

TD/B/47/11 (Vol. II)

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

SUR SA QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

tenue au Palais des Nations, à Genève,

du 9 au 20 octobre 2000

Volume II

Résumé des débats

NATIONS UNIES

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/47/11 (Vol. II)
19 mars 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA QUARANTE-SEPTIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 9 au 20 octobre 2000

Volume II

Résumé des débats

Préface

Le présent volume (vol. II) du rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa quarante-septième session contient le résumé des déclarations faites au cours de la session.

Toutes les autres questions relatives à la quarante-septième session du Conseil sont consignées dans le volume I du rapport, intitulé Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies^{*}. Il s'agit notamment des décisions du Conseil, des questions de procédure et des questions institutionnelles et de diverses annexes.

* Voir TD/B/47/11 (Vol. I).

TABLE DES MATIÈRES*

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION.....	1 - 36
I. INTERDÉPENDANCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES MONDIALES DANS LA PERSPECTIVE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT : CRISE ET REDRESSEMENT SUR LES MARCHÉS ÉMERGENTS (Point 3 de l'ordre du jour)	37 - 74
II. PROGRÈS DE L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNÉES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS : a) PROBLÈMES LIÉS AU FINANCEMENT DE LA CROISSANCE ET DU DÉVELOPPEMENT DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS; b) ÉTAT DES PRÉPARATIFS DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS (Point 4 de l'ordre du jour)	75 - 155
III. CONTRIBUTION DE LA CNUCED À L'APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90 : FLUX FINANCIERS ET CROISSANCE EN AFRIQUE (Point 5 de l'ordre du jour).....	156 - 186
IV. EXAMEN DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED ET DE LEUR FINANCEMENT (Point 6 de l'ordre du jour)	187 - 243
V. QUESTIONS DIVERSES (Point 9 de l'ordre du jour)	244 - 251
VI. DÉCLARATIONS DE CLÔTURE.....	252 - 255
Annexe	
Participation.....	1 - 7

* Le résumé du débat de haut niveau sur "l'intégration régionale et l'économie mondiale" (point 2 de l'ordre du jour) fera l'objet d'une publication séparée qui paraîtra sous la cote TD/B/47/12.

INTRODUCTION

1. Le **Président sortant, Président du Conseil du commerce et du développement à sa quarante-sixième session**, a dit que pendant son mandat, il avait eu le sentiment de participer au combat pour le développement et de prendre part à un dialogue approfondi sur la question. La dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) avait permis de donner forme à ce dialogue et d'effacer le pessimisme que la réunion de Seattle avait fait naître. La Conférence avait contribué à la "convergence des vues sur le développement" et avait ainsi jeté les bases de mesures visant à promouvoir le développement et à réduire la pauvreté. Il fallait souhaiter que d'autres tirent parti des travaux utiles qui avaient été accomplis.
2. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a salué la contribution apportée par le Président sortant, sans que aucun rapprochement des vues n'aurait pu avoir lieu à la dixième session de la Conférence. La déclaration du Président serait un encouragement pour ceux qui poursuivaient la lutte en faveur d'une plus grande justice.
3. Le **Président** nouvellement élu a dit qu'à sa dixième session, la Conférence avait fait la preuve qu'un consensus pouvait être dégagé sur des questions complexes à condition d'en manifester la volonté politique. La CNUCED en était ressortie renforcée et le système multilatéral inspirait à nouveau confiance et respect. Le Plan d'action de Bangkok devait désormais être mis en œuvre rapidement et intégralement, et se traduire par des résultats concrets. À ce propos, le Président accorderait une importance particulière à l'exécution des activités de renforcement des capacités mentionnées au paragraphe 166 du Plan d'action (TD/386). La Conférence avait également permis un examen approfondi de la mondialisation et des asymétries qui en découlaient; il importait de prendre conscience de l'ampleur des obstacles à surmonter et de la nécessité de placer l'être humain au centre du développement économique.
4. La CNUCED avait déjà démontré sa clairvoyance en mettant en garde contre l'excès d'optimisme manifesté quant aux effets bénéfiques attendus de la mondialisation, de la libéralisation et de la privatisation, et avait publié des rapports importants tirant les leçons des crises financières récentes. Les programmes novateurs qu'elle avait lancés dans le domaine du développement durable, par exemple l'initiative BIOTRADE et le programme d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre, pouvaient jeter les bases d'un futur modèle de développement caractérisé par une croissance économique compatible avec la vie, avec les valeurs humaines et avec la nature.
5. Assurer le succès de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés constituerait une tâche particulièrement importante à laquelle tous les membres du Conseil étaient invités à contribuer activement et sans compter.
6. La CNUCED était une instance internationale profondément démocratique qui devrait être renforcée afin de permettre la tenue d'un dialogue transparent favorisant une "bonne" intégration des pays dans l'économie mondiale. Il faudrait redoubler d'efforts pour la transformer en une organisation véritablement fondée sur la connaissance.

7. Dans le cadre du dialogue qu'elle entretenait, la CNUCED devrait se pencher sur des questions telles que la contribution qu'elle pourrait apporter au rééquilibrage du système international, son rôle dans l'élimination de la pauvreté et des disparités entre le Nord et le Sud, les meilleures politiques nationales à mettre en œuvre dans la situation économique actuelle, ainsi que l'importance de l'intégration régionale. Concernant le rôle des pouvoirs publics, la CNUCED pourrait apporter une aide précieuse aux pays concernés pour résoudre le paradoxe apparent qu'était la nécessité de disposer d'un État intervenant peu, mais bien, et définir les liens qui devaient exister entre le secteur public et le secteur privé.

8. Enfin, à sa dixième session, la Conférence avait souligné l'importance de mettre en œuvre des politiques cohérentes, concertées et coordonnées, principe qui devrait également être appliqué au sein de la CNUCED.

9. Selon le **Secrétaire général de la CNUCED**, en 1999, l'économie mondiale avait enregistré un retournement de tendance positif, mais semblait présenter un double visage. D'un côté, il y avait la promesse d'un nouvel âge d'or marqué par une croissance plus rapide et, de l'autre, surgissaient les fantômes des problèmes non résolus hérités du passé, au nombre desquels figuraient les déséquilibres macroéconomiques entre les trois grandes puissances, les fluctuations des marchés boursiers ainsi que les craintes concernant l'ampleur du ralentissement anticipé de l'économie américaine et l'évolution des marchés pétroliers.

10. L'augmentation inattendue des cours du pétrole assombrissait sérieusement les perspectives de l'économie mondiale. Tout le monde avait systématiquement sous-estimé le rôle stratégique que le pétrole pouvait encore jouer en tant qu'élément perturbateur de la vie quotidienne. Il ne faisait pas de doute que la faiblesse des cours pendant les 10 dernières années avait ravivé la demande de pétrole, freiné la réalisation de nouveaux investissements dans la production et dans le raffinage, et retardé l'exploitation d'autres sources d'énergie et l'utilisation de technologies plus respectueuses de l'environnement. Dans le même temps, les cours du brut influaient beaucoup moins sur le coût des produits pétroliers pour le consommateur final que la fiscalité. Du fait de la volatilité du marché pétrolier, l'accent était dorénavant mis sur la nécessité de stabiliser les cours dans l'intérêt à la fois des producteurs et des consommateurs. En général, les autres produits de base n'avaient malheureusement pas suivi la même évolution, même si leurs prix restaient bas depuis plusieurs années. Les décideurs des économies les plus puissantes étaient responsables à court terme de cette situation et devraient prendre des mesures appropriées, notamment d'ordre budgétaire le cas échéant. L'octroi par les institutions multilatérales de financements compensatoires à des conditions libérales aux pays en développement importateurs de pétrole devrait être envisagé et il y avait lieu de se réjouir de la volonté de la Banque mondiale de faire bénéficier ces pays de prêts structurels et d'autres formes de financement d'urgence. Cette possibilité devrait en fait être étendue à tous les pays en développement en fonction de leur balance des paiements. À plus long terme, il restait à inventer une gestion véritablement mondiale et participative des ressources non renouvelables de la planète.

11. Les causes sous-jacentes des craintes suscitées à court terme par l'évolution des cours du pétrole résidaient dans les déséquilibres macroéconomiques mondiaux et les faiblesses systémiques révélées par la crise asiatique. L'échec d'un rééquilibrage économique sans à-coups aurait des incidences très préjudiciables sur la croissance des pays en développement. Si l'appel récemment lancé par les pays industrialisés en faveur d'une action internationale coordonnée face à l'augmentation des cours du pétrole était le bienvenu, les appels analogues

lancés par les pays en développement qui subissaient les conséquences désastreuses de la baisse des prix des produits de base avaient par contre été accueillis avec la plus grande indifférence. Les pays en développement étaient doublement pénalisés du fait du renchérissement du pétrole qu'ils importaient et de la faiblesse des prix des produits de base qu'ils exportaient.

12. Au cours des dernières semaines, il y avait eu une action coordonnée pour corriger les déséquilibres monétaires. Si l'intervention en faveur de l'euro s'avérait inefficace, la crédibilité du système monétaire paneuropéen risquait d'être mise à mal. Si, par contre, elle s'avérait excessive, une baisse plus forte que prévu du dollar pourrait être une nouvelle source d'instabilité pour les économies reposant sur cette monnaie, en particulier les États-Unis. La Banque centrale européenne avait récemment relevé ses taux d'intérêt et l'euro s'était déprécié de 20 à 25 % par rapport au dollar depuis un an. Force était de constater que des déséquilibres importants persistaient entre les trois plus grandes puissances industrielles et qu'ils représentaient encore une menace pour l'économie mondiale.

13. Les pays en développement étaient plus ou moins vulnérables à l'égard de réorientations soudaines des politiques des grands pays industriels selon que leur économie était en bonne ou mauvaise santé. Depuis le début de 1999, les résultats étaient encourageants, mais des distorsions et des asymétries persistaient dans le système commercial; le système financier continuait d'être caractérisé par une incertitude et une instabilité structurelles. Par conséquent, dans de nombreux pays, la croissance restait tributaire de flux de capitaux instables.

14. Malgré les mesures brutales qui avaient été prises pour enrayer le risque de contagion financière et qui avaient provoqué une récession dans certains pays latino-américains en 1999, l'ensemble de la région avait enregistré une croissance positive, en grande partie grâce aux bons résultats inattendus du Brésil. La reprise était en chemin et une croissance forte était prévue en Amérique centrale, au Mexique et dans les Caraïbes. Toutefois, certains pays connaissaient encore une situation relativement fragile et le principal problème qui continuait de se poser à leur gouvernement était de trouver les moyens de s'affranchir d'une dépendance excessive à l'égard des ressources extérieures.

15. Les difficultés que connaissaient la plupart des pays africains étaient d'un ordre différent. L'épargne et l'investissement intérieurs étaient trop faibles pour permettre une croissance soutenue sur le continent; les gouvernements devaient essentiellement trouver un moyen de pallier la pénurie d'épargne et de devises ainsi que d'augmenter l'investissement jusqu'au niveau minimal nécessaire pour atteindre une croissance annuelle de 6 % au moins, conformément au Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Les entrées de capitaux privés étaient actuellement trop faibles pour combler le déficit de ressources, mais suffisamment élevées pour rendre de nombreux pays africains vulnérables aux arbitrages des flux de capitaux à court terme. D'où la dépendance croissante à l'égard des capitaux publics qui, au cours des dernières années, avaient néanmoins à peine compensé les pertes de ressources dues à des conditions commerciales défavorables. Il n'y avait qu'une seule manière de mettre fin à la dépendance de l'Afrique à l'égard de l'aide : lancer un programme d'assistance de grande envergure et maintenir une croissance soutenue pendant une période suffisamment longue pour permettre à l'épargne intérieure et aux apports privés extérieurs de prendre progressivement le relais des capitaux publics.

16. Certes, le rythme de la reprise enregistrée en Asie de l'Est pendant l'année écoulée était encourageant, mais il existait des motifs de préoccupation. Premièrement, ce redressement s'était accompagné d'une restructuration trop limitée des entreprises et la bonne santé du système financier reposait encore sur l'intervention des pouvoirs publics dans les mécanismes de crédit. Deuxièmement, les exportations ne continueraient probablement pas de croître au même rythme; le déficit et la dette publique avaient augmenté dans la plupart des pays gravement touchés par la crise. Enfin, la reprise avait été soutenue jusqu'à présent par une situation économique internationale très favorable, mais les choses pouvaient changer.

17. Les pays les moins avancés devaient relever le défi le plus important de l'époque actuelle - éliminer la pauvreté grâce à un développement soutenu - qui, par définition, exigeait aussi l'intervention de la communauté internationale. Au cours des 10 dernières années, les apports de capitaux à long terme à destination des PMA avaient diminué de 40 % environ par habitant en termes réels, et la majorité de ces pays étaient doublement pénalisés du fait des cours élevés du pétrole, d'une part, et de la faiblesse et de l'instabilité des prix des produits de base, d'autre part. La dégradation des termes de l'échange avait aggravé la pénurie de liquidités, ce qui avait freiné la réalisation d'investissements plus que nécessaires dans l'infrastructure économique et sociale. Par ailleurs, près des deux tiers des PMA étaient obérés par une dette extérieure insoutenable qui amoindissait l'efficacité de l'aide et les enfermait dans une sorte de "cercle vicieux de l'aide et de la dette". L'Initiative PPTE était importante, mais les attentes concernant ses effets bénéfiques étaient irréalistes, l'allégement accordé étant de trop faible ampleur. Il fallait donc faire preuve de davantage d'audace.

18. Le Nouveau Programme d'action pour les PMA devait viser à apporter des solutions concrètes et pragmatiques. Une question essentielle était posée dans *Les pays les moins avancés Rapport 2000* : le diagnostic des problèmes liés à la pauvreté était en train de changer, mais le nouveau diagnostic était-il correct ? Il fallait adopter une démarche courageuse et novatrice dans le cadre de la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA.

19. Au sein du secrétariat, les préparatifs étaient bien avancés. Une nouvelle équipe de gestion était pleinement opérationnelle depuis quelque temps et le poste de coordonnateur spécial pour les PMA était sur le point d'être pourvu. Tout était fait non seulement pour permettre l'élaboration du meilleur programme d'action possible au cours des négociations, mais aussi pour obtenir des contributions volontaires non "négociées" dans les domaines du commerce, de l'investissement, de l'APD et de l'amélioration de l'infrastructure de transport. La Conférence devrait créer une puissante dynamique d'appui aux efforts de développement des PMA. Les activités du secrétariat visaient toutes à obtenir des résultats à la hauteur de l'impératif moral d'une plus grande solidarité avec les pays les plus faibles et les plus vulnérables de notre planète, à savoir les PMA.

20. Concernant le Plan d'action de Bangkok, le secrétariat ferait tout son possible pour mettre en œuvre intégralement ses dispositions et veiller à ce que les principaux domaines d'activité de la CNUCED soient mieux intégrés et contribuent davantage à comprendre et à promouvoir la dynamique du développement. À cette fin, la CNUCED devrait intégrer non seulement ses activités - analyses, travaux de recherche, délibérations et obtention de consensus - à des applications pratiques sur le terrain, mais aussi ses différents domaines de compétence. Elle devrait donc redoubler d'efforts en matière d'initiatives de négociation; de diplomatie commerciale; et de renforcement des capacités dans le domaine de l'investissement, notamment

pour la négociation d'accords bilatéraux et régionaux. Elle devrait également se consacrer à de nouvelles initiatives portant, par exemple, sur les procédures de règlement des différends ainsi que sur les négociations commerciales et les politiques des pouvoirs publics. Il fallait surtout que les travaux sur les politiques commerciales et les initiatives concernant l'investissement, le développement des entreprises, la technologie et l'infrastructure des services se renforcent mutuellement dans un cadre intégré et harmonieux.

21. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que l'exécution du mandat fixé par la Conférence, à sa dixième session, revêtait la plus haute importance. À l'occasion de leur premier sommet, tenu à La Havane en avril 2000, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Groupe des 77 avaient pleinement souscrit à ce mandat et avaient invité tous les pays à appuyer les efforts que la CNUCED déployait pour favoriser la prise en compte de la contribution de l'économie mondiale au développement. Il fallait espérer que la session du Conseil serait l'occasion de renforcer la dynamique créée à Bangkok.

22. Les discussions sur l'intégration régionale dans le cadre du débat de haut niveau permettraient sans doute d'éclairer les différents aspects de la question. Concernant le point 3 de l'ordre du jour, le monde était devenu plus interdépendant que jamais et les délibérations du Conseil aideraient les États à examiner cette interdépendance dans l'optique du développement. À propos du point 4, le Groupe des 77 accordait une grande importance à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et espérait que les discussions du Conseil auraient un impact direct sur les préparatifs et sur la Conférence elle-même. Au titre du point 5, il considérait que les travaux de la CNUCED sur l'Afrique constituaient une contribution inestimable aux efforts que la communauté internationale déployait pour aider ce continent à réaliser un développement viable et durable. Enfin, concernant la coopération technique, il espérait que les débats du Conseil aboutiraient à des résultats concrets qui faciliteraient la mise en œuvre intégrale du Plan d'action de Bangkok dans le domaine considéré et en matière de renforcement des capacités.

23. Le représentant de la **Belgique**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne**, a souligné l'importance que cette dernière attachait à la quarante-septième session du Conseil, où l'une des principales tâches serait de tirer parti des résultats obtenus à Bangkok et d'aider le secrétariat à mettre en œuvre le Plan d'action qui avait été adopté.

24. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que l'objectif le plus important était de réduire la pauvreté dans les PMA. La troisième Conférence sur les PMA et les activités préparatoires devraient être essentiellement axées sur la capacité des PMA de mettre en œuvre des politiques favorisant le développement durable et sur le type d'action complémentaire que la communauté internationale pourrait mener pour appuyer les efforts de ces pays. La participation des entreprises et des ONG était, chaque fois que possible, souhaitable car les échanges et les investissements du secteur privé étaient les moteurs de la croissance de l'économie mondiale. Certes, les efforts déployés au niveau international pouvaient instaurer des conditions propices au développement économique, mais les pouvoirs publics et la population étaient responsables au premier chef du développement de leur pays; les discussions sur le financement de la croissance et du développement devraient porter sur les moyens d'aider les PMA à mobiliser des ressources financières intérieures et à attirer des ressources extérieures.

25. Les conflits et l'épidémie de VIH constituaient les menaces les plus sérieuses qui planaient sur l'avenir économique de l'Afrique. Les initiatives en faveur de ce continent lancées récemment par les États-Unis visaient à aider les pays africains qui réformaient leurs politiques à tirer parti du nouvel environnement économique mondial. La CNUCED avait un rôle important à jouer à cet égard en prodiguant des conseils réalistes sur les modifications à apporter aux politiques et aux institutions nationales qui entravaient le secteur privé et l'investissement étranger. La loi sur la croissance et les perspectives de l'Afrique était la pierre angulaire de la stratégie de partenariat dans laquelle les États-Unis s'étaient engagés.

26. L'examen par le Conseil de la question de la crise et du redressement sur les marchés émergents était opportun. Les États-Unis et la communauté internationale dans son ensemble prenaient des mesures pour renforcer l'architecture financière internationale, afin de consolider et de stabiliser les flux de capitaux dans l'économie mondiale. Enfin, concernant les questions institutionnelles, il était souhaitable que les postes de responsabilité vacants à la CNUCED soient pourvus par des gestionnaires confirmés et que les prochaines livraisons du *Rapport sur le commerce et le développement* illustrent mieux les priorités définies à la dixième session de la Conférence.

27. Le représentant du **Bangladesh**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés**, a dit que les événements de Seattle et de Prague avaient démontré que l'expansion effrénée de l'économie de marché sans visage humain ne faisait plus recette. Le consensus de Washington avait été bénéfique à de nombreux pays, mais un nouveau consensus se dégagait à Genève pour intégrer ceux qui avaient été marginalisés et veiller à ce que le commerce ne soit pas considéré comme une fin en soi, mais comme un moyen d'améliorer la qualité de vie de tous. On prenait de plus en plus conscience que trop d'État ou de trop de marché aboutissait à un déséquilibre et qu'il fallait concilier étroitement les deux.

28. Les objectifs fixés à l'occasion des conférences sur le développement tenues dans les années 90 n'avaient pas été atteints, mais les nouveaux objectifs définis dans le Plan d'action de Bangkok pouvaient l'être. Il fallait donner des moyens d'action aux pauvres et aux vulnérables; les pays riches devaient accepter que les malheurs de quelques-uns engageaient la responsabilité de tous tandis que les pays pauvres devaient prendre des mesures pour améliorer la gouvernance, accroître la transparence et renforcer la démocratie. La société civile et le secteur privé devaient être associés à cet effort commun.

29. La préparation de la troisième Conférence sur les PMA avait commencé et l'idée d'obtenir des résultats concrets avant sa tenue était séduisante. Les propositions visant à améliorer l'accès des PMA aux marchés étaient encourageantes, mais les problèmes de ces pays exigeaient une solution globale. La Conférence devrait s'efforcer d'aboutir à des conclusions concrètes et pragmatiques afin d'aider les PMA à participer pleinement à l'économie mondiale.

30. Le représentant de la **Croatie**, s'exprimant au nom du **Groupe D**, a dit que le Plan d'action adopté par la Conférence à sa dixième session tenait dûment compte, pour la première fois, des intérêts des pays en transition. Il fallait espérer que le Plan d'action serait bien appliqué, notamment les dispositions du paragraphe 166.

31. Le représentant de la **Jamaïque**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a souligné l'importance que son groupe accordait au rôle essentiel que la CNUCED jouait en tant qu'organe des Nations Unies chargé d'étudier les questions interdépendantes relatives au commerce, aux ressources financières, à l'investissement, à la technologie et au développement dans l'optique du développement. L'organisation jouait un rôle d'autant plus pertinent que la mondialisation suscitait maintes incertitudes et appréhensions, de nombreux pays en développement s'inquiétant de ne pouvoir tirer parti des débouchés offerts ou lutter efficacement contre les menaces qui en découlaient. La crise financière survenue récemment et l'échec de Seattle avaient mis en lumière le caractère complexe du processus de mondialisation et démontré qu'il était essentiel pour les pays en développement d'en comprendre les incidences.
32. Concernant le Plan d'action de Bangkok, le Groupe latino-américain et caraïbe accordait une importance considérable au renforcement des capacités et à l'amélioration de la compétitivité en vue de tirer parti des débouchés offerts par l'économie mondiale. Le Plan d'action, notamment les dispositions importantes figurant au paragraphe 166, devrait être appliqué avec l'urgence qu'il méritait.
33. Aux yeux du Groupe latino-américain et caraïbe, la question de la coopération régionale et l'examen par le Conseil de la crise et du redressement sur les marchés émergents revêtaient une importance particulière. Concernant le calendrier des sessions de la Conférence et le cycle budgétaire de l'ONU, il serait important de veiller à ce que les décisions adoptées lors de ces sessions apparaissent le plus rapidement possible dans le budget-programme.
34. Le représentant de la **République de Corée** a dit que la CNUCED disposait d'un avantage comparatif certain dans l'étude des questions commerciales et des problèmes de développement liés aux PMA, et devrait continuer d'y consacrer ses ressources et ses efforts. La CNUCED devrait aussi susciter des débats plus intenses sur la manière dont les pays en développement devraient poursuivre la mise en œuvre de réformes favorables au marché, ces pays ne disposant pas de ressources suffisantes pour mener des recherches sur les pratiques optimales et les mettre en œuvre. Dans le domaine de la coopération technique, la CNUCED devrait mettre l'accent sur les activités répondant aux besoins particuliers des pays en développement dotés d'une économie structurellement faible et vulnérable.
35. La République de Corée souscrivait à la création de l'organe consultatif évoqué au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok tout en soulignant l'importance d'éviter tout double emploi avec le secrétariat. Concernant le calendrier des sessions de la Conférence et le budget-programme de l'ONU, il serait souhaitable de disposer au plus tôt d'informations plus détaillées.
36. La République de Corée avait élargi l'accès des pays les moins avancés à son marché et avait mis en œuvre des programmes de formation au commerce international à l'intention de fonctionnaires de pays en développement. Elle avait accru son APD aux PMA et avait versé une contribution à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance de la Banque mondiale. Elle demeurait résolument engagée en faveur du développement.

Chapitre I

INTERDÉPENDANCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES MONDIALES DANS LA PERSPECTIVE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT : CRISE ET REDRESSEMENT SUR LES MARCHÉS ÉMERGENTS

(Point 3 de l'ordre du jour)

37. Pour l'examen de ce point, le Conseil du commerce et du développement était saisi du document suivant :

Rapport sur le commerce et le développement, 2000 (UNCTAD/TDR/2000 et Overview).

38. Le **Directeur par intérim de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement** a déclaré qu'on pouvait tirer plusieurs leçons de la reprise observée sur les nouveaux marchés. Le durcissement de la politique monétaire avait aggravé les effets de la crise et pesé sur la production et sur l'emploi sans apporter la stabilité. Le relèvement des taux d'intérêt avait été beaucoup plus néfaste que la baisse des monnaies, et la stabilisation ultérieure était attribuable non pas à cette hausse, mais à l'accumulation de réserves par suite des coupes claires opérées dans les importations et de la réduction des engagements extérieurs résultant du rééchelonnement de la dette. Un apport suffisant de liquidités internationales dès le début, joint à une réglementation temporaire et sélective des taux de change, à un moratoire de la dette et à un renouvellement des échéances, eût été beaucoup plus efficace. Le contrôle des capitaux avait donné de bons résultats en Malaisie. La rapidité de la reprise ultérieure indiquait que la politique initiale avait été trop restrictive. L'activité économique était repartie dès que les pays avaient fait machine arrière. Ce revirement ne s'inscrivait pas dans une stratégie soigneusement orchestrée, mais répondait plutôt à l'aggravation de la crise et à l'avalanche de critiques qu'avait suscitée la première démarche. La reprise en cours sur les nouveaux marchés était toutefois extrêmement fragile, car les faiblesses structurelles n'avaient pas disparu. Elles avaient même été accentuées par la hausse des taux d'intérêt. En outre, cette reprise avait été jusqu'alors soutenue par une conjoncture économique mondiale relativement favorable, mais la situation allait sans doute changer. L'augmentation constante des taux d'intérêt étrangers risquait de créer un grave dilemme : pour attirer des capitaux extérieurs, il faudrait renoncer à la souplesse monétaire, au risque de paralyser les forces intérieures contribuant à la reprise, et donc d'étouffer la croissance. Bien que dans la plupart des pays d'Asie de l'Est touchés par la crise les revenus par habitant eussent dépassé ou quasiment retrouvé les niveaux d'avant la crise, la répartition des revenus était plus inégale qu'auparavant. L'emploi et les revenus salariaux restaient à la traîne et la pauvreté s'était nettement aggravée. Cela confirmait une constatation générale, à savoir que les cycles de surchauffe sur les nouveaux marchés avaient une influence négative sur la répartition des revenus et sur la pauvreté. La crise montrait clairement qu'une dépendance excessive à l'égard des ressources et des marchés étrangers rendait les pays plus vulnérables aux perturbations d'origine extérieure. Les responsables des nouveaux marchés avaient, à juste titre, refusé de se réfugier dans le protectionnisme, mais ils ne devaient pas pour autant laisser les forces du marché mondial dicter la croissance et le développement. Les liens économiques régionaux resteraient sans doute importants et devaient être renforcés.

39. Parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, le représentant de la **République islamique d'Iran** a souligné que la communauté internationale devait absolument veiller à ce que la mondialisation tienne compte des impératifs du développement, remédier aux asymétries et aux déséquilibres des relations économiques internationales et s'employer à réduire l'écart croissant entre les revenus du Nord et ceux du Sud. Il fallait agir de toute urgence en s'appuyant sur des mécanismes plus transparents aux bases très larges. L'économie mondiale s'était redressée en 1999 et les pays en développement dans leur ensemble avaient obtenu de meilleurs résultats, mais il y avait de grandes différences entre les taux de croissance de ces pays. Dans bien des cas, les responsables n'avaient guère les moyens d'influer sur le cours de l'évolution. Malgré les efforts considérables déployés par les pays en développement pour participer pleinement à une économie mondiale de plus en plus interdépendante, leurs progrès avaient été entravés par les défauts et asymétries du système. Le peu d'empressement à engager une nouvelle série de négociations multilatérales qui donnent la priorité aux besoins des pays les plus pauvres était devenu manifeste à Seattle. Faute d'un élargissement des débouchés et d'une amélioration de l'accès aux marchés, la croissance des pays en développement dépendait plus que jamais des apports de capitaux, situation aggravée par le problème de la dette, en particulier dans les pays les moins avancés. Les responsables des nouveaux pays à économie de marché avaient été sensibilisés aux dangers de la volatilité par les événements récents en Asie de l'Est, mais pour la grande majorité des pays en développement les flux de capitaux publics demeuraient nécessaires à la croissance. Or, ces flux allaient diminuant depuis une dizaine d'années et contrebalançaient à peine la détérioration des termes de l'échange.

40. La réaction de nombreux pays industrialisés face à l'augmentation des prix du pétrole montrait que, dans le dialogue international, on faisait deux poids, deux mesures. Depuis longtemps déjà, le Groupe des 77 et la Chine demandaient que soient déployés des efforts internationaux concertés pour stabiliser les cours des produits primaires. La hausse des prix du pétrole n'entraînerait sans doute pas, en soi, les mêmes bouleversements qu'auparavant car l'ajustement dans les pays industrialisés était devenu beaucoup plus facile. Il fallait aussi bien voir que le prix payé par le consommateur final n'était pas seulement déterminé par les producteurs : il subissait aussi l'influence de la spéculation, des marges des sociétés et des taxes. Un ajustement macroéconomique prudent était nécessaire dans le Nord pour que cette perturbation temporaire ne provoque pas une inflation ou une déflation. De surcroît, les pays en développement importateurs de pétrole, dont beaucoup voyaient leurs importations renchérir tandis que fléchissaient les prix de leurs propres exportations de produits de base, devraient recevoir un financement compensatoire par l'intermédiaire des institutions financières multilatérales.

41. La santé de l'économie mondiale dépendait beaucoup d'une correction des déséquilibres macroéconomiques persistants entre les nations les plus riches de la planète. La disparité des taux de croissance dans le monde industrialisé provoquait des déséquilibres commerciaux croissants et insoutenables, cependant que les innovations techniques et financières aggravaient la fragilité des flux de capitaux et des échanges commerciaux. Les pays en développement redoutaient que la situation débouche sur une nouvelle crise économique mondiale, car ils seraient les grands perdants. Comme l'indiquait l'analyse de la reprise en Asie de l'Est qui était présentée dans le *Rapport sur le commerce et le développement*, le choix de mauvais remèdes pouvait entraîner de graves problèmes sociaux. La persistance de ces problèmes, malgré la croissance vigoureuse enregistrée dans la région en 1999, montrait combien il était difficile

aux pays en développement, même les plus forts, de parer aux effets négatifs de la mondialisation. Ces pays restaient très vulnérables aux changements d'orientation dans le Nord, aussi était-il urgent d'améliorer le dialogue et la coordination au niveau international.

42. Le représentant de la **Jamaïque**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que le développement des pays de sa région dépendait beaucoup des conditions extérieures. La crise financière en Asie de l'Est s'était propagée à ces pays. Elle avait provoqué de brusques sorties de capitaux et des attaques contre les monnaies, et avait fait chuter les principaux indices boursiers latino-américains de plus de 40 % entre octobre 1997 et mars 1999. Ses conséquences financières avaient été en partie atténuées par le fait que les deux tiers des apports de capitaux à la région correspondaient à des flux à long terme et à des courants relativement stables d'investissements étrangers directs. L'Amérique latine et les Caraïbes avaient également souffert des répercussions de la crise sur le commerce et sur les prix des produits de base. La consommation et l'investissement avaient fléchi et la valeur du commerce intrarégional avait beaucoup baissé. Maints pays de la région avaient été touchés par la crise financière alors que même les données fondamentales de leur économie allaient s'améliorant, avec une diminution de leur déficit budgétaire, un ralentissement de l'inflation et, dans bien des cas, une amélioration de leur situation dans le domaine de la dette. De vastes réformes structurelles avaient aussi été entreprises, mais dans une économie mondiale interdépendante, les perturbations et déséquilibres se transmettaient vite. Même les pays en développement les plus avancés y étaient vulnérables. Si l'on ne s'attaquait pas aux déséquilibres mondiaux ou si on prenait des mesures trop radicales, la croissance des pays en développement serait de nouveau gravement compromise.

43. La communauté internationale devait s'attacher plus résolument à corriger ces déséquilibres. Priorité devait être donnée à l'établissement d'un mécanisme permettant de réguler les flux financiers, et la CNUCED pouvait jouer un rôle important dans ce domaine. Il fallait aussi veiller à ce que le système commercial multilatéral soit juste, équitable et libre de tout protectionnisme. L'Organisation mondiale du commerce devait être renforcée et on devait tenir compte des liens entre le commerce et le développement ainsi que des besoins et problèmes particuliers des pays du tiers monde dans la réforme de ce système.

44. La crise financière n'avait pas eu partout les mêmes effets en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le Mexique et certains pays d'Amérique centrale et des Caraïbes avaient été en partie épargnés en raison de leurs liens étroits avec l'économie des États-Unis dans certains secteurs. L'année 1999 avait été particulièrement difficile pour la région, mais la situation économique semblait s'améliorer. Bien des choses dépendraient cependant des conditions extérieures et d'un bon encadrement de la demande. La région devait encore régler certains problèmes, et notamment réduire sa dépendance à l'égard des ressources extérieures, accroître sa productivité et sa compétitivité, améliorer la répartition des revenus et réduire la pauvreté. Elle ne saurait y parvenir sans une amélioration de la situation internationale. Il fallait donc renforcer la coopération internationale pour stabiliser davantage les flux financiers, élargir l'accès des exportations régionales aux marchés des pays développés, consolider le système commercial multilatéral et faciliter le transfert de technologie, qui jouait un rôle croissant dans l'augmentation de la productivité et la création de richesses. Le progrès technique et la mondialisation du commerce, de la finance et de la production avaient contribué à la création de richesses sans précédent dans les pays développés, mais n'avaient pas encore eu les mêmes effets dans les pays en développement. La prospérité exceptionnelle du Nord ne devait pas conduire

à un excès d'optimisme. Il fallait plutôt en profiter pour restructurer les relations économiques internationales et la formation de richesses, dans l'intérêt de tous les pays.

45. Pour le représentant de la **France**, parlant au nom de l'**Union européenne**, le ton général du *Rapport sur le commerce et le développement de 2000* était moins alarmiste que celui de précédentes livraisons. De nombreux déséquilibres persistaient, mais la croissance économique mondiale et l'expansion des échanges demeuraient fortes. Non seulement les pays d'Asie du Sud-Est, mais encore plusieurs pays d'Europe centrale et orientale avaient accompli des progrès remarquables. Le *Rapport* témoignait d'une assez grande convergence avec ceux d'autres institutions internationales, tout en gardant une perspective propre à la CNUCED. La recherche d'une croissance forte et non inflationniste était toujours difficile tant pour les pays en développement que pour les pays développés, mais la capacité de l'économie mondiale de résister aux crises s'était révélée remarquable. Le redressement rapide et presque général de l'Asie du Sud-Est en était un bon exemple. Paradoxalement, certains observateurs attribuaient la reprise à des politiques plus orthodoxes, et d'autres à des mesures plus "hétérodoxes". En tout état de cause, les cycles de surchauffe-récession-redressement tendaient à aggraver l'inégalité des revenus et la pauvreté. Des erreurs de diagnostic avaient certainement été faites devant les manifestations d'une crise inhabituelle, et les mesures recommandées n'avaient pas toujours été optimales. L'histoire économique montrait que l'on disposait le plus souvent de remèdes valables pour la crise précédente, mais que l'on ne savait pas toujours comment faire face à la crise en cours.

46. Il était dommage que le *Rapport de 2000* ne traite pas plus en détail les questions commerciales. L'Organisation mondiale du commerce avait vocation universelle et les Accords du Cycle d'Uruguay n'étaient pas sans conséquences pour les flux commerciaux mondiaux. Le système commercial multilatéral avait aidé de nombreux pays en développement à s'intégrer avec succès dans l'économie mondiale. L'importance du système multilatéral pour les pays en développement était attestée par le fait que la grande majorité des membres de l'OMC étaient des nations du tiers monde. La Convention de Cotonou, qui avait été conclue récemment entre l'Union européenne et 71 pays ACP et qui remplaçait la Convention de Lomé, était également importante pour le commerce mondial en général et pour bon nombre de pays en développement et de PMA en particulier. Le *Rapport sur le commerce et le développement* devrait comporter une partie consacrée à l'évolution du cadre institutionnel du commerce international, ce qui permettrait de tirer des conclusions quant aux effets positifs du multilatéralisme.

47. Le représentant de la **Communauté européenne** a déclaré que les perspectives économiques de l'Union étaient meilleures que ne l'indiquait le *Rapport sur le commerce et le développement de 2000*. La croissance devrait dépasser 3,5 % en 2000, le chômage était en régression et l'inflation n'avait jamais été aussi faible. L'évolution récente des prix du pétrole était, certes, un handicap pour l'économie européenne, mais elle posait surtout des problèmes aux pays en développement importateurs de ce produit. La stabilisation des cours à un niveau raisonnable était dans l'intérêt de tous les pays, producteurs et consommateurs.

48. Les pays membres de l'Union européenne étaient bien décidés à renforcer la coordination de leurs politiques, ce qui s'était déjà traduit par la création d'une union monétaire. L'euro mettait les agents économiques à l'abri de variations des taux de change à l'intérieur de la zone, ce qui facilitait les échanges. L'émission d'obligations dans la nouvelle monnaie progressait rapidement, et les liens entre l'euro et la Communauté financière africaine avaient également des effets

positifs pour les pays en développement. La Convention de Cotonou, signée récemment, constituait une autre contribution importante de l'UE au développement. Elle témoignait d'une nouvelle démarche visant à renforcer les moyens commerciaux des pays ACP ainsi que leur capacité d'attirer l'investissement étranger direct. L'Union européenne appuyait en outre la Communauté de développement de l'Afrique australe et envisageait la création d'une zone de libre-échange avec ses 12 voisins méditerranéens. Des négociations complexes étaient en cours avec le MERCOSUR, et un dialogue au niveau ministériel allait être engagé avec l'ANASE. Plusieurs pays en transition, dont beaucoup bénéficiaient également de l'appui de l'Union, avaient atteint récemment des taux de croissance très satisfaisants, en grande partie grâce à l'augmentation de leurs exportations vers le marché communautaire. Le commerce n'était, certes, pas une panacée pour résoudre les problèmes du développement et de la pauvreté, mais son essor pouvait grandement contribuer à la croissance économique s'il était étayé par une bonne politique intérieure et par une aide extérieure.

49. Le représentant du **Japon** a fait observer que la mondialisation rapide de l'économie avait ouvert aux pays des perspectives sans précédent, mais avait également créé de nouveaux risques, comme en témoignaient les événements récents en Asie de l'Est. Il était donc urgent de concevoir des stratégies efficaces pour exploiter au maximum les débouchés et réduire les dangers dans toute la mesure possible. Avec l'intensification de la concurrence internationale, les pays devaient tous s'attacher à renforcer les bases de leur compétitivité. En Asie de l'Est, des réformes structurelles plus poussées apparaissaient nécessaires, en particulier dans le secteur financier, afin d'accroître la crédibilité et la confiance. Il était également indispensable d'améliorer le cadre international pour protéger les pays des effets dévastateurs des mouvements de capitaux à court terme. À cet égard, le Japon et les pays voisins avaient décidé de renforcer la coopération entre leurs autorités monétaires.

50. La mondialisation avait élargi les possibilités d'investissement étranger direct, ce qui pouvait aider à pallier l'insuffisance de l'épargne intérieure. L'IED pouvait également faciliter l'acquisition de nouvelles techniques, de connaissances spécialisées et d'outils de gestion, et créer des emplois. Une politique stable transparente ainsi qu'une législation propice étaient essentielles pour attirer ce type de flux. Il importait en outre de suivre une bonne politique sociale et de prévoir notamment des mesures de protection en faveur des groupes défavorisés par la mondialisation.

51. Le Japon avait non seulement fourni une aide sous diverses formes aux pays d'Asie de l'Est victimes de la crise, qui étaient en voie de redressement, mais encore contribuait résolument à la bonne marche de l'économie mondiale en revitalisant sa propre économie et en aidant les pays en développement.

52. Le représentant de l'**Éthiopie**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que le *Rapport sur le commerce et le développement de 2000* montrait clairement les difficultés rencontrées par les pays en développement, et tout spécialement par les pays africains, pour tirer parti de l'interdépendance mondiale croissante. Pour l'Afrique dans son ensemble, la mondialisation était synonyme de marginalisation et d'isolement. Les régions en développement en général, et l'Afrique en particulier, n'avaient guère de prise sur les forces qui façonnaient leur destin. Les pays africains étaient les plus touchés par les crises financières, l'instabilité des marchés mondiaux de produits de base, la flambée des prix du pétrole et d'autres secousses extérieures qui compromettaient leur croissance et leur développement. La part de l'Afrique dans le commerce

mondial restait négligeable. La forte baisse des prix des produits de base autres que le pétrole pendant trois années de suite avait gravement nui à la croissance de la plupart des pays de la région. La communauté internationale devrait mettre en place un mécanisme approprié pour dédommager les pays africains de leurs pertes et combler le déficit des devises résultant de la chute des cours. Les pays africains avaient également besoin de l'aide des pays donateurs et des institutions internationales pour diversifier leur économie.

53. Un financement extérieur était indispensable à l'Afrique pour atteindre des taux de croissance qui permettent une nette amélioration du niveau de vie et une diminution sensible de la pauvreté, mais les apports d'investissement étranger direct étaient encore très faibles et la région souffrait de la volatilité des flux financiers ainsi que de l'instabilité et du déséquilibre des taux de change découlant de la libéralisation rapide du compte de capital. Les pays africains accusaient également un retard croissant dans le domaine de l'informatique. Pour que le continent puisse sortir de ses profondes difficultés socioéconomiques, les réformes intérieures devaient être accompagnées d'une action concertée au niveau mondial, et notamment de mesures visant à trouver rapidement une solution à la crise de la dette, à accroître la capacité de production, à améliorer et élargir l'accès aux marchés ainsi qu'à accroître l'aide publique au développement et le transfert de technologie. L'Afrique ne devrait pas être considérée comme une région ne présentant aucun danger ni risque systémique pour l'économie mondiale et les principales puissances économiques. À long terme, pareille façon de voir pourrait avoir des conséquences désastreuses. La plupart des pays africains n'avaient pas encore tiré profit de la mondialisation. La communauté internationale était moralement tenue d'agir sans délai pour inverser la marginalisation des pays africains dans une économie en voie de mondialisation.

54. Une intervention de l'État judicieusement conçue et échelonnée pouvait contribuer à une plus grande stabilité dans l'économie mondiale. Les secousses et turbulences économiques récentes avaient montré qu'il fallait maîtriser les forces du marché dans l'intérêt d'une croissance saine et harmonieuse. Une mondialisation débridée ne saurait garantir la prospérité économique des pays africains. L'ouverture et la libéralisation ne constituaient pas une panacée capable de résoudre tous les problèmes socioéconomiques. Il fallait domestiquer la mondialisation pour permettre aux politiques et aux stratégies nationales de développement de jouer leur rôle et de contribuer efficacement à l'atténuation de la pauvreté et de l'écart par rapport à des pays plus avancés. Il incombait avant tout aux pays industrialisés de réduire la fragilité financière et les déséquilibres mondiaux, puisque l'instabilité des prix et la récession économique mondiale étaient principalement imputables à leur politique. On devait renforcer le dialogue et la coordination au niveau international pour éviter de nouvelles crises mondiales lourdes de conséquences pour les régions et les pays vulnérables comme ceux d'Afrique.

55. Le représentant de la **Suisse** trouvait que le ton général du *Rapport sur le commerce et le développement de 2000* était excessivement pessimiste en ce qui concernait l'évolution récente de l'économie mondiale. Il était vrai que l'ouverture des marchés, l'adoption d'un système de taux de change flexible et même la mise en place d'offices de stabilisation des changes n'avaient pas réduit les risques de crises financières, lesquelles avaient changé de nature. L'augmentation des apports de capitaux privés aux pays en développement était en soi une bonne chose, mais les flux à court terme pouvaient avoir des conséquences graves. La libéralisation financière, tout en réduisant le contrôle de l'État sur les flux de capitaux et les distorsions que ce contrôle impliquait, avait cependant accru le potentiel de déstabilisation de

ces flux en cas d'endettement excessif, d'échéances inadéquates, de taux de change insoutenables, de mauvaise gestion de l'épargne extérieure ou de spéculation.

56. Il fallait bien voir que le système commercial multilatéral avait fonctionné de façon satisfaisante ces derniers temps, dans une situation caractérisée par un brusque changement des positions concurrentielles dû à d'importants ajustements des taux de change. Cela avait entraîné un redressement de la balance courante des pays d'Asie de l'Est touchés par la crise financière, qui étaient passés d'un déficit de 5 % du PIB en 1996 à un excédent de 9 % en 1998. Cette évolution n'aurait pas été possible sans le maintien de marchés d'exportation ouverts. Cela confirmait aussi l'importance des accords de l'OMC.

57. Une plus grande mobilisation de l'épargne nationale des pays en développement était nécessaire pour parvenir à un meilleur équilibre entre le financement intérieur et le financement extérieur. Une gestion plus fine des différents types de flux extérieurs par l'État et par le secteur privé était également souhaitable.

58. Le représentant des **Philippines**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que, si un redressement économique s'était opéré en Asie, le rythme et la nature du phénomène variaient considérablement d'un pays à l'autre. La reprise avait été spectaculaire en Asie de l'Est, mais la réaction des pouvoirs publics et les fortes fluctuations des résultats économiques de la région montraient clairement les limites du diagnostic et des consignes orthodoxes des institutions financières internationales. *Le Rapport sur le commerce et le développement de 2000* mettait en évidence les problèmes posés par le fait que l'on s'en remettait exclusivement à la politique monétaire pour remédier aux déséquilibres économiques mondiaux. Il y avait tout lieu de s'en inquiéter. Une meilleure coordination des politiques et une coopération plus étroite entre les principaux pays industrialisés étaient nécessaires pour corriger les importants déséquilibres des paiements extérieurs et des flux de capitaux - faute de quoi, les déséquilibres mondiaux pourraient provoquer un effondrement du système, avec la perspective d'un réveil brutal, ce qui serait très préjudiciable à la croissance des pays en développement. Une réforme de l'architecture financière internationale s'imposait. À cet égard, la CNUCED devrait étudier plus avant des options stratégiques pour que les pays en développement puissent participer et contribuer plus activement à la réforme.

59. Dans de nombreux pays en développement, la croissance économique était toujours entravée par le faible niveau de l'épargne et de l'investissement et par un déficit de devises; l'allègement de la dette pourrait beaucoup contribuer à accélérer leur croissance. L'année précédente, des progrès avaient été accomplis dans le cadre de l'Initiative PPTE, mais même si l'Initiative renforcée était pleinement et rapidement mise en œuvre, elle n'aurait que des effets limités. L'initiative "tout sauf des armes" de l'Union européenne pour accroître les débouchés commerciaux des pays en développement était une mesure bienvenue.

60. Des mesures tendant à stabiliser les prix du pétrole et les taux d'intérêt pourraient aider les pays en développement à récolter les fruits de la mondialisation, grâce à un accroissement des échanges et des flux de capitaux privés et à l'amélioration de l'accès aux nouvelles technologies. La reprise qui a succédé à la crise financière montrait qu'une intégration beaucoup plus étroite dans l'économie mondiale devrait s'accompagner de modifications institutionnelles visant à réduire les risques liés à la mondialisation. Il fallait adapter les stratégies de développement à l'environnement commercial mondial plus ouvert. Pour ce faire, il était nécessaire d'améliorer

les politiques macroéconomiques, d'assurer une croissance durable de la productivité, de mieux répartir les ressources, d'accroître l'efficacité de l'infrastructure et d'élever le taux d'assimilation et d'adaptation des technologies.

61. Les efforts concertés déployés par les pays en développement pour participer pleinement à la nouvelle économie mondiale étaient toujours contrecarrés par les distorsions et les asymétries du système commercial et financier international. Ces pays devaient encore lutter pour améliorer l'accès de leurs exportations aux marchés, et demeuraient exposés aux importantes fluctuations des flux de capitaux. Très souvent, le fardeau de la dette faisait obstacle à la lutte contre la pauvreté. Il était également nécessaire de revoir certains des accords du Cycle d'Uruguay pour permettre aux pays en développement de relever les défis de la mondialisation avec une plus grande marge de manœuvre. Leur liberté d'action dans le domaine économique était de plus en plus souvent entravée par les règles du système commercial multilatéral et par l'environnement économique extérieur. Ils devraient pouvoir déterminer eux-mêmes la politique à suivre face à la mondialisation et à la libéralisation des échanges, établir leurs propres priorités et choisir le rythme et le calendrier des réformes en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs.

62. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que la vocation universelle de la CNUCED en faisait un forum tout désigné pour rechercher un consensus sur les problèmes rencontrés et les solutions à apporter en ce qui concernait le commerce, les finances et les investissements internationaux, la politique de concurrence et les questions d'environnement liées au commerce. Son expérience de l'analyse, de la recherche et de l'organisation de colloques ainsi que de la coopération technique pourrait être très utile pour la préparation d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. L'assistance technique fournie par la CNUCED aux pays en développement et aux pays en transition avait donné des résultats tangibles et avait aidé ces pays à s'intégrer dans l'économie mondiale, à accéder à l'OMC et à participer aux négociations commerciales multilatérales. La CNUCED devrait coopérer davantage avec d'autres institutions internationales, en particulier avec l'OMC, le CCI, l'ONUDI, les institutions de Bretton Woods et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

63. Les crises financières récentes avaient montré une fois de plus que le système financier international ne permettait pas de réagir convenablement à ce genre de situations. L'analyse des conséquences de la crise financière sur le commerce, l'investissement et le développement, présentée cette année dans le *Rapport sur le commerce et le développement*, apportait une contribution utile au débat international sur les mécanismes de prévention et de gestion des crises financières. La CNUCED étudiait de façon pragmatique et équilibrée la mondialisation et ses éventuelles conséquences pour les pays en développement et pour l'économie mondiale dans son ensemble, et devrait poursuivre cet important travail; il fallait cependant aussi mettre à profit le potentiel du secrétariat pour formuler des recommandations concrètes en vue de parer ou remédier aux effets négatifs de la mondialisation.

64. Pour le représentant du **Pakistan**, il ne fallait pas voir dans la crise de l'Asie de l'Est un incident sans importance survenu sur la scène économique mondiale. Il convenait de tirer les leçons de cette crise et de sa gestion, compte tenu de la persistance de nombreux facteurs structurels qui contribuaient à la vulnérabilité des pays en développement, y compris des plus avancés d'entre eux. La crise avait montré que le système financier international ne permettait pas de maîtriser les forces de la mondialisation. L'extraordinaire mobilité des capitaux,

l'extension des réseaux de production et de distribution et l'essor rapide du commerce de biens et services ne s'étaient pas accompagnés de la mise en place d'organes de contrôle appropriés. Pour empêcher qu'une telle crise se reproduise, il fallait faire en sorte que le régime commercial international serve les intérêts de tous les pays. Autrement dit, il fallait faciliter l'accès des pays en développement aux marchés des pays développés et leur ménager plus de temps et de souplesse pour libéraliser leurs propres marchés. Il fallait également mieux prendre en considération les intérêts des pays en développement dans les débats sur les remèdes à apporter aux carences du système financier international. Une transparence et une surveillance accrues pourraient se révéler utiles, mais il convenait aussi de remédier à l'instabilité des flux de capitaux à court terme, de s'attacher à mieux gérer les crises financières en instaurant des moratoires et en adoptant des méthodes de restructuration de la dette, d'établir un prêteur international de dernier recours, et de donner plus de latitude et d'autonomie aux pays en développement pour la gestion de ces crises et pour la libéralisation du compte de capital, qui devrait être progressive. En outre, les Nations Unies devraient étudier d'urgence des mécanismes permettant de maîtriser efficacement la mondialisation, en tenant compte des impératifs du développement et de la nécessité de démocratiser la prise de décisions économiques à l'échelle internationale. D'une façon plus générale, il conviendrait de revoir fondamentalement la nature de l'économie internationale pour que tous les pays et groupes sociaux puissent tirer profit de la mondialisation et pour garantir une croissance juste et durable.

65. Le représentant de la **Chine** a dit que la croissance de l'économie mondiale en 2000 était fragile et déséquilibrée. De nombreuses incertitudes subsistaient, dues notamment aux bulles spéculatives sur les nouveaux marchés et à la surexpansion provoquée par des fusions et acquisitions internationales. De nombreux pays en développement, et en particulier les pays moins avancés et les pays africains, souffraient d'une pénurie de capitaux, croulaient sous le poids de leur dette et assistaient à la détérioration de leurs termes de l'échange. Aux menaces pesant sur l'économie des pays en développement venait s'ajouter la fragilité de l'environnement extérieur. L'expérience des pays de l'Asie de l'Est frappés par la crise montrait que les pays en développement devaient avant tout suivre leur propre voie. Ils devaient élaborer une politique macroéconomique, monétaire, budgétaire et commerciale adaptée aux impératifs nationaux, et libéraliser progressivement leurs marchés. Des efforts collectifs devaient être déployés pour écarter les risques liés à l'instabilité de l'économie mondiale. Il restait à résoudre un certain nombre de problèmes d'ordre structurel, comme celui de la croissance des exportations, le chômage et l'absence de cadre international porteur. Les défauts du système économique international, qui avaient été une des causes de la crise financière, devaient être corrigés. Dans les années 90, le secrétariat de la CNUCED avait fort justement tiré la sonnette d'alarme avant que les crises financières ne se produisent dans certains pays en développement. Il devrait continuer d'exploiter ses avantages comparatifs dans ce domaine et s'attacher à aider les pays en développement à concevoir des politiques préventives. Il importait également de promouvoir un système commercial multilatéral équitable, stable, non discriminatoire et prévisible. Jusque-là, l'évolution du système commercial avait suivi de trop près celle des pays développés et des sociétés transnationales, des pays en développement ne parvenant pas à faire entendre leur voix. Lors d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, il s'agirait de concilier les intérêts de pays se trouvant à des stades de développement différents.

66. Le représentant de l'**Inde** a dit que, si la mondialisation avait offert des possibilités nouvelles et contribué à une croissance remarquable de l'économie mondiale, elle avait également marginalisé un certain nombre de pays : en dépit du potentiel considérable qu'elle offrait, 1,2 milliard de personnes vivaient encore avec moins d'un dollar par jour. Il était urgent de remédier aux déséquilibres et aux distorsions du système commercial multilatéral, ainsi qu'aux carences des accords du Cycle d'Uruguay et de leur mise en œuvre. Les pays industrialisés et les pays en développement devaient s'associer pour faire en sorte que les avantages de la mondialisation soient répartis de façon plus équitable. Une croissance stable et durable était nécessaire pour atténuer la pauvreté. L'investissement étranger direct pouvait jouer un rôle important dans le développement économique, mais il fallait aussi axer le débat économique mondial sur des questions telles que la baisse de l'aide et la stagnation d'autres flux de capitaux publics. La diminution des prêts attribués par la Banque mondiale à des conditions de faveur était préoccupante, et l'attitude des institutions de Bretton Woods, qui subordonnaient de plus en plus leurs prêts à des exigences sociales, était inacceptable. La crise en Asie de l'Est avait conduit la communauté internationale à mettre l'accent sur des moyens de réformer les institutions financières internationales, ainsi que de prévenir et résoudre les crises dans un monde caractérisé par une intégration croissante des marchés financiers. Mais il ne fallait pas pour autant se désintéresser d'autres questions essentielles, comme les politiques de change, la dette extérieure et la libéralisation du compte de capital. Il n'y avait pas de démarche uniforme pour la réforme dans les pays en développement. Il fallait que la libéralisation du compte de capital soit soigneusement dosée et échelonnée, et qu'elle n'intervienne qu'après la mise en place de fondements macroéconomiques solides et d'un système financier stable. Une réglementation prudentielle et des contrôles rigoureux étaient également nécessaires pour lutter contre l'instabilité des flux de capitaux.

67. Le représentant du **Bangladesh**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés**, a dit que l'interdépendance économique était une question des plus importantes pour les pays en développement, et qu'il fallait tenir compte des intérêts de ces pays dans la réforme du système financier international. L'interdépendance était devenue manifeste dans la crise en Asie de l'Est. Diverses orientations avaient été préconisées pendant et après la crise, et il était difficile de dire quelles étaient les bonnes : bien qu'elles aient réagi différemment, la République de Corée et la Malaisie avaient toutes deux réussi à redresser nettement leur économie. Cette crise avait peut-être un caractère cyclique, mais le problème de la pauvreté endémique dont souffrait un cinquième de l'humanité était plus complexe. Les pays les moins avancés étaient toujours marginalisés et s'appauvrirent de jour en jour, en dépit des efforts consentis depuis des décennies par ces pays et par la communauté internationale. Dans ce contexte d'interdépendance croissante, il fallait les aider à prendre une plus grande part au commerce et au développement mondiaux, en ouvrant complètement et immédiatement tous les marchés à toutes leurs exportations, en mettant en œuvre un programme spécial pour renforcer leurs capacités commerciales, comme prévu dans le Cadre intégré, en augmentant l'APD bilatérale, en annulant la dette de tous les PMA sous réserve d'une gestion avisée des affaires publiques, d'une réforme de leur économie et d'une augmentation des investissements sociaux, et en leur donnant voix au chapitre en tant que groupe, à la mesure de leur population, dans la restructuration et la gestion des institutions financières et commerciales internationales. L'initiative récente de l'UE tendant à rendre les marchés pleinement accessibles à tous les PMA et aux pays ACP constituait un pas dans la bonne direction. D'autres pays développés devraient suivre cet exemple.

68. Le représentant de l'**Afrique du Sud** a déclaré que son pays n'avait pas échappé à la crise financière, qui avait frappé principalement la population ainsi que les petites et moyennes entreprises. L'amélioration des perspectives était due en partie aux réformes fondamentales entreprises par les pays en développement, dont les pays développés devraient suivre l'exemple. En dépit des perspectives encourageantes, il ne fallait pas perdre de vue les risques qui compromettaient encore une croissance durable. La croissance des pays en développement serait gravement menacée si les pays développés continuaient à agir sans se préoccuper des incidences de leur politique sur les échanges et les flux de capitaux internationaux. Il fallait entreprendre des réformes structurelles pour rendre ces pays moins vulnérables. Les pays en développement devaient redoubler d'efforts pour élever leurs niveaux d'épargne et d'investissement, créer des emplois, lutter contre la pauvreté, mettre en valeur leurs ressources humaines et rattraper leur retard dans le domaine de l'informatique. La mondialisation s'était accompagnée d'une aggravation de la pauvreté, et elle serait synonyme d'échec si les avantages n'en étaient pas plus largement répartis et si la majorité des habitants de la planète continuaient d'être marginalisés. Pour remédier au déséquilibre de la répartition des revenus et des richesses, les pays les plus avancés devaient s'employer énergiquement à favoriser une croissance durable et à soutenir les faibles. Dans une économie mondiale caractérisée par une forte interdépendance, la croissance des pays en développement ne dépendait pas uniquement de leurs propres efforts. Beaucoup ne pourraient pas atteindre le taux de croissance nécessaire pour atténuer la pauvreté et pour élever leur niveau de vie tant qu'ils crouleraient sous le poids de la dette. Les pays en développement avaient libéralisé leurs régimes commerciaux; c'était désormais au tour des pays développés d'entreprendre les réformes permettant aux exportateurs des pays en développement d'accéder plus aisément à leurs marchés. Étant donné l'insuffisance de l'épargne dans de nombreux pays en développement, il était également nécessaire d'augmenter l'aide publique au développement.

69. Pour le représentant des **États-Unis d'Amérique**, la crise en Asie de l'Est avait montré que, dans la nouvelle économie mondiale, les marchés internationaux pouvaient sanctionner, beaucoup plus rapidement et sévèrement que par le passé, la faiblesse des politiques et des institutions nationales, et qu'une mauvaise évaluation des risques par les investisseurs pouvait avoir des conséquences graves. La plupart des pays de la région durement touchés par la crise en surmontaient les effets plus rapidement qu'on ne l'avait escompté, mais il fallait se demander comment prévenir de telles perturbations à l'avenir et quelle était pour la communauté internationale la meilleure façon d'y faire face. Dans de nombreux pays en développement, les carences des institutions et de la politique générale, jointes à une mauvaise évaluation des risques de la part des investisseurs et des banques des pays industrialisés, avaient rendu l'économie trop vulnérable. La réaction de la communauté internationale n'avait pas été parfaite à certains égards, mais elle avait évolué grâce à une meilleure information et, finalement, avait permis la reprise. Il s'agissait désormais, pour tous les pays, de tracer la voie d'une croissance durable, en tenant compte de la capacité de réglementation de ceux qui se développaient. L'économie de marché et les flux de capitaux mondiaux constituaient le meilleur instrument de développement durable, tant pour les pays industrialisés que pour les pays du tiers monde. La communauté internationale avait l'obligation de coopérer pour remédier aux éventuels dysfonctionnements du système et aux difficultés qui pouvaient en découler. Les pays industrialisés devaient mieux évaluer les risques. Le FMI devrait adapter ses recommandations aux cas particuliers, en veillant à ce que les réformes budgétaires ne pénalisent pas trop les programmes sociaux essentiels, mais ce serait l'action des gouvernements qui contribuerait le plus à réduire la vulnérabilité face aux crises financières et à assurer la reprise. Il fallait améliorer

les contrôles bancaires et la réglementation boursière, et restructurer le secteur financier et le secteur des entreprises. Chaque pays pourrait opter pour le régime de change qu'il jugeait le meilleur, mais quel que soit le régime adopté, il était essentiel d'avoir une bonne politique économique et financière. Étant donné que le contrôle des capitaux à court terme était difficile à gérer et que son efficacité diminuait avec le temps, il ne pouvait être que transitoire et ne saurait remplacer une réforme financière fondamentale. L'emprunt à long terme plutôt qu'à court terme et le développement des marchés obligataires nationaux permettraient en général de mieux protéger les pays de l'instabilité des marchés.

70. Le représentant de la **Norvège** a dit que les pays en développement, qui souffraient déjà de la chute des prix des produits de base, de la dette et de l'insuffisance de l'APD, étaient particulièrement vulnérables à un ralentissement de la croissance économique des pays développés. Les perspectives de croissance des PMA d'Afrique étaient particulièrement préoccupantes, en raison principalement des incidences plus importantes que prévu de la crise asiatique, de la diminution des apports d'aide, de la pénurie d'investissements étrangers directs et de l'impact de l'épidémie de sida. Toutefois, les prévisions pour certains pays subsahariens ayant mis en œuvre des programmes de réforme étaient relativement encourageantes, puisque l'on escomptait des taux de croissance de plus de 5 %. Ce succès relatif était dû à des stratégies de développement fondées sur une meilleure politique économique et sociale, l'atténuation de la pauvreté et une conduite avisée des affaires publiques. Cependant, ces efforts ne pourraient porter leurs fruits que s'ils étaient étayés par un financement extérieur adéquat. La Norvège ne se contenterait pas de porter son APD à un niveau représentant plus de 0,9 % du PIB : elle appuierait également le nouveau plan d'action qui serait adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

71. S'agissant de la crise financière récente et de la reprise en Asie de l'Est, il importait de reconnaître le rôle positif joué par le système commercial multilatéral fondé sur des règles, qui avait empêché le recours à des mesures protectionnistes face à la concurrence croissante des pays en développement qui remontaient la pente. Indéniablement, le système s'était révélé extrêmement utile, les exportations ayant été un élément clef de la reprise. Si les règles de l'OMC avaient désormais une dimension réellement mondiale, il restait beaucoup à faire, en particulier pour intégrer les partenaires commerciaux les plus pauvres.

72. Le représentant de la **Confédération internationale des syndicats libres** a déclaré qu'en Asie de l'Est, les revenus par habitant avaient retrouvé leur niveau d'avant la crise, mais que les inégalités de revenus et la pauvreté s'étaient considérablement aggravées. Les incidences sociales de la crise et la vulnérabilité constante de la région aux flux anarchiques de capitaux rendaient cependant la reprise aléatoire. Si l'investissement étranger direct était une source de financement extérieur pour les pays en développement, il fallait bien voir que les fusions et acquisitions ne contribuaient pas systématiquement à l'augmentation de la capacité de production.

73. Il était donc grand temps de réorienter les stratégies de développement pour renforcer la sécurité et la stabilité économiques et plusieurs mesures devraient être prises pour stabiliser le système financier international. Il fallait notamment améliorer la coordination multilatérale des politiques budgétaires et monétaires, réglementer le compte de capital eu égard aux impératifs macroéconomiques, associer le secteur privé à la solution des problèmes liés à la dette et au financement extérieurs, adopter des règles internationales pour la surveillance prudentielle des marchés de capitaux, accroître la transparence des opérations et de l'information bancaires,

s'entendre sur le droit des pays en développement de suspendre temporairement le service de leur dette dans des situations de crise, mettre en place un système efficace d'alerte rapide, et établir une taxe sur les transactions financières internationales en vue de réduire les flux spéculatifs de capitaux.

Décision du Conseil

74. À sa 917^{ème} séance plénière, le 20 octobre 2000, le Conseil du commerce et du développement a pris note du résumé des discussions sur le point 3 de l'ordre du jour établi par le Président. (Pour le résumé, voir le document TD/B/47/11(Vol.I), sect. I.A.)

Chapitre II

PROGRÈS DE L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNÉES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

(Point 4 de l'ordre du jour)

a) **Problèmes liés au financement de la croissance et du développement dans les pays les moins avancés**

75. Pour l'examen de ce point subsidiaire, le Comité de session I était saisi des documents ci-après :

Les pays les moins avancés : Rapport 2000 (UNCTAD/LDC/2000 et Aperçu général).

76. Le représentant du **bureau du Coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés** a présenté le document intitulé *Les pays les moins avancés : Rapport 2000* et a évoqué trois questions fondamentales auxquelles ce document s'efforçait de répondre : a) Quels avaient été les résultats des PMA pendant les années 90 ? b) Quels seraient-ils dans 10-15 ans ? et c) Que pouvait-on faire pour que la situation socioéconomique de ces pays s'améliore pendant la période considérée ? Selon le rapport, le diagnostic généralement accepté des problèmes des PMA comportait des failles. L'idée commune selon laquelle ces pays avaient généralement péché dans la mise en œuvre des réformes économiques était à récuser. Les attentes de la communauté internationale concernant l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) avaient été irréalistes et les prévisions concernant l'expansion du commerce avaient été exagérément optimistes. Il a souligné l'importance d'accroître les capacités de production dans toute stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

77. L'intervenant a également analysé la proposition des Nations Unies concernant "une nouvelle donne" en faveur des PMA et a réaffirmé l'importance d'améliorer la complémentarité des politiques nationales et internationales.

78. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, s'exprimant au nom **du Groupe des 77 et de la Chine**, a félicité la CNUCED pour le *Rapport 2000 sur les pays les moins avancés* et a reconnu l'importance du thème retenu, à savoir l'aide, les flux de capitaux privés et la dette extérieure. Les analyses et les recommandations figurant dans ce document apportaient une contribution précieuse à la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA.

79. L'orateur a rappelé qu'au Sommet du Sud tenu à La Havane en avril 2000, le Groupe des 77 s'était déclaré préoccupé par le fait que la mondialisation avait créé une grande prospérité dans le monde développé tandis que la marginalisation des PMA s'était accrue. Constatant que cette situation était le résultat du non-respect de nombreux engagements pris dans le cadre du Programme d'action pour les années 90, il a exhorté les pays membres du CAD à prendre les mesures nécessaires pour y remédier. Il a salué l'initiative de l'Union européenne visant à accélérer l'ouverture de son marché aux produits des PMA et a appelé les autres partenaires commerciaux à faire de même. En outre, il a émis le vœu que l'initiative PPTE soit intégralement financée et que les pays puissent plus facilement en bénéficier.

80. Après avoir réaffirmé le soutien sans réserve du Groupe des 77 et de la Chine à la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le représentant de la République islamique d'Iran a rappelé que le Groupe des 77 avait souscrit à la proposition d'élaborer un nouveau Programme d'action pour les PMA. Il espérait que la Conférence tiendrait compte des facteurs qui pénalisaient certains PMA, notamment les guerres civiles, les catastrophes naturelles et les maladies. Il espérait également que la Conférence serait l'occasion de mettre en évidence le grand potentiel de ces pays et la richesse de leur héritage culturel, et servirait de tremplin à la revitalisation de leur développement économique et social.

81. En conclusion, l'orateur avait le ferme espoir que la Conférence aiderait les PMA à être moins tributaires de l'assistance extérieure et à acquérir une plus grande autonomie ainsi que la capacité à attirer davantage de ressources et d'investissements internationaux.

82. Le représentant de **Haïti**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a fait remarquer que les années 90 avaient été caractérisées par la persistance de la pauvreté dans les PMA et par la marginalisation accrue de ces pays. Les PMA en tant que groupe n'avaient pas tiré un grand profit de l'évolution de facteurs tels que l'aide publique au développement (APD), l'efficacité de l'aide, les allègements de la dette ou les moyens de promouvoir les entrées de capitaux privés contribuant au développement. Il a fait observer que la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel, conjuguée à l'insuffisance des courants d'investissement et à la faiblesse des prix des produits de base, avait entraîné un ralentissement de la progression du produit intérieur brut (PIB) de ces pays.

83. L'orateur a souligné que les PMA continuaient d'être tributaires de l'APD. Mesurée en termes réels par habitant, celle-ci avait diminué de 45 % depuis 1990 et était revenue au niveau atteint au début des années 70. L'aide accordée par les principaux donateurs représentait 0,09 % de leur produit national brut (PNB) en 1990, contre 0,05 % en 1998, année où seuls le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède avaient atteint les objectifs fixés dans le Programme d'action. La diminution de l'aide était d'autant plus préoccupante que très peu de PMA arrivaient à attirer quelques capitaux. En conséquence, les entrées de capitaux par habitant avaient diminué en termes réels de 39 % depuis 1990.

84. L'orateur a souligné la gravité du problème de la dette des PMA. Il a souligné que le renforcement des capacités de production et l'ouverture intégrale des marchés aux produits exportables des PMA par la mise en œuvre du Cadre intégré étaient le seul moyen de sortir du cercle vicieux de l'endettement. Il estimait que les paiements au titre du service de la dette pourraient servir à financer des activités susceptibles de faciliter l'intégration réelle des PMA dans l'économie mondiale et qu'un quart au moins de cet argent devrait ainsi être alloué à des projets d'assistance technique liée au commerce. Il a également proposé que les critères à respecter pour bénéficier d'une réduction de la dette soient reconsidérés.

85. Compte tenu de la grande vulnérabilité des PMA à l'égard des chocs économiques extérieurs, l'orateur a souscrit à la proposition du représentant de l'**Éthiopie**, formulée au nom du **Groupe africain** lors de l'examen d'un autre point, de mettre en place un mécanisme de compensation pouvant permettre aux PMA de mieux faire face à ce genre de crise.

86. Enfin, le représentant de Haïti a dit que dans le cadre des efforts que la communauté internationale devait déployer pour renforcer son appui aux PMA, les petits États en développement insulaires, les pays en développement sans littoral et les pays en développement structurellement faibles et vulnérables méritaient une attention particulière.

87. Le représentant de l'**Éthiopie**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a souligné la complexité et l'ampleur des problèmes de développement auxquels les PMA se heurtaient et a jugé nécessaire la mise en œuvre d'une solution globale consistant à accroître l'aide au développement et à annuler purement et simplement la dette, à augmenter les capacités de production et à réduire les contraintes liées à l'offre, à améliorer l'accès aux marchés, ainsi qu'à mettre en place un cadre national et international se renforçant mutuellement. Il a constaté que les actions menées depuis longtemps dans le cadre de la coopération et la solidarité internationales pour aider les PMA n'avaient pas donné les résultats attendus. Parallèlement, la faiblesse des structures économiques et institutionnelles des PMA, conjuguée à un environnement économique extérieur défavorable et aux catastrophes naturelles, entravait la capacité des gouvernements de ces pays de résoudre leurs problèmes de développement. L'orateur a dit que malgré les réformes économiques et politiques d'envergure que plusieurs PMA avaient entreprises, leur situation socioéconomique avait continué de se dégrader et l'insuffisance croissante des ressources financières par rapport aux besoins de ces pays avait compliqué le processus de développement. À ses yeux, la marginalisation persistante des PMA face à la mondialisation de l'économie attestait de l'échec des efforts collectifs - notamment des deux premières conférences sur les PMA et les programmes d'action adoptés - déployés pour améliorer la situation économique de ces pays. Le représentant de l'Éthiopie a rappelé qu'entre 1980 et 1998, 23 pays avaient été ajoutés à la liste des PMA et a dit que d'autres pourraient les rejoindre si de nouvelles mesures n'étaient pas prises. Afin d'améliorer les conditions de vie dans les PMA, il fallait d'urgence prendre des mesures concrètes et conclure des partenariats.

88. Le représentant de l'Éthiopie s'est félicité de l'analyse solide et des recommandations concrètes présentés dans le *Rapport 2000 sur les pays les moins avancés*. Il a insisté sur l'évocation dans le Rapport de la diminution continue de l'APD dans les PMA, et sur le fait que l'irrégularité des flux d'APD avait contribué à l'instabilité macroéconomique et à une aggravation de la situation socioéconomique de ces pays. Il a reconnu qu'un accroissement de l'aide constituait un préalable à son efficacité et qu'une aide efficace était nécessaire pour qu'il y ait croissance économique, diminution de la pauvreté et développement durable. Deuxièmement, il a estimé, comme les auteurs du Rapport, que l'allègement de la dette actuellement fourni aux PMA venait trop tard, trop lentement, et était insuffisant, et aussi que les mesures d'allègement de la dette seraient moins efficaces si elles se substituaient à l'APD. Troisièmement, il convenait que certes les politiques nationales étaient importantes, mais notait que l'efficacité de l'aide avait souffert de la nature des mécanismes internationaux de fourniture de l'aide. Il a souligné en conséquence l'importance d'une coordination des politiques d'aide. Quatrièmement, il a reconnu que la maîtrise locale, qui passait non seulement par une stratégie mais aussi par un contrôle effectif de la répartition des fonds d'aide dans le cadre d'un processus budgétaire cohérent et intégré, était indispensable à la conception de politiques adéquates.

89. Le représentant a estimé, à l'instar du secrétariat, que la question de la réduction de la pauvreté ne pouvait être abordée sous le seul angle des facteurs déterminants nationaux, mais qu'elle devait aussi être traitée comme une question internationale. Il a demandé aux partenaires

de développement de fournir une aide substantielle, sans condition et non liée aux PMA (en proportion de leurs besoins de développement), et de prendre des mesures d'allégement de la dette rapides, amples et profondes, y compris des mesures d'annulation pure et simple. À cet égard, il fallait accorder la plus haute priorité à une application intégrale et rapide de l'initiative PPTE renforcée. Il fallait aussi accroître les investissements dans l'infrastructure physique et le renforcement des capacités institutionnelles, notamment par une meilleure mise en œuvre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce. Il fallait en outre élargir et libéraliser l'accès aux marchés de tous les produits d'exportation des PMA. Dans ce contexte, le représentant s'est félicité des mesures encourageantes prises par l'Union européenne et les États-Unis en faveur des PMA, et il a instamment demandé à tous les partenaires de développement d'appliquer intégralement et sans plus tarder les engagements en matière d'accès aux marchés qu'ils avaient annoncés en 1997. Des mesures devaient être prises pour assurer l'intégration totale et positive des PMA dans le système commercial international, par une application intégrale des mesures de traitement spécial et différencié figurant dans les divers Accords du Cycle d'Uruguay.

90. En conclusion, le représentant a réitéré le ferme engagement de son pays de poursuivre avec détermination ses programmes de réforme économique et politique.

91. La représentante des **Philippines**, parlant au nom **du Groupe asiatique et de la Chine**, a fait observer que le groupe des PMA comptait aussi des pays asiatiques et que tous ces pays devaient être soutenus dans leurs efforts de croissance économique et de développement durable. Elle a demandé à tous les partenaires de développement de fournir aux PMA une assistance correspondant à leurs besoins et à leurs aspirations, afin de leur permettre de s'insérer dans le processus de mondialisation.

92. Elle a noté que l'une des principales observations figurant dans le *Rapport 2000 sur les pays les moins avancés* concernait la marginalisation croissante des PMA par rapport aux avantages procurés par le processus de libéralisation, ainsi que la diminution des flux d'aide au développement dans ces pays. L'analyse réalisée par la CNUCED des difficultés structurelles liées à la fourniture d'une assistance dans les PMA dans les années 90 offrait matière à réflexion et indiquait de nouvelles solutions possibles. Les mesures d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés, l'exécution du Programme d'action en faveur des PMA à la suite de la réunion de haut niveau de 1997 sur le commerce et le développement de ces pays, ainsi que le programme intégré CCI/CNUCED/OMC d'assistance technique en faveur de certains PMA et d'autres pays africains (JITAP), devaient rester des priorités et recevoir une application effective.

93. En conclusion, la représentante a souligné que la CNUCED devait continuer d'apporter un soutien sans relâche aux PMA. En tant qu'organisme des Nations Unies chargé des questions relatives aux PMA, la CNUCED devait continuer de coordonner la mobilisation des ressources en s'assurant de la coopération et de l'engagement d'un certain nombre d'institutions du système des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods et d'autres organisations intergouvernementales, ainsi que de la société civile et du secteur privé. En tant que secrétariat de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, elle était bien placée pour influencer directement sur les discussions internationales concernant l'aide au développement dans les PMA et pour exécuter le futur programme d'action en faveur de ces pays. Le Groupe asiatique et la Chine appuyaient sans réserve la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

94. Le représentant de la **Chine** a dit que les PMA n'avaient ménagé aucun effort pour entreprendre les réformes économiques recommandées par le Programme d'action pour les années 90, mais qu'ils n'avaient pas réussi à atteindre, en tant que groupe, la plupart de leurs objectifs. Divers facteurs négatifs internes et externes avaient contribué à une détérioration continue des conditions économiques et sociales. Il en avait résulté un élargissement de l'écart de développement avec d'autres pays et une aggravation de la marginalisation des PMA dans le processus de mondialisation. Le manque de ressources était devenu un obstacle majeur à la croissance économique dans ces pays. L'injection de capitaux de démarrage suffisants était indispensable pour résoudre les problèmes de développement économique et social dans les PMA.

95. L'aide internationale était une condition extérieure essentielle au développement des PMA. Toutefois, par rapport au début des années 90, l'APD, en tant que principale source de financement extérieur pour ces pays, avait diminué et était loin de satisfaire à l'objectif de 0,15 % du PNB des pays développés fixé dans le Programme d'action. L'assistance internationale étant indispensable au développement des PMA, les pays développés donateurs devraient s'efforcer d'accroître effectivement les flux de ressources vers ces pays en vue d'atteindre les objectifs fixés pour l'APD. Pour ce qui était de l'IED, les PMA avaient été presque totalement négligés par les sociétés transnationales.

96. En tant que principaux bénéficiaires de la mondialisation économique, les pays développés devaient fournir aux PMA une assistance financière et technique accrue et leur proposer des plans d'aide réalistes. La dette était un autre obstacle majeur au développement économique des PMA, dont elle grevait lourdement les ressources. La Chine se félicitait des mesures internationales d'allègement de la dette récemment adoptées en faveur des PMA et demandait aux principaux pays donateurs et aux institutions financières internationales d'honorer rapidement leurs engagements. Le Gouvernement chinois avait toujours attaché une grande importance aux difficultés rencontrées par les PMA. Malgré les problèmes de pauvreté et de développement que connaissaient ses propres régions économiquement sous-développées, la Chine avait récemment annoncé des mesures d'annulation des dettes de PMA et de pays pauvres très endettés africains.

97. Parlant au nom de l'**Union européenne**, la représentante de la **France** a réitéré l'engagement de l'Union européenne de contribuer au succès de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Elle a confirmé l'appui qu'apportait l'Union européenne aux organisateurs de la Conférence et le fait qu'elle avait approuvé l'ordre du jour proposé, s'agissant en particulier des dimensions humaines et environnementales qui sous-tendaient le principe d'un développement durable dans les PMA. Dans ce contexte, elle a rappelé le consensus qui avait présidé à l'approbation de cet ordre du jour, et elle a demandé que toute modification devant être apportée à celui-ci par le secrétariat reste dans des limites raisonnables de façon à ne pas compliquer inutilement la préparation de la Conférence. Le Gouvernement français soutenait l'approche "de bas en haut" et tout ce que cela supposait en termes d'aide devant être apportée par la CNUCED aux PMA dans leurs préparatifs nationaux. La représentante a demandé quels critères le secrétariat avait l'intention de retenir pour le choix des personnalités qui seraient invitées à participer aux débats interactifs, et elle l'a instamment prié d'établir un calendrier précis des diverses étapes envisagées pour la préparation de la Conférence.

98. En conclusion, elle a noté la qualité du *Rapport 2000 sur les pays les moins avancés*, ainsi que l'intérêt du thème retenu, à savoir le financement du développement. Elle regrettait toutefois que certains aspects des problèmes des PMA, tels que les questions structurelles et la question de la bonne gouvernance, n'aient pas été abordés.

99. Le représentant du **Bangladesh**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, a félicité la CNUCED pour la qualité du *Rapport 2000 sur les pays les moins avancés*. L'accent mis sur l'aide, les apports de capitaux privés et la dette extérieure, ainsi que sur les difficultés de financement du développement constituaient une contribution précieuse non seulement à la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, mais aussi à la réunion de haut niveau sur le financement du développement qui se tiendrait prochainement.

100. Selon le représentant, l'aspect le plus intéressant du Rapport en était le diagnostic, qu'il a résumé en trois points : l'application insuffisante de certaines mesures de politique générale prescrites aux pays témoignait de l'impossibilité d'appliquer une stricte conditionnalité; les politiques sociales en faveur des pauvres devaient être intégrées aux politiques macroéconomiques; et l'efficacité de l'aide pouvait être améliorée par un renforcement de la coordination entre les institutions de Bretton Woods et les donateurs bilatéraux.

101. Le représentant a souligné que les contraintes structurelles, l'absence d'infrastructure adéquate, le manque d'esprit d'entreprise et l'insuffisance des capacités du secteur privé devaient être pleinement pris en compte si l'on voulait que les réformes d'orientation engagées par les PMA et les donateurs donnent le maximum de résultats. Il a également recommandé que des politiques d'aide effectives soient exécutées à l'appui de programmes nationaux viables. Tout en souscrivant à l'observation présentée dans le Rapport quant à la nécessité de considérer ensemble le niveau et la qualité de l'aide, il a souligné l'importance d'une responsabilisation nationale en matière de programmes de développement et d'une meilleure intégration du système d'acheminement de l'aide dans les structures économiques et administratives nationales. Une coordination insuffisante des activités des donateurs avait, dans le contexte d'une stricte conditionnalité budgétaire, affaibli les capacités gouvernementales et réduit les possibilités d'instaurer une responsabilisation nationale.

102. Enfin, le représentant s'est félicité de ce que le document *Les pays les moins avancés : Rapport 2000* ait été dédié à la mémoire de feu Anthony Ngororano, qui avait beaucoup contribué à la réflexion à la CNUCED sur les PMA en général, et sur les PMA sans littoral en particulier.

103. Le représentant de **Madagascar** a déclaré qu'il était inadmissible que la population mondiale soit divisée en deux catégories – les riches et les pauvres. La persistance de ce clivage, qui allait s'accroissant, menaçait la paix dans le monde. Pour préserver la paix, la communauté internationale devait mener une action énergique, comme elle l'avait fait récemment pendant la crise en Asie. Les engagements pris en faveur des PMA dans le Programme d'action pour les années 90 n'avaient pas été pleinement honorés, ce qui était pour beaucoup dans la détérioration de la situation socioéconomique de ces pays, ainsi que dans leur marginalisation.

104. Pour enrayer la dégradation de la situation, la communauté internationale devait réagir rapidement et efficacement. À cet égard, Madagascar appuyait les propositions présentées dans la partie C du projet de nouveau plan d'action en faveur des PMA, intitulée "Financement du

développement". La délégation malgache était favorable à une annulation plutôt qu'à un allègement de la dette. Elle déplorait le retard pris dans la mise en œuvre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce.

105. Le représentant de la **Mauritanie**, dressant le bilan du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, a fait observer que la marginalisation de ces pays s'était accentuée pendant la dernière décennie, malgré leurs importants efforts de réforme et d'ajustement structurel. Les forces de la libéralisation et de la mondialisation avaient aggravé la situation déjà précaire des PMA et n'avaient pas donné les résultats escomptés. Cet échec tenait à ce que les réformes étaient principalement d'ordre macroéconomique et s'étaient inscrites dans un contexte international défavorable, caractérisé par une diminution de l'aide, une détérioration des termes de l'échange et une érosion de l'accès préférentiel aux marchés. Il fallait que la communauté internationale soutienne plus énergiquement des mesures comme l'initiative PPTE, dont la Mauritanie avait été un des premiers bénéficiaires. L'allègement de la dette, conjugué à une augmentation de l'APD, permettrait aux PMA de consacrer davantage de ressources à leur développement socioéconomique. Il fallait aussi stimuler l'épargne intérieure pour soutenir la croissance, attirer des capitaux privés et aider les PMA à s'intégrer dans l'économie mondiale. Cette intégration passait par un renforcement des capacités de production, une diversification des exportations et un élargissement de l'accès aux marchés. Le représentant priait instamment la communauté internationale de profiter de l'occasion offerte par la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA pour faire preuve d'une solidarité nouvelle dans l'examen de ces questions.

106. La représentante de la **Norvège** a dit que le document intitulé *Les pays les moins avancés : Rapport 2000* aidait à mieux comprendre la situation de ces pays, qui était néanmoins contrastée. Certains PMA s'étaient développés davantage que d'autres, grâce surtout à une meilleure politique intérieure. D'une façon générale, les PMA, qui avaient entrepris des réformes et adopté une bonne politique, étaient mieux à même de profiter de la mondialisation.

107. L'aide publique au développement des PMA était bien inférieure aux besoins, et les engagements pris en 1990 à Paris n'avaient pas été tenus. Il fallait non seulement accroître, mais encore améliorer l'aide à ces pays. Il importait de mieux coordonner l'assistance internationale et de mieux l'adapter aux priorités des PMA, en veillant davantage à sa qualité et à son efficacité. L'aide avait du reste gagné en efficacité. Sa contribution à la réduction de la pauvreté s'était sensiblement accrue dans les années 90, c'était notamment parce que l'APD avait été réorientée en faveur des pays qui suivaient une politique avisée. De toute évidence, la politique nationale jouait un rôle important dans la bonne utilisation de l'APD. Une plus grande confiance dans ce domaine pourrait favoriser une augmentation de l'aide globale.

108. La représentante a souligné la nécessité d'attirer des apports privés en encourageant l'IED, et de s'employer plus résolument à alléger la charge insoutenable de la dette des PMA. Il fallait aussi renforcer le commerce car il aidait à mobiliser des ressources. L'amélioration des conditions internationales ne suffirait pas pour permettre le "décollage" des PMA. Une bonne gestion des affaires publiques, une politique intérieure judicieuse et la stabilité politique demeuraient essentielles pour parvenir à la croissance économique et à un développement durable, comme en témoignait l'exemple de certains pays dont les efforts avaient été couronnés de succès.

109. La Norvège se félicitait de la convergence croissante observée entre les différents acteurs du développement dans le secteur public et le secteur privé, convergence indispensable pour améliorer la situation des PMA au cours de la prochaine décennie.

110. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a déclaré que son pays accordait un rang de priorité élevé à l'aide aux PMA afin qu'ils puissent parvenir à un développement durable. Il fallait que la communauté internationale s'attache tout particulièrement à trouver des sources de financement viables pour le développement de ces pays. Les efforts internationaux devraient contribuer à créer des conditions propices au progrès économique, mais le développement était avant tout l'affaire de l'État et de la population de chaque pays. À cet égard, les débats devraient être axés sur les moyens de mobiliser efficacement les ressources financières intérieures et d'attirer des ressources extérieures. Plusieurs grandes questions intéressaient les PMA : la croissance par le commerce et la diversification des exportations; l'investissement intérieur privé et l'initiative locale, en tant que sources d'emplois et de revenus; l'investissement étranger en tant que moyen de renforcer les capacités intérieures; le développement des marchés de capitaux; la coordination entre les donateurs et les bénéficiaires de l'APD, pour ce qui est de son acheminement et de sa bonne utilisation.

111. Avec l'essor rapide des investissements internationaux, des prêts et du commerce, les flux de capitaux privés étaient devenus la principale source de financement extérieur des pays en développement considérés globalement, supplantant l'APD. À long terme, le secteur privé deviendrait aussi la première source de fonds des PMA. Ses apports à ces pays demeuraient cependant inégaux. Il fallait se demander pourquoi certains pays recevaient plus d'investissements privés que d'autres. Au cours des 20 dernières années, de nombreux pays en développement avaient enregistré une croissance économique sans précédent grâce à l'initiative, à l'investissement privé et au commerce international. Dans ces pays, une politique libérale avait permis de mettre les forces du secteur privé au service de l'intérêt général.

112. Dans une économie caractérisée par une intégration croissante, l'investissement privé et le commerce deviendraient de plus en plus importants pour un développement durable. Il était donc urgent d'encourager les PMA et la communauté internationale à stimuler l'entreprise privée, à créer des conditions favorables à l'investissement étranger et à développer les échanges commerciaux intérieurs, régionaux et mondiaux.

113. Le représentant du **Népal** a fait observer que le Programme d'action visait à arrêter la détérioration de la situation économique des PMA dans les années 90, mais que la croissance était restée léthargique dans la plupart d'entre eux. L'accélération de la mondialisation et de la libéralisation, la conclusion des accords de l'OMC en 1994, la baisse constante de l'APD et la lourde dette extérieure des PMA avaient considérablement entravé la réalisation des objectifs du Programme. Faute de pouvoir exploiter les nouveaux débouchés commerciaux, la plupart des PMA risquaient fort de voir leur marginalisation s'aggraver. Après avoir rappelé les conclusions de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Seattle, le représentant a souligné que les nombreux problèmes rencontrés par les pays les moins avancés pour mettre en œuvre ces accords avaient été exacerbés par la résistance de pays développés peu enclins à ouvrir leurs marchés aux produits des PMA.

114. La faible compétitivité du Népal dans l'économie mondiale était due à une situation socioéconomique précaire et à des carences structurelles. Le pays devait en outre consacrer ses maigres ressources financières au service de la dette, au détriment de son développement. Évoquant les dispositions des accords de l'OMC prévoyant l'octroi d'un traitement spécial aux PMA, le représentant a vivement encouragé les membres de cette organisation à prendre des mesures plus concrètes dans ce domaine.

115. Le représentant de la **République de Corée** a déclaré que le financement du développement était une question primordiale pour les PMA en général, et pour ceux d'Afrique en particulier. Son pays était reconnaissant de l'aide qui lui avait été fournie entre 1945 et 1980, phase cruciale de son développement économique. Pour attirer l'aide et l'investissement étranger, les pays en développement devaient absolument respecter la démocratie et les principes de l'économie de marché, mener une action résolue pour que les réformes socioéconomiques portent leurs fruits, suivre une politique économique cohérente et avoir une gestion transparente et responsable. La mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des institutions étaient également indispensables pour soutenir leurs efforts de développement. La Corée, pour sa part, accordait une aide généreuse à plusieurs PMA.

116. Le représentant du **Japon** a félicité la CNUCED de son dernier rapport sur *Les pays les moins avancés : Rapport 2000*, et a rappelé au Conseil que son pays était, depuis plusieurs années, une des principales sources d'aide aux PMA. Le Japon partait du principe que les pays bénéficiaires devaient être maîtres de l'aide qu'ils recevaient, et leur fournissait une assistance importante sous forme de dons et de coopération technique. L'APD japonaise était axée avant tout sur la réduction de la pauvreté, sur la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités, sur le développement du secteur privé en vue d'accroître l'indépendance économique, sur la démocratisation, sur le relèvement après les conflits et sur l'allègement de la dette.

117. Conscient des difficultés rencontrées par la plupart des PMA pour mettre en œuvre les accords de l'OMC, le Japon contribuait au renforcement des capacités dans ce domaine par des programmes de formation. Il avait en outre conclu des accords préférentiels avec certains PMA, dont la quasi-totalité des produits étaient admis en franchise et hors contingent sur le marché japonais. Le Japon soutenait les efforts de promotion de l'investissement dans les PMA et tenait à féliciter la CNUCED de ses travaux visant à faciliter la conclusion d'accords bilatéraux d'investissement. À propos de la dette des PMA, il avait annoncé, lors de consultations récentes sur l'Initiative PPTE, qu'il consentirait une réduction importante de leur dette à son égard hors APD.

118. Le porte-parole du **Fonds commun pour les produits de base** a souligné que, malgré les efforts déployés et les progrès accomplis au cours de la dernière décennie, de nombreux PMA restaient aux prises avec des difficultés économiques et sociales. Le fossé entre le Nord et le Sud et les riches et les pauvres risquait de se creuser encore si l'on ne prenait pas immédiatement des mesures correctives.

119. La communauté internationale n'ignorait pas que les produits de base pouvaient beaucoup contribuer au développement durable des pays du tiers monde en général, et des PMA en particulier. Une grande partie de la population travaillait dans l'agriculture et tirait une part importante de ses revenus de la production de biens destinés à l'exportation. Considérant leur

dépendance constante à l'égard des produits de base, le Fonds commun pouvait grandement aider les PMA à accroître leur compétitivité et leur productivité ainsi qu'à diversifier leur production, afin qu'ils puissent jouer un rôle efficace dans l'économie mondiale. Il collaborait étroitement avec des organismes internationaux de produits et finançait plusieurs projets intéressants des produits de base importants pour les PMA. Depuis sa création, 10 ans plus tôt, le Fonds donnait la priorité à ces pays qui étaient les principaux bénéficiaires de son action.

120. Pour améliorer la situation des PMA tributaires de produits de base, le Fonds commun continuerait à collaborer avec les gouvernements, le secteur privé et des organisations internationales. Il serait heureux de coopérer avec la CNUCED dans le cadre de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, en particulier pour les réunions et les manifestations spéciales.

b) État des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

121. Pour l'examen de ce point subsidiaire, le Comité de session I était saisi des documents suivants :

État d'avancement des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés : Rapport du Secrétaire général de l'ONU (A/55/222)

Rapport du Comité préparatoire intergouvernemental de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés sur les travaux de sa première session (A/CONF.191/2)

Projet de plan annoté du nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés (TD/B/47/CRP.2)

Situation financière concernant le processus préparatoire de la Conférence (TD/B/47/CRP.3)

Declaration adopted by the Tenth Annual Ministerial Meeting of the Least Developed Countries, held during the fifty-fifth session of the United Nations General Assembly (TD/B/47/CRP.4)

Preliminary report of the High-level Panel on the Review of progress in the implementation of the programme of action for the LDCs for the 1990s (TD/B/47/CRP.5).

122. Le **Président du Comité préparatoire intergouvernemental** de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA a ouvert la réunion commune des membres de ce comité et du Sous-Comité des pays les moins avancés, de l'OMC.

123. Le **Président du Sous-Comité des pays les moins avancés (OMC)** a dit qu'il se félicitait de cette première réunion conjointe, qui témoignait d'un réel progrès dans la coopération entre la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce, lesquelles avaient beaucoup de points communs. Elle témoignait aussi des efforts constructifs déployés par le Secrétaire général de la CNUCED et le Directeur général de l'OMC pour œuvrer au bien non seulement des deux organisations, mais encore des pays en développement et en particulier des moins avancés

d'entre eux. Il fallait espérer que cette collaboration se poursuivrait au cours des mois à venir, en vue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Celle-ci offrirait à plusieurs organisations internationales une occasion exceptionnelle de conjuguer leurs efforts et de proposer des solutions pragmatiques aux problèmes de ces pays. Le Directeur général de l'OMC s'intéressait de très près à ces problèmes et avait entrepris de consulter les pays développés et les pays en développement sur les moyens d'améliorer l'accès des exportations des PMA aux marchés. Il participait aussi activement à la révision du Cadre intégré. Le Président du Sous-Comité a exprimé l'espoir que toutes les mesures prises par la communauté internationale - de l'allègement de la dette à l'amélioration de l'accès des PMA aux marchés - aideraient à accélérer l'intégration de ces pays dans le système commercial multilatéral et dans l'économie mondiale, et contribueraient ainsi à inverser leur marginalisation.

124. Le **Président du Comité préparatoire intergouvernemental** a informé les participants des résultats de la première session de cet organe, tenue du 24 au 28 juillet 2000 à New York. À cette occasion, le Comité avait étudié des questions de fond et d'organisation concernant les préparatifs de la Conférence. Il avait en particulier recommandé à la Conférence un projet d'ordre du jour et un règlement intérieur provisoires. Il avait également proposé que les membres de son propre bureau, à savoir le Bénin, Haïti, le Japon, la Norvège, la République démocratique populaire lao, le Suriname, la République-Unie de Tanzanie et la Belgique, soient représentés au bureau de la Conférence et que les membres de droit - c'est-à-dire l'Union européenne, le Président du Conseil du commerce et du développement et le Coordonnateur pour les PMA - participent aux travaux du bureau de la Conférence.

125. Le texte du projet de nouveau programme d'action serait prêt à la fin du mois de novembre. Il serait alors distribué à tous les États membres, puis ferait l'objet d'un premier examen officiel à la fin de janvier 2001. Le Président tiendrait des consultations informelles ouvertes à tous en février et en mars, pour favoriser un consensus. À sa dernière session, le Comité préparatoire examinerait plus avant le projet en vue de recommander son adoption par la Conférence. Il fallait agir sur deux fronts : premièrement en continuant à affiner ce texte sous la direction du bureau du Comité préparatoire, et deuxièmement en intensifiant les consultations sur les éléments concrets qui pourraient enrichir et renforcer le programme d'action. La participation d'acteurs non gouvernementaux aux réunions et activités parallèles pourrait être très utile à cet égard.

126. Le **Secrétaire exécutif de la Conférence** a rendu compte des progrès des préparatifs. Il a souligné que cette conférence étant organisée à l'échelle du système des Nations Unies, celui-ci devait mener une action concertée afin de trouver les moyens d'assurer aux PMA les ressources nécessaires pour améliorer le sort de leur population. À cette fin, le Secrétaire exécutif préconisait un partenariat à l'appui des efforts déployés pour renforcer les objectifs de développement des PMA et pour atteindre les objectifs internationaux fixés par diverses conférences des Nations Unies. Les activités se dérouleraient sous la houlette de la CNUCED, divers organismes et organisations apportant leur concours dans leurs domaines d'action respectifs. Le Secrétaire exécutif a résumé ainsi l'état des préparatifs :

- À l'échelon national, les activités en cours étaient coordonnées par les comités préparatoires nationaux, en collaboration avec les coordonnateurs résidents de l'ONU. Ils s'employaient à faire converger les efforts de tous les principaux acteurs, y compris la société civile.

- Le projet d'ordre du jour de la Conférence avait été établi et les activités prévues à différents niveaux avaient été menées à bien. Il était important que le programme mondial d'action, les programmes nationaux et les grands objectifs établis par diverses conférences des Nations Unies forment un tout cohérent.
- Les préparatifs à l'échelon national devaient être terminés le 31 décembre 2000. Cela permettrait d'analyser les programmes nationaux en vue de déterminer les mesures internationales nécessaires avant que commence le travail de rédaction au niveau intergouvernemental, au début de l'année prochaine.
- Le projet de programme d'action serait achevé le 30 novembre 2000, pour autant que les programmes nationaux établis par les gouvernements et leurs partenaires de développement soient disponibles. Ce projet tiendrait compte des objectifs mondiaux déjà approuvés à diverses conférences des Nations Unies. L'attention était appelée sur le risque que comporterait un examen non pas séquentiel mais simultané des programmes nationaux et du programme mondial d'action.
- Les organismes et organisations apportant leur concours dans certains domaines thématiques étaient les suivants : pour la bonne gestion des affaires publiques, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); pour l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); pour la santé, l'Organisation mondiale de la santé (OMS); pour le commerce, l'OMC et la CNUCED; pour l'aide et la dette, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale. La Banque mondiale et les banques régionales de développement contribueraient aux travaux concernant l'infrastructure, et l'Organisation internationale du Travail (OIT) aux travaux sur la mise en valeur des ressources humaines et l'emploi. Ces organisations partenaires étaient censées arriver à la Conférence avec un ensemble de propositions concrètes. En outre, la participation active de ministres du Nord et du Sud devrait fournir des éléments utiles au niveau politique.
- Les contributions pourraient aussi prendre la forme d'initiatives unilatérales ou multilatérales d'un ou plusieurs pays, ou d'une action multilatérale. On pouvait mentionner à cet égard l'élargissement de l'accès au marché de l'UE et l'annulation de dettes par la Chine.

127. La participation d'ONG et de la société civile à la Conférence permettrait de les associer directement à l'élaboration de programmes propres à renforcer les efforts de développement des PMA. Les milieux industriels et commerciaux, qui sont le moteur de l'activité économique et, partant, de la croissance et du développement, seraient aussi étroitement associés aux travaux. Le forum d'ONG permettrait à ces acteurs essentiels de faire entendre leur voix. Leurs opinions seraient dûment prises en considération.

128. Enfin, le Secrétaire exécutif a dit que depuis sa nomination, en septembre, il avait consacré presque tout son temps à la préparation de la Conférence et qu'il continuerait à le faire. Il a également informé les participants du nom des personnes chargées des préparatifs à l'échelon national et de l'élaboration du programme mondial d'action.

129. Le représentant du **Bangladesh**, parlant au nom des **PMA**, a informé le Conseil de la Déclaration adoptée à la dixième réunion ministérielle annuelle des PMA, tenue en septembre à New York (TD/B/47/CRP.4). Les deux principales questions inscrites à l'ordre du jour de cette réunion avaient été l'examen de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA, et la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. La réunion avait été particulièrement importante en ce sens que c'était la dernière assemblée organisée au niveau ministériel avant la Conférence de Bruxelles.

130. Le Secrétaire général de l'ONU, qui y avait participé, avait invité les gouvernements, les organisations régionales, le secteur privé et la société civile à conjuguer leurs efforts pour aider les PMA. Il avait promis que l'ONU ferait tout son possible dans ce domaine. Les ministres et représentants des PMA avaient accordé une attention particulière à la question des préparatifs et des résultats attendus de la troisième Conférence sur les pays les moins avancés. Leur déclaration, qui exprimait le point de vue des PMA, devrait guider très utilement la préparation de la Conférence et en particulier l'élaboration du programme d'action pour la nouvelle décennie.

131. Le représentant du **Soudan**, parlant au nom du **Groupe africain**, a fait état des difficultés rencontrées par certains pays d'Afrique pour obtenir le financement promis par l'Union européenne pour les préparatifs à l'échelon national. Il a prié le secrétariat de la Conférence d'intervenir afin que ces fonds soient versés rapidement pour permettre à ces pays d'achever sans retard leur programme d'action. Deux réunions régionales d'experts à l'intention des PMA africains s'étaient tenues pendant le premier trimestre, l'une à Addis-Abeba et l'autre à Niamey, et une autre réunion devait être organisée en novembre par la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba. Ces réunions étaient utiles pour informer les ministres et les hauts fonctionnaires de l'état des préparatifs de la Conférence, et offraient aux pays africains l'occasion d'échanger des vues sur les résultats escomptés. Le représentant priait instamment le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), agissant en consultation et en coopération avec toutes les commissions économiques régionales, la CNUCED et d'autres organismes des Nations Unies, d'aider les PMA à se préparer à la Conférence. La première réunion du Comité préparatoire intergouvernemental, tenue à New York, avait permis de progresser quant aux questions de fond et d'organisation. Au sujet du nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés, le Groupe africain pouvait d'ores et déjà dire qu'à son avis les objectifs, les mesures et les mécanismes d'application proposés n'étaient pas spécialement adaptés aux problèmes des PMA. Il ne faudrait pas copier les deux plans d'action précédents sans tenir dûment compte de l'évolution des réalités socioéconomiques mondiales, et on pouvait déplorer l'absence d'objectifs quantifiables, mesurables et concrets, qui étaient pourtant nécessaires pour que la troisième Conférence sur les PMA porte vraiment ses fruits. Une bonne gestion était, certes, indispensable au niveau national, mais elle devait être étayée par des conditions internationales favorables. Le Groupe africain craignait que les promesses de partenariat et de solidarité ne débouchent pas sur les mesures concrètes dont la population pauvre des PMA avait désespérément besoin. Il fallait tenir compte des erreurs des deux conférences précédentes, et la communauté internationale devait absolument envisager des démarches novatrices et pragmatiques pour aider les PMA à briser le cercle vicieux de la pauvreté, de l'exclusion et de la marginalisation. Enfin, au nom du Groupe africain, le représentant a vivement remercié l'ex-coordonnatrice spéciale pour les PMA et secrétaire exécutive sortante de la Conférence. Il priait instamment le Secrétaire général de la CNUCED de nommer rapidement un coordonnateur à plein temps et, considérant que de nombreux PMA étaient situés en Afrique,

d'envisager d'inclure un Africain dans l'équipe dirigeante du secrétariat de la troisième Conférence.

132. La représentante de la **France**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a demandé que soit établi un document écrit présentant de façon précise les questions d'organisation et les questions de fond relatives à la Conférence. Elle s'est préoccupée du fait que l'importante question de l'environnement n'ait pas été expressément inscrite au programme des séances thématiques interactives prévues. Elle a demandé un complément d'information sur la nature des tables rondes thématiques régionales, qui devaient se tenir conjointement avec un certain nombre de séances thématiques interactives. Elle a aussi demandé si l'appellation "Un nouveau pacte mondial" avait ou non été formellement retenue. Elle a fait observer que l'importance de la santé débordait la fonction qui lui était assignée dans le projet de plan, où elle était présentée comme quelque chose qui venait renforcer les capacités productives.

133. Le **Président**, à propos de l'apparente omission du thème de l'environnement, a expliqué que l'on avait estimé que cette question recouvrait plusieurs domaines et qu'elle serait donc examinée dans tous les débats pertinents.

134. Le **Secrétaire exécutif de la Conférence** a donné des explications complémentaires sur les tables rondes, leurs liens avec les débats interactifs et la prise en compte des dimensions régionales et nationales, l'objectif étant d'obtenir les résultats attendus des travaux. Il a précisé que les résultats concrets quantifiables, mesurables, à obtenir devraient être définis conjointement avec les pays.

135. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a engagé le secrétariat de la CNUCED à avoir avec les États membres des consultations régulières tout au long de la préparation de la Conférence, afin d'assurer que les travaux de la Conférence soient utiles et fructueux. Il était important que la CNUCED contribue à l'élaboration d'un consensus sur un ordre du jour axé sur des résultats. Les États-Unis accordaient beaucoup d'importance au développement durable des PMA et tenaient à ce que tous les peuples puissent recueillir les avantages de l'économie mondialisée du XXI^e siècle. L'une des principales tâches que devrait s'assigner la Conférence serait de définir des stratégies viables, concrètes, pour les PMA, de façon à leur permettre de tirer pleinement parti des possibilités qui s'offraient à eux et de résoudre les multiples difficultés auxquelles ils se heurtaient. L'intervenant a noté que la Déclaration de Paris adoptée 10 ans plus tôt gardait toute sa valeur, en ce sens que le développement "repos[ait] sur l'efficacité des politiques nationales, un environnement économique international favorable et un partenariat renforcé fondé sur un engagement mutuel". Il a mis en garde contre la lenteur des progrès économiques à laquelle on s'exposerait faute de procéder aux réformes institutionnelles, politiques et structurelles qu'exigeait une meilleure gouvernance. Dans le passé, l'expérience avait montré que les pays en développement qui appliquaient des politiques favorables à l'investissement privé, aux échanges et à l'esprit d'entreprise, tout en procédant aux investissements sociaux appropriés, avaient obtenu une croissance économique remarquable en un bref laps de temps. L'expérience passée avait aussi montré que l'aide étrangère était la plus opérante dans les pays qui adoptaient des lignes d'action et des institutions économiques et politiques judicieuses. Le processus préparatoire et la Conférence elle-même devraient donc axer leurs travaux sur des démarches qui aideraient les PMA à appliquer des politiques appropriées pour parvenir à leur but : le développement durable. Il y aurait lieu d'examiner aussi comment la communauté internationale pourrait étayer les efforts déployés par les PMA eux-mêmes.

Le représentant des États-Unis a engagé le Comité préparatoire à prendre les dispositions nécessaires pour collaborer avec le secteur privé et les ONG, et pour en faire de véritables partenaires. Son pays jugeait essentiel que l'énergie du secteur privé soit mise au service des efforts de développement des PMA.

136. Le représentant de l'**OUA** a confirmé que son organisation partageait les préoccupations exprimées par le représentant du Soudan. Il a fait observer qu'une importante proportion des PMA se trouvait en Afrique et que ces pays devraient pouvoir participer pleinement à la préparation de la Conférence. L'OUA était fermement décidée à soutenir le processus préparatoire et à travailler en étroite coordination avec l'UE.

137. En réponse à une préoccupation exprimée par l'OUA et par d'autres représentants, le **Secrétaire exécutif de la Conférence** a dit qu'il ne s'attendait à aucune modification majeure de la composition du personnel du Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés avant la Conférence.

138. Le représentant de la **Communauté européenne** a souligné les liens étroits que les organismes de développement et les États membres de l'Union européenne (UE) entretenaient avec le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) - dont la plupart étaient des PMA - et avec d'autres pays en développement. La Communauté avait accordé, par le passé, une aide substantielle au développement et était disposée à continuer de le faire à l'avenir. L'intervenant s'est aussi félicité de l'étroite coopération qui s'était établie entre la Communauté européenne et les institutions des Nations Unies. Il a souligné l'importance de la séance thématique sur la gouvernance, la paix et la stabilité sociale, et a indiqué que le Parlement européen avait accepté d'en coordonner les travaux pendant la Conférence à Bruxelles. Les villes européennes envisageaient avec intérêt de participer activement à la Conférence et de coopérer avec les villes des PMA afin d'obtenir des résultats tangibles pendant leurs réunions.

139. Le représentant de la **Belgique** a fait observer que ce serait la première fois qu'une conférence d'une organisation internationale serait accueillie par un autre organisme international, et non par un État. Cela créait certaines difficultés d'organisation que l'on s'employait à résoudre. Comme c'était en Belgique que se trouvait la Commission européenne, hôte de la Conférence, il appartenait à la Belgique d'assurer la sécurité des délégués et le respect de leurs privilèges et immunités, et elle assumerait pleinement cette responsabilité. La Belgique prendrait aussi les dispositions nécessaires pour assurer que la Conférence ait tout le rayonnement possible.

140. Le représentant d'**Haïti** a demandé des précisions au sujet de la séance thématique sur la gouvernance, la paix et la stabilité sociale. Il se demandait si la prestation de services sociaux serait englobée dans ce thème. Il a encouragé la future Conférence à tenir compte des débats qui s'étaient déroulés à une récente session de fond du Conseil économique et social consacrée à l'utilisation durable de l'énergie. Il a demandé si d'autres institutions comme l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Centre du commerce international (CNUCED/OMC) (CCI) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) participeraient activement aussi à la Conférence.

141. Le **Président** a répondu que le débat portant sur la stabilité sociale ne serait pas inclus dans les questions relatives aux services sociaux. Il a confirmé que toutes les institutions des Nations Unies, dont celles qu'avait mentionnées le représentant d'Haïti, avaient été invitées à participer à la Conférence et à lui apporter leur contribution.

142. Le représentant de la **Suisse** a soulevé trois questions : la première concernait les engagements que l'on espérait voir émaner de la société civile, en particulier des ONG; la deuxième, l'ombre relative dans laquelle avaient été laissées les questions ayant trait au secteur informel; et la troisième, les mécanismes de suivi et la manière dont ils seraient organisés.

143. Le **Secrétaire exécutif de la Conférence** a dit qu'il espérait que des travaux seraient consacrés au secteur informel le cinquième jour de la conférence, lors de la séance ayant pour thème le renforcement des capacités productives et le rôle de l'investissement et du développement des entreprises.

144. Le représentant de la **Norvège** s'est associé sans réserve à l'opinion exprimée par le Secrétaire exécutif de la Conférence : l'organisation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés était une conférence à l'échelon du système des Nations Unies. Toutes les institutions des Nations Unies et toutes les autres organisations internationales compétentes devaient donc participer à sa préparation. En particulier, l'OMC devait jouer un rôle de premier plan pour ce qui était des questions ayant trait au commerce international - accès aux marchés et assistance technique liée au commerce. Le Gouvernement norvégien se proposait d'organiser à Oslo, en janvier 2001, une réunion sur l'investissement, le développement des entreprises et la technologie ainsi que sur le rôle du secteur privé dans le développement des PMA. On espérait que cette réunion contribuerait à la préparation de la Conférence.

145. La représentante du **Canada** a souligné l'importance de la participation de la société civile à la préparation et au cadre de la Conférence. À cet égard, elle a demandé que soient précisées les modalités selon lesquelles la société civile participerait aux travaux de la Conférence et aux réunions parallèles. Par ailleurs, elle a souligné le rôle de l'économie numérique dans le développement des PMA.

146. Le représentant de l'**Italie** a demandé des éclaircissements au sujet du forum des ONG. Il souhaitait savoir combien de maires seraient invités à participer à la manifestation intervilles visant à aider les PMA.

147. Le **Secrétaire exécutif de la Conférence** a dit que les ONG participaient activement à la préparation de la Conférence et a exprimé l'espoir que les préoccupations des ONG seraient ainsi prises en compte et leurs positions reflétées de la façon la plus constructive à la Conférence. Pour donner suite à la résolution de l'Assemblée générale concernant la participation de la société civile, le secrétariat, s'appuyant sur l'expérience réussie qu'avait été la dixième session de la CNUCED, cherchait à assurer une participation aussi importante que possible de représentants de la société civile à la Conférence. Les ONG pourraient participer et contribuer à tous les débats, et non pas seulement à ceux du forum des ONG.

148. Le représentant de la **Chine** s'est félicité de la qualité remarquable du document intitulé *Les pays les moins avancés : Rapport 2000*. Il s'est déclaré préoccupé par le manque de représentation à haut niveau des délégations des PMA aux réunions du Comité préparatoire intergouvernemental. Il a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle intensifie les efforts qu'elle consacrait à mobiliser et à sensibiliser le grand public à la difficile situation des PMA. Il a aussi engagé le secrétariat et les donateurs à utiliser les ressources de la façon la plus efficace, afin que quelque chose soit véritablement changé dans la vie des plus pauvres.

149. Le représentant du **Bénin** a fait observer que tous les PMA avaient été représentés à la première session du Comité préparatoire, et a recommandé que la deuxième session soit organisée à New York. Il a rappelé que 12 délégations ministérielles avaient participé à la réunion ministérielle.

150. Le **Président du Sous-Comité des pays les moins avancés (OMC)** a réaffirmé que son organisation était résolue à apporter toute la contribution possible aux travaux de la Conférence et à ceux qui lui feraient suite.

Rapport du Groupe de haut niveau (TD/B/47/CRP.5)

151. Le **Président** a demandé au Groupe de haut niveau d'achever son rapport final au plus tôt et, en tout état de cause, avant la fin du mois d'octobre.

Situation financière concernant le processus préparatoire de la Conférence (TD/B/47/CRP.3)

152. Le **Chef du Service de la gestion des ressources** de la CNUCED a informé les États membres de la situation financière concernant le processus préparatoire de la Conférence. Il a indiqué le montant des ressources disponibles provenant du budget ordinaire et de contributions extrabudgétaires, et a remercié les divers donateurs et organismes bilatéraux et multilatéraux participant au financement des préparatifs. Il a confirmé que le secrétariat disposait actuellement de fonds suffisants pour couvrir toutes les dépenses, à l'exception du coût des activités relatives aux questions de parité entre les sexes et des frais de voyage des représentants qui se rendraient à une troisième session éventuelle du Comité préparatoire intergouvernemental. Enfin, il a dit qu'un accord avec l'Union européenne en tant que pays hôte était en cours de négociation.

Réunions informelles

153. Le Comité de session a poursuivi l'examen du point 4 de l'ordre du jour au cours de réunions informelles.

Présentation du rapport du Comité de session I au Conseil

154. Le représentant de la **Belgique**, parlant en sa qualité de Président du Comité préparatoire intergouvernemental de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, a présenté le rapport du Comité de session I en disant que tout devait être fait pour que la Conférence sur les PMA soit dynamique et débouche sur un résultat réaliste, très éloigné du style "cellule de réflexion" caractéristique de nombreuses conférences. Il y a eu jusqu'à présent trop d'analyses, de diagnostics et de débats intellectuels sur les causes profondes et les origines de la pauvreté et sur la situation économique dans les PMA, alors que l'urgence de la situation

exigeait des solutions concrètes et rapides aux problèmes des PMA. À l'aube du troisième millénaire, dans un monde qui appartient à tous, les moyens de résoudre ces problèmes existaient. La Conférence de Bruxelles avait déjà commencé, et chacun devait se lancer dans l'aventure avec détermination et une volonté renouvelée. Le défi était de taille, mais il pouvait être relevé.

Décision du Conseil

155. À sa 917^{ème} séance plénière, le 20 octobre 2000, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du Comité de session I (TD/B/47/SC.1/L1 et Add.1 et 2) et adopté les conclusions concertées 459 (XLVII). (Pour les conclusions concertées, voir TD/B/47/11 (Vol.1), sect. I.B.)

Chapitre III

CONTRIBUTION DE LA CNUCED À L'APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90 : FLUX FINANCIERS ET CROISSANCE EN AFRIQUE

(Point 5 de l'ordre du jour)

156. Pour l'examen du point 5, le Comité de session II était saisi du document suivant :

Flux de capitaux et croissance en Afrique (UNCTAD/GDS/MDPB/7).

157. Dans sa déclaration liminaire, la **Présidente** a dit que le point à l'ordre du jour était examiné à un moment opportun. En effet, après 30 ans de stagnation et de déclin, les peuples d'Afrique étaient en droit d'aspirer à prendre au XXI^e siècle un nouveau départ qui les mettrait sur le chemin de la croissance et de la prospérité. Sur les 48 pays les moins avancés recensés dans le monde, 33 étaient situés sur le continent africain. Au cours des dix dernières années, l'Afrique et la communauté internationale s'étaient efforcées de résoudre les problèmes qui se posaient sur ce continent. Toutefois, les nombreux programmes et initiatives mis en œuvre n'avaient pas donné les résultats attendus. En conséquence, les pays d'Afrique s'efforçaient désormais de savoir où le bât blessait et d'en connaître les raisons, tout en tirant des enseignements des succès remportés dans d'autres régions. Les études réalisées soulignaient que les ressources financières jouaient un rôle crucial dans le processus de développement et considéraient que leur insuffisance, conjuguée au surendettement, étaient les principaux facteurs qui empêchaient la situation économique de nombreux pays africains de s'améliorer durablement.

158. La Présidente espérait que les délibérations du Comité permettraient de mieux comprendre certains des problèmes rencontrés par l'Afrique et de proposer des solutions concrètes. Il fallait notamment se demander comment les pays africains pourraient créer des ressources intérieures suffisantes pour financer l'investissement et la croissance et pourquoi l'aide publique au développement diminuait brutalement alors que ces pays s'orientaient clairement vers une utilisation plus rationnelle de leurs ressources.

159. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a déclaré que les principaux obstacles à surmonter pour parvenir à une croissance satisfaisante en Afrique étaient les mêmes qu'au début des années 90, les taux de croissance globaux ne s'étant guère améliorés et la pauvreté s'étant encore aggravée dans la région. Le continent était en outre frappé de plein fouet par la pandémie de VIH/sida. L'Afrique était trop pauvre et les difficultés extérieures auxquelles elle se heurtait étaient trop grandes pour qu'elle puisse briser le cercle vicieux créé par la faiblesse de la croissance et la pauvreté. Les pays africains demeuraient soumis aux aléas du climat et aux vicissitudes des marchés de produits de base, et beaucoup étaient paralysés par la charge de leur dette. Mais ces problèmes n'étaient pas insolubles. Il fallait fournir à ces pays les ressources nécessaires pour leur permettre d'accroître sensiblement l'investissement pendant la nouvelle décennie, et d'atteindre ainsi un taux de croissance de 6 % par an, objectif fixé dans le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. On ne

saurait compter sur les flux de capitaux privés pour combler le déficit de financement tant que la croissance ne serait pas bien engagée. Les pays africains devaient se libérer de leur dépendance à l'égard de l'aide, mais pour cela il fallait d'abord doubler le montant actuel des apports publics et le maintenir à ce niveau pendant dix ans afin que l'épargne intérieure et les flux extérieurs privés puissent progressivement prendre la relève. Il importait aussi de s'attaquer rapidement et efficacement au problème du surendettement. À cet égard, la démarche actuelle avait peu de chances de desserrer l'étau dans lequel étaient pris les pays les plus pauvres. Il fallait prendre des mesures supplémentaires, et notamment créer un groupe d'experts indépendants chargés d'évaluer la viabilité de la dette, l'admissibilité au bénéfice d'une réduction, la conditionnalité et le financement. En attendant qu'un tel groupe formule des recommandations et que l'on parvienne à un accord sur la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, il fallait suspendre immédiatement le service de cette dette, sans accumulation d'intérêts supplémentaires. La communauté internationale était parvenue à la conclusion qu'il fallait revoir les politiques d'ajustement suivies au cours des 15 dernières années. Les gouvernements devaient pouvoir jouer un rôle plus important que ne le leur permettaient les programmes d'ajustement. Il fallait que la communauté internationale accorde une priorité accrue au développement de l'Afrique et que les pays africains, de leur côté, fassent preuve de détermination, notamment en ce qui concernait le règlement pacifique des différends.

160. Le **Coordonnateur spécial pour l'Afrique** a souligné qu'en Afrique le déficit d'épargne et de devises s'était creusé depuis le début des années 80, en raison de la détérioration des termes de l'échange et de la forte augmentation des importations entraînée par la libéralisation rapide du commerce. En outre, la région n'avait pas réussi à attirer suffisamment d'apports privés, malgré d'importants efforts pour créer les conditions nécessaires à l'investissement étranger direct et notamment une libéralisation des échanges et des mouvements de capitaux. La libéralisation n'avait fait qu'accroître la volatilité des flux ainsi que l'instabilité et le déséquilibre des taux de change. Pour que les pays africains puissent accumuler une épargne suffisante et investir comme il convenait dans l'infrastructure humaine et matérielle, ils devaient parvenir à un taux de croissance d'au moins 6 % par an. L'Afrique ne pouvait pas compter seulement sur l'épargne intérieure ni miser sur les apports privés pour combler le déficit de ressources. Il faudrait que l'investissement atteigne au moins 8 % du produit intérieur brut pour que la croissance soit suffisante. Si les apports publics doubleraient et se maintenaient à un niveau d'environ 20 milliards de dollars pendant une dizaine d'années, l'épargne intérieure pourrait progresser plus vite que la production, d'où un accroissement des ressources totales disponibles pour l'investissement. À long terme, une croissance soutenue attirerait des capitaux privés qui prendraient le relais du financement public, ce qui réduirait la dépendance à l'égard de l'aide et permettrait d'atténuer la pauvreté. Le prix à payer ne représentait que 5 cents sur chaque somme de 100 dollars dépensée par les consommateurs des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. L'allègement de la dette des pays africains faciliterait les choses, mais ne suffirait pas. Une forte injection de capitaux était indispensable, conjuguée à une politique intérieure judicieuse, et notamment à une gestion avisée du compte de capital. Les défauts de conception et d'exécution de programmes d'ajustement antérieurs avaient été reconnus. Il fallait aussi bien voir que ces programmes avaient généralement été sous-financés. On devait permettre au marché et à l'État de jouer un rôle plus grand que ne le prévoyaient, respectivement, les régimes de l'ère post-coloniale et les programmes d'ajustement. Il importait aussi de renforcer les institutions publiques et privées.

161. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a souligné la nécessité d'agir à l'échelle internationale pour aider les pays d'Afrique à accélérer leur croissance économique. De nombreux arguments militaient en faveur d'une nette augmentation de l'aide publique au développement du continent, qui était particulièrement faible (elle ne représentait même pas le tiers des objectifs fixés par la communauté internationale). La diminution spectaculaire de l'APD coïncidait avec une prospérité sans précédent dans les pays donateurs. Il n'était plus possible d'invoquer des déficits budgétaires pour justifier un manque de solidarité et de générosité.

162. Le service de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) devrait être suspendu, sans accumulation d'intérêts supplémentaires, jusqu'à ce que le montant de la réduction de leur dette ait été décidé. Le Groupe des 77 et la Chine pensaient, comme le secrétariat de la CNUCED, qu'un groupe d'experts indépendants devrait être créé pour étudier la viabilité de la dette, l'admissibilité au bénéfice d'une réduction, la conditionnalité et le financement. Ce groupe pourrait être créé parallèlement aux démarches engagées dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. À sa dixième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement avait invité la communauté internationale à étudier les moyens de déterminer la portion de la dette considérée comme impossible à rembourser, en vue d'une éventuelle action des créanciers; cette recommandation devrait être mise en œuvre sans retard. En outre, la communauté internationale ne devait ménager aucun effort pour assurer le succès de la réunion de haut niveau sur le financement du développement, qui aurait lieu en 2001. Le rapport de la CNUCED intitulé *Les flux de capitaux et la croissance en Afrique* représentait une contribution importante à la préparation de cette réunion. Tous les chefs d'État ou de gouvernement s'étaient engagés à ne ménager aucun effort pour que la pauvreté diminue de moitié au cours des 15 prochaines années. La communauté internationale devait établir les mécanismes et les modalités pratiques nécessaires pour atteindre cet objectif. Le Groupe des 77 et la Chine feraient tout leur possible pour honorer leurs engagements et espéraient que les autres pays s'attelleraient à la tâche sans plus attendre.

163. Le représentant de l'**Afrique du Sud**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que la marginalisation de l'Afrique dans l'économie mondiale continuait à entraver la croissance de la région et avait provoqué une pauvreté sans précédent. Si l'on voulait que l'Afrique se développe plus vite et s'intègre pleinement dans l'économie mondiale, il fallait prendre des mesures énergiques pour remédier à la diminution des apports de ressources, à la faiblesse de l'épargne intérieure et de l'investissement, à la charge de la dette extérieure, au problème de l'accès aux marchés et à la détérioration des termes de l'échange pour les produits primaires. Les pays africains n'arrivaient pas à mobiliser une épargne intérieure suffisante pour pouvoir investir dans l'infrastructure matérielle et humaine, si importante pour leur développement. La détérioration des termes de l'échange pour les produits primaires aggravait leurs difficultés. La plupart d'entre eux tiraient plus de la moitié de leurs recettes d'exportation de la vente d'un ou deux produits de base. Les flux financiers vers l'Afrique n'avaient jusqu'alors pas suffi pour contrebalancer cette détérioration. L'aide publique au développement, qui avait toujours été une source importante de financement pour les pays africains, ne cessait de diminuer, alors même qu'elle était manifestement mieux utilisée par les pays africains et que les pays donateurs connaissaient une prospérité sans précédent.

164. La pandémie de VIH/sida était devenue un cauche mar pour les pays africains. La propagation du sida et d'autres maladies infectieuses aggraverait la vulnérabilité des économies africaines et accroîtrait la pauvreté. Une autre difficulté majeure à laquelle étaient confrontés les pays africains tenait à l'élargissement de la fracture numérique et au très faible niveau d'accès à Internet. Pour sortir du cercle vicieux d'une faible croissance et de la pauvreté, l'Afrique avait besoin d'un financement extérieur adéquat. Les niveaux d'investissement requis pour enclencher un processus de croissance soutenu ne pourraient être obtenus qu'au prix d'apports accrus et soutenus de capitaux extérieurs publics; faute de quoi, dans des conditions de pauvreté croissante, il était peu probable que les taux d'épargne et d'investissement augmentent. Un accroissement des flux financiers publics en Afrique déclencherait une hausse de l'épargne intérieure, ce qui contribuerait à attirer l'investissement. L'expérience d'autres pays en développement montrait que les capitaux privés affluaient lorsqu'il y avait croissance, et non pas l'inverse, et un accroissement des ressources financières publiques contribuerait également à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015. Les pays africains étaient conscients de la nécessité de cesser d'être dépendants de l'aide et de placer leur économie dans la voie d'une croissance durable. Les événements des quelques dernières années montraient de façon convaincante que, si elle en avait la volonté politique, la communauté internationale pouvait mobiliser les ressources nécessaires.

165. Il était nécessaire que l'État joue un plus grand rôle, s'agissant en particulier de recentrer l'investissement et d'améliorer les capacités administratives du secteur public. La communauté internationale devait soutenir et appuyer les réformes d'orientation dans les pays africains. Il était désormais généralement admis que les politiques d'ajustement, qui dans le passé n'avaient pas su prendre en compte les réalités économiques des pays africains, devaient être révisées.

166. Le représentant de **Cuba**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que l'Afrique, en particulier l'Afrique subsaharienne, continuait d'être confrontée à de graves problèmes macroéconomiques, et que la communauté internationale, en association avec les gouvernements et les peuples concernés, devait prendre des mesures pour résoudre ces problèmes. L'Afrique était la région qui avait été la plus gravement touchée par des facteurs négatifs externes et internes tels qu'une crise de la dette aux effets dévastateurs et l'instabilité des prix des produits primaires, prix qui étaient tombés à leur plus bas niveau depuis 30 ans. Plus récemment, la région avait également souffert de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar. En outre, l'Afrique avait été victime de conflits intérieurs, de catastrophes naturelles et d'épidémies. En raison de tous ces facteurs, le taux de croissance de la région était tombé à moins de 3 %. Dans ces conditions, l'actuel niveau de l'APD en Afrique était insuffisant. Une augmentation de cette aide était également nécessaire pour permettre à la région de réduire sensiblement la pauvreté. En raison d'un faible niveau de revenu, de nombreux pays africains étaient incapables de mobiliser les ressources intérieures nécessaires pour parvenir à des taux d'investissement et de croissance satisfaisants. Un accroissement des apports de capitaux privés pouvait aider à compenser l'insuffisance des ressources intérieures, mais ces apports avaient diminué au cours des 10 dernières années. L'Afrique n'avait pas bénéficié de la hausse des flux de capitaux privés qu'avaient connue les pays émergents depuis le début des années 90. Pris ensemble, les 48 pays les moins avancés n'avaient reçu que 1 % du total des investissements étrangers directs. De plus, les investissements de portefeuille avaient provoqué une aggravation de la volatilité et de l'instabilité, ainsi que des désalignements des taux de change. Les apports de capitaux publics, par ailleurs, avaient eu tendance à diminuer, en dépit des efforts déployés

au niveau international au cours des 30 dernières années pour accroître le financement multilatéral et bilatéral.

167. Il était préoccupant de constater que la communauté financière internationale n'avait jusque-là guère attaché d'importance à la crise du développement en Afrique, considérant que les incidences de celle-ci au niveau mondial étaient minimales. Les pays développés, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, le Club de Paris et d'autres institutions financières devaient prendre des mesures pour contribuer à la solution des problèmes posés par le financement du développement en Afrique. La communauté internationale devait garantir un transfert soutenu de ressources financières publiques suffisant pour servir de catalyseur aux flux financiers privés. Cela devait s'accompagner de politiques intérieures qui, tout en reconnaissant la nécessité de proposer des incitations reposant sur les mécanismes du marché, tiennent compte du rôle important que l'État devait jouer dans le renforcement des institutions. Les États africains pourraient ainsi accroître leurs revenus, ce qui entraînerait une hausse des taux d'épargne intérieure et les libérerait progressivement de leur dépendance à l'égard de l'aide publique.

168. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que les conflits et le VIH/sida étaient les menaces les plus graves et les plus préoccupantes qui pesaient sur l'avenir économique de l'Afrique. Les États-Unis avaient récemment pris un certain nombre d'initiatives pour lutter contre l'épidémie de sida et accélérer l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. Toutefois, la responsabilité première de la conception et de l'exécution d'une stratégie de développement viable incombait à chaque nation africaine souveraine. La diminution des flux financiers nets vers l'Afrique subsaharienne observée ces dernières années s'expliquait par les conditions défavorables, dans de nombreux pays de la région, à une utilisation efficace du capital. Il était essentiel que les pays africains fassent des efforts supplémentaires pour mettre en place un cadre institutionnel approprié permettant d'accroître l'efficacité de l'aide publique et des capitaux privés pour la lutte contre la pauvreté et la promotion d'un développement durable. Ce cadre devait s'appuyer sur des mécanismes de supervision financière adéquats et sur des pratiques transparentes d'information financière; le commerce et l'investissement privés devaient être encouragés, de même que le commerce régional. La CNUCED devait fournir aux pays en développement en Afrique et ailleurs des conseils pour la réorientation et la révision des politiques intérieures et des institutions. La loi intitulée "African Growth and Opportunity Act", clef de voûte du partenariat que les États-Unis entendaient nouer avec l'Afrique, prévoyait un accès libéral au marché des États-Unis pour les exportations de 34 pays africains. Elle visait également à instaurer un dialogue de haut niveau sur le commerce et l'investissement. Depuis 1998, l'Agency for International Development des États-Unis avait engagé plus de 40 projets visant à améliorer les conditions en matière de commerce et d'investissement dans 11 pays et 3 sous-régions d'Afrique. Les États-Unis s'étaient en outre associés à d'autres nations industrialisées pour mettre en œuvre l'initiative PPTE renforcée. Ils s'étaient engagés à annuler 100 % de la dette due par des pays satisfaisant aux critères de sélection prévus par cette initiative, pour la plupart des pays africains. Les économies dégagées par l'allègement de la dette devaient être utilisées par les pays bénéficiaires pour financer des programmes de lutte contre la pauvreté. Enfin, en 1999, les États-Unis avaient lancé un programme intitulé "Internet for Economic Development", visant à promouvoir l'utilisation des technologies de l'information dans les pays en développement.

169. Le représentant de la **France**, parlant au nom de l'**Union européenne (UE)**, s'est félicité de l'élaboration d'un rapport annuel sur les activités de la CNUCED concernant l'Afrique, mais a suggéré qu'il fasse plus précisément état des résultats de ces activités. Les principales questions sectorielles étaient visées par des programmes qui avaient beaucoup d'intérêt pour les pays africains. Dans le domaine du commerce international, l'Union européenne attachait une importance toute particulière au Programme intégré d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés d'Afrique et d'autres pays africains (JITAP). Malgré un certain nombre de difficultés d'application, ce programme était un bon exemple des résultats auxquels la coopération interinstitutions permettait de parvenir, et l'UE attendait avec intérêt de connaître les résultats de l'évaluation du programme qui était en cours. Les activités visées par le programme s'inscrivaient dans toute une gamme de domaines, lesquels recouvraient à peu près les domaines de compétence de la CNUCED. Cela risquait d'entraîner une certaine dispersion, mais les demandes présentées par les bénéficiaires feraient savoir lesquelles de ces activités étaient les plus fructueuses et les plus utiles.

170. Pendant les 20 années écoulées, l'expérience de l'Afrique subsaharienne ou de l'Afrique du Nord quant aux financements extérieurs provenant de sources publiques, surtout sous la forme d'aide, et quant à la diminution considérable des apports de capitaux privés avait été différente de celle d'autres régions. Le faible volume des entrées de capitaux privés, résultat des décisions d'acteurs individuels, était particulièrement regrettable étant donné le rôle que pouvait jouer le secteur privé comme moteur du développement. Les besoins de l'Afrique en matière de financement étaient considérables et, malheureusement, ne pouvaient être satisfaits par l'épargne intérieure. La solution avancée dans le rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé *Les flux de capitaux et la croissance en Afrique* semblait hardie et quelque peu paradoxale, car elle posait pour hypothèse qu'un doublement des flux d'aide permettrait à plus ou moins brève échéance aux bénéficiaires de maintenir un taux annuel de croissance de 6 à 7 % sans avoir besoin d'une aide supplémentaire. Outre qu'il serait difficile de doubler l'aide publique au développement (APD) à l'Afrique étant donné la réduction des dépenses budgétaires des pays donateurs, le scénario semblait hasardeux pour plusieurs raisons. Il se fondait sur un modèle économétrique qui n'était pas expliqué dans le document. De plus, un tel modèle serait utile dans la mesure où il représenterait une illustration quantitative de ce qui se passait dans la vie réelle, mais la réalité était que pendant les 40 années écoulées, l'Afrique subsaharienne n'avait pas réussi à obtenir une croissance plus rapide, en dépit d'entrées massives de capitaux au titre de l'aide. Il avait toujours été difficile de faire usage efficacement de ressources financières supplémentaires, comme le montraient aussi les difficultés rencontrées par les pays exportateurs de pétrole pendant les périodes où la rente pétrolière était en forte augmentation. De plus, il était important de prendre en compte le fait que la croissance économique était tributaire de nombreux facteurs exogènes. Par exemple, dans les pays producteurs de produits de base, la croissance dépendait dans une large mesure des conditions régnant sur les marchés mondiaux et des prix des produits, lesquels se caractérisaient par leur volatilité et par une tendance séculaire à la baisse; en outre, des conditions climatiques difficiles venaient ajouter un autre élément d'incertitude. Enfin, étant donné la diversité observée parmi les pays africains, il était difficile d'adopter, comme le rapport l'avait fait, une approche uniforme à l'égard de l'ensemble du continent.

171. Il ne faisait aucun doute que pour accélérer le développement, il fallait s'attaquer au problème de la dette. L'augmentation de l'investissement était nécessaire; elle exigeait, à son tour, une épargne intérieure plus importante et, lorsque cette dernière se révélait insuffisante,

une augmentation de l'investissement étranger direct. Il était certes nécessaire d'attirer des investissements étrangers, mais il était impératif aussi d'empêcher l'exode des capitaux. Pour y parvenir, mieux valait recourir à des incitations qu'à des contraintes, et offrir à l'intérieur d'un pays donné des possibilités d'investissement attrayantes dans un environnement caractérisé par la bonne gouvernance, et par le respect des droits de l'homme et de la démocratie. Un niveau suffisant d'APD représentait une nécessité absolue pour les pays africains et l'UE était prête à assumer ses responsabilités à cet égard. Toutefois, la proposition avancée par le secrétariat de la CNUCED n'était pas la meilleure solution pour l'Afrique.

172. Le représentant du **Soudan** a estimé que l'Afrique était de plus en plus marginalisée en raison du rythme accéléré du processus de mondialisation, en particulier dans les domaines des finances, du commerce et de la technologie. La région ne s'intégrerait dans l'économie mondiale que si la communauté internationale, en particulier l'ensemble des pays industrialisés, s'attaquait par des initiatives hardies et sérieuses, aux problèmes suscités par la diminution des flux de ressources, l'insuffisance de l'investissement, la dette extérieure et les difficultés d'accès aux marchés. Il était déplorable que l'Afrique soit entrée dans le XXI^e siècle avec près de 300 millions de personnes vivant dans la pire misère. Ce scandale qu'était la pauvreté restait un fait indéniable dans la plupart des régions du continent, et des épidémies comme le VIH/sida et le paludisme continuaient d'y sévir. Les termes de l'échange, en particulier pour les pays tributaires de leurs produits de base, continuaient de se dégrader. Les flux d'investissement étranger direct se concentraient sur un petit nombre de pays dans lesquels la croissance économique atteignait un niveau relativement élevé. L'Afrique avait encore besoin d'une aide financière extérieure pour surmonter la pauvreté. Une augmentation des flux d'aide publique au développement (APD) à destination de l'Afrique se traduirait par un accroissement de l'épargne intérieure, attirant ainsi des investissements qui provoqueraient à leur tour une croissance économique soutenue. Par conséquent, si l'on voulait réduire dans le long terme la dépendance à l'égard de l'aide, il fallait dans l'immédiat renforcer l'APD. Il fallait aussi accélérer l'intégration dans le système commercial multilatéral des pays africains qui négociaient encore leur adhésion à l'OMC.

173. Le représentant de **Madagascar** a fait observer que 30 ans après leur accession à l'indépendance et en dépit des efforts sincères déployés par leurs gouvernements, la plupart des pays africains enregistraient encore une croissance trop faible. Pour réduire la pauvreté, il fallait attirer davantage de capitaux étrangers. Pour Madagascar et pour d'autres pays, l'agriculture restait une importante source de revenus et une source potentielle de croissance, mais, en l'absence d'investissements suffisants, il était difficile de développer ce secteur. Des ressources substantielles étaient absorbées par le service de la dette et par la reconstruction d'infrastructures endommagées par des catastrophes naturelles. Cette situation, à laquelle s'ajoutaient la dégradation des termes de l'échange, les fluctuations des prix des produits de base et l'absence d'accès aux nouvelles technologies, expliquait le faible niveau des flux d'investissement étranger direct. La communauté internationale semblait désormais consciente de la gravité de cette situation, mais jusqu'à présent elle n'avait pas réagi comme il se devait aux nouveaux défis. Si l'on voulait sauvegarder la paix dans le monde, il ne fallait pas laisser s'installer une division de la population mondiale entre riches et pauvres. Les pays riches devaient aider les pays pauvres à résoudre leurs problèmes d'endettement extérieur et renverser la tendance à la baisse des flux de capitaux d'origine publique. Par ailleurs, il fallait consacrer davantage d'efforts à aider l'Afrique à s'intégrer dans le système commercial multilatéral et à donner aux produits

africains un libre accès aux marchés d'exportation. À l'échelon national, il fallait accompagner ces initiatives par une bonne gouvernance et par des politiques de développement appropriées. Les analyses économiques avaient montré que l'Afrique pouvait obtenir d'excellents résultats lorsqu'elle disposait de ressources suffisantes.

174. Selon le représentant de la **Mauritanie**, les efforts tendant à réduire la pauvreté n'avaient guère donné de résultats satisfaisants pendant la décennie écoulée, particulièrement en Afrique. La libéralisation des échanges ne pouvait, à elle seule, apporter une solution aux problèmes africains. Dans la région, le progrès économique dépendait aussi d'un certain nombre d'autres facteurs. La plupart des pays n'exportaient qu'un seul produit de base, et la diversification de la production était indispensable pour que ces pays soient moins vulnérables aux fluctuations des prix de ces produits. Étant donné le faible niveau de l'épargne intérieure, une augmentation des apports d'investissement étranger direct pourrait contribuer à une accélération du développement. Bien que les recherches conduites par la CNUCED aient montré que le rendement de l'investissement était élevé en Afrique, l'investissement étranger direct y était encore insuffisant et l'aide publique au développement était, elle aussi, tombée à un niveau très bas. De plus, le service de la dette extérieure absorbait une part importante des recettes d'exportation. Le bon déroulement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) était par conséquent très important. Certains pays africains avaient récemment enregistré une croissance plus rapide, mais si l'on voulait que dans l'ensemble de la région la pauvreté soit réduite de moitié d'ici à 2015, un doublement des taux de croissance serait nécessaire. Pour la plupart des pays africains, c'était là un objectif impossible à atteindre en l'absence d'une assistance extérieure supplémentaire. S'il appartenait au premier chef aux pays africains eux-mêmes de mobiliser des ressources en faveur de leur développement, ils ne pourraient le faire sans la solidarité de la communauté internationale. Cette solidarité devrait se traduire par la réduction de la dette, l'augmentation de l'aide publique, l'accroissement des apports de capitaux privés, la régulation des fluctuations des prix des produits de base, la diversification des capacités de production, la suppression des obstacles aux exportations africaines, le renforcement des capacités institutionnelles africaines et un accès plus facile aux nouvelles technologies.

175. Le représentant du **Gabon** a dit que dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, le développement était freiné par la charge que représentait la dette extérieure, par les programmes d'ajustement structurel, la diminution de l'aide extérieure et les épidémies. Malgré un climat de plus en plus favorable à l'investissement, les pays africains ne recevaient pas encore de capitaux privés suffisants pour combler leur déficit de ressources. L'investissement étranger direct allait principalement au secteur primaire, en particulier à l'extraction minière et l'exploitation des minéraux. Les pays africains à revenu intermédiaire se trouvaient dans une situation difficile, parce que les besoins de leur développement étaient dans une large mesure négligés par la communauté internationale. De plus, beaucoup de pays exportateurs de pétrole qui avaient récemment bénéficié d'une hausse des prix de ce produit, avaient connu, peu d'années auparavant seulement, un grave retournement de conjoncture – certains d'entre eux, en Afrique, avaient même enregistré des taux de croissance négatifs en 1995 et en 1997. Plus généralement, il ne fallait pas prendre le produit intérieur brut comme seule mesure du développement, l'indicateur de développement humain était, lui aussi, un indicateur important.

176. Le représentant du **Bangladesh** a estimé qu'on ne résoudrait pas les problèmes de développement économique par des mesures à court terme. En revanche, il était utile de faire progresser l'application de programmes comme le Nouveau Programme des Nations Unies

pour le développement de l'Afrique dans les années 90. La communauté internationale devait s'attaquer aux causes de la pauvreté en Afrique et dans d'autres régions en développement au sein d'un cadre institutionnel mondial, parce que des approches sectorielles et partielles ne suffiraient pas à réduire la pauvreté à vaste échelle. Les apports de capitaux étrangers étaient un élément important de toute stratégie du développement, mais il était essentiel que les pays en développement reçoivent des apports de capitaux privés du type voulu. La recherche aveugle d'investissements étrangers avait souvent débouché sur des résultats décevants. Les flux d'APD, qui avaient diminué ces dernières années, devaient augmenter de nouveau pour remédier aux faiblesses systémiques des pays d'Afrique et d'autres régions du monde. Les pays développés devaient revoir les stratégies qu'ils appliquaient et amener l'APD qu'ils accordaient jusqu'aux niveaux précédemment convenus en diverses instances des Nations Unies. De plus, le temps était venu, pour les créanciers, de prendre une décision importante et d'annuler toutes les dettes de tous les pays les moins avancés. La dette bilatérale était relativement facile à annuler, et la France avait donné un bon exemple en annulant l'intégralité de la dette des pays d'Amérique centrale victimes de l'ouragan Mitch en 1999. Lorsque les créanciers étaient des institutions financières multilatérales, le problème de la dette était plus difficile à résoudre, car il exigeait un consensus international. Il semblait toutefois que ce consensus était désormais réalisé, et l'action pouvait donc suivre. L'Initiative PPTE présentait un certain nombre de points faibles. On y avait retenu une approche trop bureaucratique, et de nombreux pays parmi les moins avancés avaient du mal à satisfaire aux conditions dont y était assorti l'allégement de la dette. Il était nécessaire d'assujettir un tel allégement à des conditions claires et positives, comme un engagement à l'égard de réformes économiques, de la transparence et de la démocratie, ainsi que d'un investissement social plus important. L'Organisation mondiale du commerce, qui élaborait des règles applicables au commerce mondial sous toutes ses formes, était un exemple de cadre institutionnel international, il devrait y en avoir un semblable visant à assurer une meilleure régulation du secteur financier.

177. Selon le représentant de la **Chine**, le processus de mondialisation aggravait encore la marginalisation de l'Afrique. L'un des principaux obstacles au développement de la région était le manque de ressources financières. La faiblesse de la croissance, à son tour, limitait dans les pays africains, la capacité de mobiliser une épargne intérieure suffisante et d'attirer l'investissement étranger direct. Une assistance internationale publique était donc indispensable pour accélérer la croissance et le développement de nombreux pays africains. Il fallait espérer que les pays donateurs développés augmenteraient véritablement leur aide en faveur de l'Afrique, conformément aux objectifs énoncés dans le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. La lourde charge que représentait la dette extérieure était une autre cause majeure de la pénurie de capitaux en Afrique. Elle n'entravait pas seulement le développement économique de l'Afrique, mais causait aussi de graves problèmes sociaux. Les principaux pays créanciers développés et les institutions financières internationales devaient honorer au plus tôt leurs engagements en matière d'allégement de la dette. Il fallait, grâce à un surcroît d'efforts, accélérer l'allégement de la dette des pays pauvres très endettés et trouver des moyens plus efficaces de le faire. La Chine n'avait pas seulement à son actif de longues années de coopération technique avec l'Afrique, elle avait aussi annoncé à une récente conférence ministérielle sur la coopération sino-africaine qu'elle réduirait de 10 milliards de renminbi la dette des pays pauvres très endettés et des pays d'Afrique qui étaient au nombre des pays les moins avancés. Pour contribuer à la poursuite des objectifs énoncés dans le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, la Chine

augmenterait aussi le volume des dons et des prêts ne portant pas intérêt accordés à l'Afrique et mettrait en place des fonds spéciaux pour encourager les entreprises chinoises à y investir et y promouvoir la mise en valeur des ressources humaines.

178. Le représentant de la **Suisse** a déclaré que le rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé *Les flux de capitaux et la croissance en Afrique*, qui préconisait une hausse substantielle de l'APD, allait à l'encontre de la tendance actuelle à restreindre les dépenses publiques dans les pays développés. Ce document était également incompatible avec les stratégies pour le développement de l'Afrique recommandées par la Banque mondiale. De plus, il ne donnait guère d'indications sur les flux antérieurs d'aide publique à destination de l'Afrique, qui n'avaient pas débouché sur les résultats escomptés par les donateurs. Contrairement à ce qu'il semblait laisser entendre, le remplacement des flux de capitaux publics par des flux de capitaux privés ne serait pas automatique. Il fallait pour cela mettre en place un cadre institutionnel et politique solide dans les pays en développement et créer un environnement économique qui soit plus favorable à l'investissement, tant national qu'étranger. À ce jour, tous les pays concernés ne remplissaient pas ces conditions. Le poids de la dette extérieure constituait une menace pour le développement économique à moyen terme de la plupart des pays subsahariens. La Suisse soutenait vigoureusement l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et estimait que les mesures prises par la communauté internationale en vue de réduire le surendettement devraient être renforcées et accélérées. La libéralisation des échanges entre les économies africaines concurrentes aiderait ces dernières à accroître leur productivité et à renforcer leur compétitivité. L'intégration régionale pouvait jouer un rôle important à cet égard.

179. Le représentant du **Japon** a fait observer que la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne étaient restés à la traîne dans le processus de mondialisation économique, bien qu'un grand nombre d'entre eux aient mis en œuvre des programmes d'ajustement structurel dans les années 80. Depuis le début des années 90, la guerre civile, les conflits ethniques, le terrorisme et les déplacements massifs de réfugiés avaient nui à la paix et à la stabilité en Afrique. En conséquence, la pauvreté restait généralisée et 40 % de la population africaine avaient un revenu par personne inférieur à un dollar par jour. La lutte contre la pauvreté en Afrique et l'intégration de la région dans l'économie mondiale constituaient deux enjeux majeurs pour la communauté internationale. Les mesures prises en vue d'atteindre ces objectifs devaient se fonder sur la capacité propre des pays africains à accroître leur potentiel de croissance et à prendre en main leur développement et sur le partenariat avec la communauté internationale en vue d'appuyer les efforts de ces pays. Le Japon accordait la priorité à l'amélioration de la coordination entre donateurs, au renforcement de la coopération régionale en Afrique et à la promotion de la coopération Sud-Sud, notamment entre l'Asie et l'Afrique. Il fournissait une assistance à la fois bilatérale et multilatérale. Les capitaux qu'il avait apportés aux pays africains dans le cadre de l'APD s'étaient élevés à 950 millions de dollars É.-U. en 1998 et ses contributions à la Banque africaine de développement ainsi qu'au Fonds africain de développement étaient parmi les plus élevées. Les pays africains devaient néanmoins prendre eux-mêmes des mesures en vue d'accroître l'épargne intérieure et d'attirer les capitaux privés étrangers, y compris en provenance de pays en développement plus avancés. Cela impliquait un système financier solide. Depuis 1998, le Japon participait à l'exécution des programmes et projets adoptés lors de la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD II) aux niveaux national, régional et international. Dans le cadre des nouvelles activités de suivi, une réunion ministérielle était prévue pour 2001 dans le but d'examiner les

stratégies de développement à adopter pour l'Afrique, avant l'organisation éventuelle d'une troisième conférence internationale.

180. Le représentant du **Maroc** a souligné que la situation économique en Afrique était profondément préoccupante, les taux de croissance étant trop bas dans de nombreux pays pour satisfaire les besoins de la population. Si des mesures concrètes devaient être prises en vue de combler le déficit de ressources, les problèmes qui se posaient n'étaient pas seulement d'ordre financier. La situation appelait une approche globale. Afin de permettre aux économies africaines de résoudre leurs problèmes complexes de développement, il fallait également renforcer leurs capacités de production, assouplir les conditions d'accès de leurs exportations aux marchés des pays développés, faciliter leur accès aux nouvelles technologies de l'information et leur apporter une assistance technique dans l'optique de leur adhésion à l'Organisation mondiale du commerce et de la mise en œuvre des accords commerciaux.

181. Le représentant de la **Norvège** a dit que les gouvernements africains devaient continuer de renforcer leur action en vue d'améliorer la situation de leurs pays. La lutte contre la corruption et l'incitation à l'investissement devaient figurer au premier plan. La stabilité politique et l'absence de conflit constituaient également des facteurs importants pour ce qui était d'attirer les investissements étrangers et de favoriser un développement durable. Il était certes urgent de parvenir à combler le déficit de ressources de nombreux pays en développement, mais le rapport de la CNUCED intitulé *Les flux de capitaux et la croissance en Afrique* sous-estimait le rôle potentiel des sources de financement autres que l'aide étrangère. Si l'aide publique au développement était assurément nécessaire, il n'en était pas moins indispensable de mettre davantage l'accent sur le rôle du secteur privé. Diverses solutions pouvaient être envisagées en vue de faire de l'investissement étranger direct un moteur de la croissance. Pour accélérer le développement du secteur privé et accroître l'épargne intérieure, il fallait mettre en place un cadre directeur national approprié. Le financement extérieur, notamment l'APD, devait venir compléter les efforts déployés au niveau national, mais il ne constituait pas une solution magique. Cela étant, le niveau global de l'APD était actuellement beaucoup trop bas; tous les pays développés devaient impérativement remplir leurs engagements en la matière. Les mesures visant à alléger la charge excessive de la dette par la mise en place de mécanismes tels que l'Initiative renforcée en faveur des PPTE contribueraient également à réduire le déficit de ressources dans de nombreux pays africains. La libéralisation des échanges et des flux financiers devait s'accompagner de la mise en place d'organismes de contrôle et de soutien compétents. En l'absence de tels organismes, les chocs commerciaux pourraient avoir des conséquences indésirables et les crises financières risqueraient d'être récurrentes.

182. Le représentant de l'**Organisation de l'unité africaine** (OUA) a fait observer que les conclusions de l'étude du secrétariat de la CNUCED intitulée *Les flux de capitaux et la croissance en Afrique* concordaient avec celles du *Rapport économique sur l'Afrique* de 1999, publié par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Selon ce rapport, les pays africains devraient parvenir à un taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) d'environ 7 % en moyenne par an et à un taux d'investissement représentant environ 33 % du PIB pour être en mesure d'atteindre l'objectif fixé lors du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, qui était de réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015. Le taux moyen d'épargne intérieure étant actuellement de 15 % du PIB et les apports d'APD représentant environ 9 % du PIB, il restait un déficit de ressources de 9 %. Il était donc nécessaire de doubler le volume de l'APD. Une étude en cours de réalisation à l'OUA montrait

que les réformes économiques mises en œuvre dans les années 80 et au début des années 90 avaient permis à la plupart des pays africains d'améliorer leurs paramètres économiques fondamentaux. Toutefois, les progrès réalisés sur le plan de la diversification et de la croissance avaient été limités faute d'apports financiers à l'appui du nouveau cadre de politique générale, ce qui était paradoxal dans la mesure où le contexte était devenu idéal pour permettre à l'aide publique d'avoir le maximum d'efficacité. Dans la plupart des pays, les conditions étaient à présent réunies pour que l'aide publique contribue de façon décisive à éliminer les obstacles structurels et les insuffisances de l'offre qui caractérisaient la région. Il était indispensable d'accroître les apports de capitaux publics pour que les pays africains puissent tirer parti de l'amélioration des conditions d'accès aux marchés dont les États-Unis et l'Union européenne faisaient bénéficier un certain nombre de pays en développement. Sans une forte impulsion initiale des sources publiques de financement, on pouvait difficilement s'attendre à des progrès appréciables dans la lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, la diversification des économies africaines passait impérativement par le renforcement des capacités dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines, des infrastructures et de la production.

183. Le représentant de l'**Ouganda** a proposé que le rapport de la CNUCED intitulé *Les flux de capitaux et la croissance en Afrique* ainsi qu'un résumé des débats du Conseil à ce sujet constituent aussi une contribution à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Bruxelles en 2001.

Réunions informelles

184. Le Comité de session a poursuivi l'examen du point 5 de l'ordre du jour au cours de réunions informelles.

Présentation du rapport du Comité de session II au Conseil

185. La représentante de l'**Égypte**, présentant le rapport du Comité de session II en sa qualité de présidente de ce comité, a déclaré que la manière dont les délégations avaient participé aux débats du Comité ainsi que les conclusions concertées du Comité témoignaient une fois de plus de l'importance que toutes les délégations attachaient aux problèmes de l'Afrique.

Décision du Conseil

186. À sa 917^{ème} séance plénière, le 20 octobre 2000, le Conseil a pris note du rapport du Comité de session II (TD/B/47/SC.2/L.1 et Add.1 et 2) et a adopté les conclusions concertées 460 (XLVII). (Pour le texte des conclusions concertées, voir TD/B/47/11 (Vol. I), sect. I.C.)

Chapitre IV

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE

(Point 6 de l'ordre du jour)

a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

187. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi de la documentation suivante :

"Examen des activités de coopération technique" (TD/B/47/2 et Add.1 et 2);

"Plan indicatif des programmes de coopération technique de la CNUCED pour 2001" (TD/B/47/8);

"Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement - projet de décision" (TD/B/47/L.1);

"Examen de la viabilité financière de certains programmes et activités de coopération technique, conformément au paragraphe 164 vii) du Plan d'action, afin d'assurer la mobilisation de ressources suffisantes - projet de décision" (TD/B/47/L.2);

"Application du paragraphe 166 du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence - projet de décision" (TD/B/47/L.3);

"Évaluation de programmes de coopération technique - projet de décision" (TD/B/47/L.4).

188. Le **Président du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa trente-sixième session** a fait rapport sur les travaux du Groupe de travail, qui avait abouti à l'adoption des projets de décision TD/B/47/L.1 à L.5; le projet de décision TD/B/47/L.5 serait examiné au titre du point 9 de l'ordre du jour - "Questions diverses". Il a recommandé au Conseil d'adopter les projets de décision.

189. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que l'augmentation des dépenses de coopération technique de la CNUCED, qui avaient atteint leur plus haut niveau historique en 1999, illustrait toute l'importance que l'on attachait aux activités de coopération technique de l'organisation. Ces activités aidaient les pays en développement à poursuivre leurs efforts de développement, à renforcer leurs capacités locales et à s'intégrer dans l'économie mondiale et le système commercial international. Le Groupe des 77 notait également avec satisfaction l'accroissement de la part des PMA dans le total des activités de coopération technique exécutées par la CNUCED, ainsi que les contributions versées au fonds d'affectation spéciale en faveur de ces pays. Il déplorait toutefois la diminution des contributions de fonds d'affectation spéciale à la CNUCED et demandait instamment aux donateurs d'accroître leurs contributions de façon que la dynamique acquise puisse être maintenue et que la CNUCED puisse continuer de fournir une assistance technique de qualité.

190. L'excellent travail accompli par le Groupe de travail à sa trente-sixième session était illustré par les cinq projets de décision qui avaient été approuvés et qui jetaient les bases de l'exécution du mandat défini par la Conférence à sa dixième session concernant les questions

de coopération technique. Ces décisions visaient à améliorer l'exécution et l'efficacité des services de coopération technique de la CNUCED, à contribuer au renforcement des capacités dans les pays en développement et à améliorer l'intégration des activités de coopération technique de la CNUCED avec les activités d'analyse et les délibérations intergouvernementales de l'organisation. Le représentant s'est également déclaré satisfait des résultats des activités d'évaluation à la CNUCED. Le Groupe des 77 demandait que les projets de décision soient adoptés par le Conseil et que les recommandations y figurant soient rapidement mises en œuvre.

191. Le représentant de la **France**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que l'Union européenne estimait que la coopération technique était au cœur des activités opérationnelles de la CNUCED et elle encourageait donc tous les États membres disposant des moyens financiers nécessaires, et en particulier les pays développés, à contribuer aux activités de la CNUCED qui étaient financées sur des ressources extrabudgétaires. Les demandes et les besoins des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, et des pays en transition étaient si grands et variés qu'il était indispensable d'y répondre de manière positive et par une assistance financière adéquate. L'Union européenne et ses membres, au niveau bilatéral, avaient toujours financièrement contribué aux programmes de coopération technique de la CNUCED. Le représentant a noté que les dépenses de coopération technique avaient augmenté en 1999 par rapport à 1998, et que les dépenses en faveur des pays les moins avancés avaient progressé tant en valeur nominale qu'en valeur relative. Enfin, après en avoir évoqué les objectifs, il a demandé au Conseil d'adopter les cinq projets de décision qui avaient été approuvés à la trente-sixième session du Groupe de travail.

192. Le représentant de la **Norvège** a dit que son pays contribuait beaucoup au financement des activités de coopération technique de la CNUCED et entendait poursuivre sa collaboration à cet égard. Ces activités devaient être conçues en fonction du mandat et des domaines de compétence de la CNUCED, et répondre aux besoins des pays en développement et aux préoccupations exprimées au sein du mécanisme intergouvernemental. Une importante recommandation du Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence figurait au paragraphe 166 de ce document, et concernait l'intensification des actuels programmes de la CNUCED dans le domaine du renforcement des capacités. Il fallait sans plus tarder mettre en œuvre ce paragraphe et déterminer le rôle et la composition du groupe consultatif envisagé.

193. Le représentant a félicité le secrétariat pour l'établissement du plan indicatif annuel. Il était toutefois favorable au regroupement des activités et à l'élaboration de projets-cadres en vue de l'adoption d'une stratégie programmatique permettant de renforcer la coordination interne, ainsi que la coordination entre les donateurs.

194. Il a souligné l'importance du renforcement des capacités pour les PMA; la coopération à cet égard devrait passer par une assistance technique coordonnée, ciblée, en vue de l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale. La Norvège s'inquiétait toutefois de la diminution des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA, d'où la nécessité de mobiliser de nouveaux donateurs potentiels. Évoquant l'importance de la coopération et de la coordination interinstitutions, le représentant a estimé que le Cadre intégré et le JITAP (Programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains PMA et d'autres pays africains) représentaient d'appréciables partenariats interinstitutions. Un resserrement de la coopération et de la coordination des activités avec le CCI, l'OMC et d'autres institutions compétentes était indispensable pour éviter les chevauchements d'activités et

exploiter les synergies. La poursuite et le renforcement des activités concernant les procédures d'évaluation ne pouvaient qu'améliorer la crédibilité de la CNUCED en tant que partenaire de développement.

195. Le représentant de la **Chine** a loué le secrétariat pour la qualité de sa documentation. La coopération technique était une importante fonction de la CNUCED, et le Plan d'action adopté par la Conférence à sa dixième session contenait des recommandations spécifiques à cet égard qui devaient être mises en œuvre. Il a noté avec satisfaction la hausse de 16 % des activités exécutées en 1999, tout en s'inquiétant de la diminution des contributions de fonds d'affectation spéciale. L'irrégularité des apports de ressources affaiblirait à long terme la capacité de la CNUCED d'exécuter ses activités de coopération technique, et le représentant a donc demandé aux donateurs d'accroître leur soutien. À propos du paragraphe 166 du Plan d'action, il a demandé au secrétariat de veiller à la mise en œuvre intégrale et rapide de ce paragraphe. Enfin, il a insisté sur les excellentes relations qui existaient entre la Chine et le secrétariat de la CNUCED, qui avaient permis à la Chine de bénéficier de la coopération technique de la CNUCED et aussi d'accueillir un certain nombre d'activités organisées à l'intention des pays en développement de la région.

196. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit qu'il fallait continuer d'accroître la part des PMA dans les activités de coopération technique de la CNUCED. Il s'est par ailleurs déclaré préoccupé par les 32 nouvelles demandes de création ou de renforcement de pôles commerciaux figurant dans le plan indicatif pour 2001, ce qui, selon lui, ne correspondait pas à la décision prise concernant l'avenir de la stratégie relative aux pôles commerciaux.

197. Le représentant de la **Jamaïque**, parlant au nom **du Groupe latino-américain et caraïbe**, a réitéré les vues de son groupe, à savoir que la coopération technique de la CNUCED était un domaine d'activité essentiel, auquel une attention continue devait être portée. Le Groupe latino-américain et caraïbe restait préoccupé par les incidences à long terme de la diminution de la part déjà modeste de la région latino-américaine et caraïbe dans l'ensemble des activités de coopération technique de la CNUCED. La nécessité pour les pays de la région de bénéficier de meilleurs services de coopération technique de la part de la CNUCED ne cessait d'augmenter, en particulier pour ce qui était de l'élaboration d'initiatives de négociation commerciale, de la promotion d'un commerce et d'un développement durables dans le domaine des ressources biologiques, du renforcement des capacités en matière de négociation commerciale ainsi que dans le secteur des infrastructures de services par le biais de programmes tels que les programmes SYDONIA, SYGADE et EMPRETEC, sans oublier les pôles commerciaux. Enfin, se référant aux projets de décision renvoyés au Conseil par le Groupe de travail, le porte-parole a exprimé l'espoir qu'ils puissent contribuer à inverser la diminution de la part des pays de son groupe dans le total des activités de coopération technique de la CNUCED.

198. Le représentant du **Bangladesh**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, a réaffirmé l'importance de la coopération technique de la CNUCED et a souligné que les activités devaient être déterminées en fonction des besoins des bénéficiaires et viser à terme à l'autonomie. Les programmes devaient privilégier le renforcement des capacités et la formation de formateurs. Le représentant a en outre plus particulièrement évoqué un certain nombre de secteurs prioritaires présentant un intérêt particulier pour les pays les moins avancés, dont les secteurs liés aux technologies de l'information. Enfin, il a déploré le fait que depuis le lancement

du Cadre intégré pour l'assistance technique lié au commerce en faveur des PMA, aucune activité sérieuse n'ait encore été entreprise.

199. Le représentant de la **Suisse** a félicité le secrétariat de la qualité de sa documentation. Le Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence reflétait une vision commune de la CNUCED, et il a souligné l'importance de la mise en œuvre du paragraphe 171 du Plan d'action, qui contribuerait également à une meilleure exécution des activités d'assistance technique. Tout en reconnaissant qu'il importait d'appliquer rapidement les dispositions du paragraphe 166, il a dit que d'autres mandats définis dans le Plan d'action méritaient tout autant de retenir l'attention, s'agissant en particulier du paragraphe 164 viii) sur la viabilité financière de certains programmes de coopération technique et du paragraphe 107 iv) sur la bonne gouvernance.

200. Le représentant de la **Roumanie** a dit que la coopération technique de la CNUCED était extrêmement utile à son pays. Le soutien de la CNUCED apportait beaucoup à la Roumanie, et le représentant s'est déclaré totalement satisfait de la façon dont le secrétariat exécutait ses activités, concernant en particulier l'allègement de la dette et le programme TRAINFORTRADE, qui correspondaient à des besoins concrets du pays. Il a remercié les donateurs du soutien qu'ils apportaient à ces activités.

201. Le représentant de la **Croatie**, parlant au nom du **Groupe D**, a souligné l'importance particulière de la décision devant être adoptée par le Conseil concernant la mise en œuvre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok (TD/B/47/L.3).

202. Le représentant de l'**Ouganda** a dit que son gouvernement attachait une grande importance à la coopération technique de la CNUCED. Il s'est déclaré préoccupé par la diminution des contributions de fonds d'affectation spéciale en 1999, qui risquait de compromettre l'exécution d'activités futures. Notant que l'essentiel de ces contributions provenait d'un tout petit nombre de pays donateurs, il a demandé qu'il soit fait appel à un aussi grand nombre que possible de donateurs différents pour une meilleure planification et une plus grande prévisibilité des ressources. Il souhaitait en particulier que les donateurs prennent des engagements pluriannuels. Le Fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA avait dépassé son objectif, mais sa reconstitution n'était pas assurée et des engagements pluriannuels faciliteraient considérablement la planification des programmes. Des ressources étaient particulièrement nécessaires pour la préparation dans les pays de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Concernant le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA, il a noté avec satisfaction la recommandation formulée par les responsables des six organisations participantes de créer un fonds d'affectation spéciale. Il a demandé l'appui des donateurs à cet égard et a précisé qu'il fallait s'attacher à trouver les moyens de concrétiser cette proposition.

203. Le représentant du **Népal** s'est associé aux vues exprimées par le porte-parole du Groupe des 77 et de la Chine, par le Bangladesh et par l'Ouganda. Il a remercié le secrétariat de la CNUCED de sa coopération technique et a noté avec satisfaction l'accroissement de la part revenant aux PMA. L'assistance technique de la CNUCED devait correspondre aux besoins exprimés par les bénéficiaires et s'inscrire dans la durée. Elle devait en particulier porter sur les questions relatives au système commercial multilatéral et contribuer au renforcement des capacités des universités et des établissements d'enseignement et de recherche.

204. Le **Chef du Service de la gestion des ressources** a dit que le secrétariat avait déjà commencé de mettre en œuvre les projets de décision approuvés par le Groupe de travail, s'agissant en particulier de l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement (TD/B/47/L.1), avec la révision - et la republication- du plan indicatif pour 2001 en fonction des observations présentées au Groupe de travail, l'objectif étant de regrouper les activités en programmes bien définis en vue de renforcer la coordination au sein du secrétariat, ainsi que la coordination entre les donateurs, et de resserrer les liens entre les activités de coopération technique et les travaux de recherche. Un processus de consultation avec les bénéficiaires et les donateurs serait également instauré, comme recommandé dans le projet de décision. Enfin, le secrétariat s'emploierait à uniformiser les descriptifs de projet, en s'inspirant du modèle utilisé par le PNUD, et les rapports intérimaires; il avait également pris note des observations présentées sur le programme relatif aux pôles commerciaux et sur la mise en œuvre du Cadre intégré.

Décision du Conseil du commerce et du développement

205. À sa 916^{ème} séance plénière, le 11 octobre 2000, le Conseil du commerce et du développement a adopté les décisions 461 à 464 (XLVII). (Pour le texte des décisions, voir TD/B/47/11 (Vol.I), section I.D.)

b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

206. Pour l'examen de cette question, le Conseil était saisi du document suivant :

"Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien" (TD/B/47/5).

207. Le **Coordonnateur pour l'assistance au peuple palestinien** a présenté le rapport du secrétariat sur la question, qui passait en revue les activités d'assistance technique achevées, en cours et en attente et donnait un bref aperçu de l'évolution générale récente de l'économie palestinienne. Il a indiqué que le programme de travail de la CNUCED concernant l'assistance au peuple palestinien s'inspirait du plan à moyen terme de l'ONU pour la période 1998-2001 ainsi que du Plan d'action de Bangkok, documents qui saluaient cette assistance et préconisaient son renforcement. À cet égard, la CNUCED avait répondu aux attentes de l'Assemblée générale et de la Conférence en apportant une assistance concrète et soutenue au peuple palestinien.

208. Les activités d'assistance technique de la CNUCED faisaient appel à toute la gamme des compétences techniques du secrétariat, articulées autour de quatre grands secteurs. Compte tenu des projets approuvés récemment, le secrétariat aurait mobilisé d'ici la fin 2000 50 % environ de la totalité des fonds nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble des propositions d'assistance technique de la CNUCED établies dans ce domaine depuis 1997. Travaillant en consultation étroite avec la Palestine, le secrétariat avait élaboré un certain nombre de propositions d'assistance technique auxquelles plusieurs donateurs avaient réservé un accueil favorable. Le Coordonnateur a fait ressortir les progrès accomplis dans le cadre de plusieurs projets relatifs à des secteurs clefs du renforcement des capacités et du développement économique stratégique de la Palestine : politique commerciale aux niveaux national et multilatéral; gestion de la dette; appui au développement des petites et moyennes entreprises; analyse et simulation macroéconomiques; coopération sous-régionale en matière de facilitation du commerce et renforcement des moyens d'action de l'administration douanière.

209. Même si elles n'étaient pas insurmontables, les difficultés d'ordre structurel auxquelles devait faire face l'économie palestinienne englobaient toute une série de problèmes et de besoins sectoriels et macroéconomiques. Certes, le cadre politique et économique de la période postintérimaire devrait permettre un effort plus systématique de réorientation des politiques économiques, mais il n'en demeurerait pas moins indispensable de continuer à disposer de ressources extérieures pour soutenir le programme de reconstruction et de développement au cours de la prochaine décennie. L'amélioration de la gestion des ressources internes et extérieures impliquait de la part de l'Autorité palestinienne le ferme et constant engagement d'appliquer le programme de réforme économique qu'elle avait annoncé récemment et que la communauté internationale avait approuvé. Le Coordonnateur a indiqué pour conclure que de nombreuses tâches restaient à accomplir et que toutes les parties et institutions concernées devaient coopérer pour que l'économie palestinienne parvienne à rompre avec la situation défavorable dont elle avait hérité. Même dans des circonstances politiques et des conditions de sécurité optimales, cette nécessité continuerait à requérir l'attention particulière de la communauté internationale pendant des années à venir. La CNUCED ne pouvait qu'espérer pouvoir contribuer de façon sélective à l'élaboration et à l'application fructueuses de la nouvelle politique palestinienne de développement stratégique dans les domaines où le secrétariat pouvait se prévaloir de ses compétences et des bons résultats qu'il avait obtenus par le passé. Pour que cet effort puisse se poursuivre et aboutir et que l'assistance fournie par la CNUCED atteigne son objectif, il était indispensable de revenir à la stabilité requise sur le terrain et de rétablir la confiance dans les perspectives de paix et de développement.

210. Le représentant de la **Palestine** a dit qu'il était profondément reconnaissant au secrétariat de la CNUCED de son remarquable effort d'assistance au peuple palestinien et qu'il se félicitait du rapport sur les projets d'assistance technique de la CNUCED dans ce domaine. Ces efforts risquaient malheureusement d'être vains du fait de la guerre menée par Israël contre le peuple palestinien dans le territoire occupé. Durant les assauts donnés au cours des deux dernières semaines, avec l'appui de chars et d'armes lourdes, plus de 100 Palestiniens avaient été tués et 2 000 blessés. La poursuite du siège militaire des villes, villages et camps palestiniens minait l'économie et sapait son développement et sa prospérité. Israël avait de la sorte fait échouer bon nombre de projets de la CNUCED qui visaient à jeter les bases d'une économie palestinienne forte et indépendante. Si on ne l'arrêtait pas, cette guerre odieuse aurait des conséquences néfastes pour les projets futurs de la CNUCED.

211. La session du Conseil aurait dû être l'occasion de féliciter le secrétariat de ses efforts et d'ouvrir avec lui un dialogue constructif. Mais le coup porté par Israël, puissance occupante, au processus de paix était aussi un coup porté à l'économie et à l'infrastructure palestiniennes, qui subissaient depuis 32 ans les politiques destructrices d'Israël. Le peuple palestinien attendait justice de la communauté internationale et espérait qu'elle se montrerait solidaire des martyrs qui avaient été tués par les soldats et les colons israéliens qui ne voulaient pas la prospérité, le développement, la paix ou la stabilité. L'occupation ne pouvait offrir les conditions du développement; au contraire, elle faisait monter la colère, les souffrances et les destructions dans la patrie occupée. Les Palestiniens, quels que soient leurs activités et les lieux où ils vivaient, étaient déterminés à résister afin de reconquérir leurs droits nationaux légitimes, au premier plan desquels figurait le droit de disposer d'eux-mêmes et de créer un État indépendant avec la ville sainte de Jérusalem comme capitale.

212. Le représentant a déclaré en conclusion que la mémoire du peuple palestinien était remplie de tragédies et de souffrances, en dépit desquelles ce peuple avait espéré une paix qui rétablirait ses droits. Mais le coup porté récemment par Israël avait ruiné ces espoirs. Aujourd'hui, les sacrifices du peuple palestinien et des martyrs de la sainte mosquée al-Aqsa étaient devenus les signaux qui éclairaient la voie menant de l'occupation à la libération, à l'indépendance et à l'application véritable et correcte de la légitimité internationale afin d'aboutir à une solution juste, globale et durable de la question de Palestine.

213. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a indiqué que son Groupe, principal initiateur du programme de travail de la CNUCED concernant l'assistance au peuple palestinien, avait suivi de près les progrès accomplis par le secrétariat dans l'exécution de ce mandat. Il était heureux de constater qu'en dépit des multiples difficultés rencontrées au fil des années, cette entreprise avait mûri pour devenir un programme pleinement opérationnel d'activités d'assistance technique solidement étayé par des recherches et des connaissances spécialisées en matière d'analyses. Le Plan d'action de Bangkok tenait compte de l'accord intervenu pour la première fois à la CNUCED quant à l'importance de ce programme et à la nécessité de le renforcer.

214. La CNUCED était aujourd'hui un partenaire à part entière aux côtés de l'Autorité palestinienne et des organismes internationaux qui fournissaient une assistance au peuple palestinien : elle menait toute une série d'activités d'assistance technique s'articulant autour de quatre programmes. Outre que cette action était bien adaptée aux capacités matérielles et techniques de la CNUCED, elle tenait compte aussi de l'étendue des besoins du peuple palestinien en matière d'aide au développement dans les efforts qu'il déployait pour reconstruire son économie après tant d'années d'occupation.

215. Le représentant a chaleureusement félicité le secrétariat pour la persévérance et l'esprit d'innovation dont il avait fait preuve pour faire bon usage de ressources limitées afin d'apporter le maximum d'avantages au peuple palestinien. Dans un certain nombre de secteurs d'importance critique pour le développement de l'économie palestinienne, le secrétariat fournissait à l'Autorité palestinienne de précieux conseils et un appui technique qui venaient compléter et renforcer les autres éléments de l'assistance technique internationale dans ce domaine.

216. Le rapport dont le Conseil était saisi constatait très justement que l'économie palestinienne souffrait des conséquences néfastes d'une longue occupation et continuait d'accuser un certain nombre de déséquilibres et de handicaps structurels d'origine déjà ancienne. On avait assisté ces dernières années à l'adoption d'un nouveau cadre directeur qui permettait d'apporter des améliorations à la situation économique, mais la période intérimaire n'avait pas tenu ses promesses et il avait fallu plusieurs années pour que l'économie se remette des chocs du milieu des années 90. Le peuple palestinien avait encore un long chemin à parcourir pour reconstruire et développer son économie et pour sortir de son isolement face aux tendances régionales et mondiales. L'appui de la CNUCED et sa volonté constante d'aider le peuple palestinien demeuraient par conséquent des facteurs indispensables.

217. Cependant, il ne pouvait y avoir de réel développement dans un climat d'occupation militaire et de conflits incessants. Les événements tragiques survenus récemment dans le territoire palestinien occupé et les risques d'extension du conflit en apportaient une nouvelle preuve. Jusqu'à ce que le peuple palestinien puisse créer l'État indépendant de Palestine et

exercer son droit à disposer de lui-même, l'engrenage de la violence et de l'instabilité ne pourrait que s'aggraver et les perspectives de paix et de développement resteraient sombres. Au moment où le monde priait pour une solution pacifique du conflit, le porte-parole espérait lui aussi que la situation allait s'améliorer rapidement afin que la CNUCED puisse poursuivre ses activités importantes d'assistance au peuple palestinien. Pour conclure, il a adressé ses remerciements sincères aux États donateurs qui avaient apporté un soutien extrabudgétaire non négligeable au profit du peuple palestinien. Il a exprimé l'espoir que de nouveaux donateurs se joindraient prochainement à eux afin de fournir toutes les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme d'assistance exécuté par le secrétariat.

218. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a jugé regrettable que le rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien soit examiné au moment même où des Palestiniens étaient tués par Israël. La déclaration adoptée lors du récent Sommet du millénaire organisé par l'ONU proclamait qu'aucune nation ne pouvait être privée de son droit au développement. Or à l'heure actuelle, la nation palestinienne n'était pas seulement privée de ce droit, mais encore elle endurait des brutalités sans nombre. L'assistance de la CNUCED au peuple palestinien était vivement appréciée, comme le confirmait le Plan d'action de Bangkok qui apportait un nouveau soutien à ce programme. Le représentant s'est déclaré gravement préoccupé par les atrocités commises contre le peuple palestinien et il les a condamnées en ajoutant qu'elles auraient notamment pour conséquence de nuire aux activités centrées sur le développement menées par le secrétariat dans cette région.

219. Le représentant de la **Ligue des États arabes** a accueilli avec satisfaction le rapport du secrétariat sur les activités visant à aider le peuple palestinien à mettre en place les structures économiques et commerciales et les services nécessaires pour améliorer les niveaux de vie et éliminer les conséquences néfastes de décennies d'occupation qui avaient privé ce peuple de l'essentiel, à savoir la croissance et le développement. Le rapport mettait également en lumière les secteurs de coopération entre la CNUCED et l'Autorité palestinienne, à propos desquels plusieurs observations pouvaient être faites. Le représentant a souligné notamment les circonstances particulières dans lesquelles se trouvait l'économie palestinienne du fait de sa position initiale de faiblesse. Cette économie sortait d'une occupation qui avait amoindri sa vitalité et privé toutes les couches de la population de la chance de connaître une croissance normale, créant à la place le chômage, la pauvreté et l'isolement face au monde extérieur.

220. Le commerce international impliquait la libre circulation des biens et des services et d'aucuns allaient même jusqu'à dire que la mondialisation effacerait les frontières du fait de l'accroissement des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux. L'Union européenne avait réaffirmé à une date récente l'importance qu'elle attachait à la mise en place d'une zone de libre-échange euroméditerranéenne et il était inadmissible que le peuple palestinien ne puisse partager les fruits de cette évolution. Il n'était pas réaliste de parler de commerce palestinien dans un tel contexte d'isolement et de restrictions. En présence d'une telle contradiction entre la théorie et la pratique, il était impensable que l'Autorité palestinienne puisse remplir ses engagements commerciaux à l'égard de l'Union européenne ou soit capable de s'intégrer dans l'économie mondiale.

221. Le représentant reconnaissait l'intérêt des nombreux projets de coopération technique que le secrétariat passait en revue dans son rapport, notamment les études, les rapports et les conseils sur différentes questions. Mais tout en étant nécessaire à l'économie pour décoller, cette

assistance resterait insuffisante si elle n'était pas suivie de mesures concrètes sur le terrain et ne s'accompagnait pas de perspectives réalistes qui permettraient au peuple palestinien de jouir de la liberté et de la dignité auxquelles tous les peuples avaient droit. Il y avait un lien organique entre la sécurité et la paix d'une part et le développement d'autre part. Le peuple palestinien et la région dans son ensemble avaient besoin d'une paix réelle, équilibrée et durable afin de pouvoir progresser vers la prospérité sociale, la concorde et le respect mutuel. Or le climat de tension créé par les menées dangereuses d'Israël, au nombre desquelles le meurtre d'enfants sans défense, compromettait les activités de développement et menaçait le patrimoine de ressources humaines des générations palestiniennes présentes et futures. La paix était la pierre angulaire de tout développement ou toute assistance future destiné à soutenir le peuple palestinien et la région.

222. La représentante de l'**Égypte** a dit que l'examen, cette année, de ce point, était assombri par les événements sanglants qui se produisaient dans le territoire palestinien occupé et par les attaques brutales perpétrées contre des Palestiniens. Depuis deux semaines, l'armée d'occupation israélienne tuait des enfants et des jeunes Palestiniens qui protestaient contre des actes irresponsables visant à provoquer les Arabes et les musulmans partout et montraient ainsi qu'ils étaient prêts à mourir pour leurs croyances, leur droit à une patrie, leurs lieux saints et la création de leur État. Les brutalités exercées contre le peuple palestinien faisaient douter de la valeur réelle des efforts qui avaient été consentis au cours des 10 dernières années pour mettre un terme au drame palestinien et offrir un avenir à la génération de Palestiniens qui n'avaient jamais rien connu d'autre qu'une brutale occupation israélienne. La représentante a salué le peuple palestinien qui, une fois de plus, avait montré au monde qu'il ne transigerait pas sur ses droits légitimes.

223. Elle a remercié le Groupe de l'assistance au peuple palestinien pour le rapport détaillé présenté sur ses activités récentes. Ce rapport montrait que les caractéristiques de la croissance économique palestinienne qui étaient apparues sous l'occupation continuaient de prévaloir, malgré les efforts exercés au cours de la période intérimaire. À cet égard, elle a évoqué un certain nombre de points mentionnés dans le rapport qui illustraient à la fois des problèmes structurels récurrents et quelques améliorations marginales récentes. Comme le secrétariat, elle estimait que la période postintérimaire permettrait de procéder à une vaste réorientation des politiques économiques, tandis que d'importantes ressources extérieures continueraient d'être nécessaires pour la reconstruction et le développement.

224. La représentante a également loué le secrétariat pour son approche de l'exécution du programme d'assistance au peuple palestinien - flexibilité des modalités d'exécution, mobilisation d'un appui de la part des divisions organiques, mesures prises pour désigner un coordonnateur du programme, renforcement de la coopération interinstitutions. Tout en notant avec satisfaction le soutien accru qu'apportaient les donateurs à ce programme, elle s'est inquiétée du déficit qui persistait entre les dépenses nécessaires et les ressources disponibles. En conclusion, elle a déclaré que la CNUCED devait continuer d'aider le peuple palestinien à élaborer ses politiques économiques et à mettre en place une administration nationale efficace dans les domaines du commerce, du financement et des services correspondants. L'expérience acquise ces dernières années avait accru la capacité du secrétariat d'intensifier ses efforts, intensification qu'elle encourageait vivement.

225. Le représentant de la **France**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que la lecture du rapport du secrétariat était très instructive et permettait de percevoir certains progrès en cours. Cette lecture était porteuse d'espoir malgré l'importance des difficultés mentionnées dans le rapport. Il espérait que l'économie palestinienne, encore très vulnérable, pourrait se structurer davantage et que les échanges commerciaux avec la sous-région pourraient se développer. Tout dépendrait du sentiment qu'il existe une réelle possibilité de parvenir à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, sur la base des principes arrêtés à Madrid, à Oslo et dans le cadre des accords ultérieurs, et conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

226. Malgré les événements dramatiques actuels, le travail de terrain de la CNUCED, qui s'inscrivait dans le cadre plus large du travail des institutions des Nations Unies auprès du peuple palestinien, avait gardé toute son utilité. Il visait à former des hommes, à renforcer les capacités institutionnelles, à améliorer la gestion macroéconomique, à développer les petites et moyennes entreprises et à favoriser le commerce. Dans ses domaines de compétence, la CNUCED avait mis en place une assistance soigneusement planifiée, bien ciblée et fondée sur les demandes des utilisateurs. Cette assistance pouvait soutenir le développement de l'économie locale et aider l'Autorité palestinienne à mieux servir son peuple. Elle préparait le terrain de la paix dans laquelle le représentant voulait continuer de croire.

227. L'Union européenne était le principal donateur d'aide au peuple palestinien depuis 1994, sous la forme de dons, pour l'essentiel, et de prêts, et elle était aussi le principal partenaire commercial, en dehors de la région, de l'économie palestinienne. En conclusion, le représentant a dit que le Conseil de l'Union européenne avait tout récemment réaffirmé que, pour deux peuples qui devaient coexister, il n'y avait pas d'autre voie que de reprendre immédiatement le chemin de la négociation pour la paix, pour laquelle Israéliens et Palestiniens avaient, au cours des dernières semaines, franchi des obstacles considérés jusque-là comme insurmontables. Dans cette période critique, tout devait être fait pour que la peur, la haine et la violence ne l'emportent pas, afin que le dialogue pour la paix reprenne au plus tôt.

228. Le représentant du **Soudan** a dit que les événements dangereux qui s'étaient produits dans le territoire palestinien occupé, les agressions sauvages commises par l'armée israélienne à l'encontre du peuple palestinien, ne pouvaient qu'assombrir les discussions du Conseil, cette année, sur ce point de l'ordre du jour. Ces événements montraient que la mentalité israélienne n'avait toujours pas assimilé les leçons de l'histoire, et que l'attachement du peuple palestinien à sa terre, à ses lieux saints et à son droit à une patrie indépendante ne pouvait en aucun cas justifier de telles brutalités et de telles violences. Le représentant a salué le peuple palestinien, qui avait une fois de plus démontré la force de ses convictions en la justesse de sa cause et sa détermination à recouvrer ses droits.

229. Le rapport dont était saisi le Conseil montrait que la situation économique dans le territoire occupé ne s'était pas améliorée comme promis et qu'elle continuait de se ressentir des obstacles et des déséquilibres causés par l'occupation israélienne. Cette détérioration confirmait qu'il ne pouvait y avoir de développement économique ou social dans des conditions d'occupation. Le représentant s'est déclaré convaincu que, dès que les circonstances le permettraient à nouveau, l'économie palestinienne aurait la capacité de se développer en toute indépendance, loin de toute hégémonie israélienne. Le rapport montrait que le secrétariat s'était bien préparé à contribuer à cet effort et avait entrepris tout un éventail d'activités en vue de l'étape prochaine de l'indépendance palestinienne. Le programme d'activités du secrétariat était pragmatique et

répondait opportunément aux besoins du développement palestinien. Tout en se félicitant du rôle positif joué par les pays donateurs jusque-là, le représentant a demandé qu'un soutien supplémentaire soit apporté au programme.

230. Le représentant de la **Chine** s'est déclaré satisfait du rapport établi par le secrétariat dans cet important domaine de travail de la CNUCED. Par ses activités au cours de l'année écoulée, le secrétariat avait encouragé le commerce et le développement de la Palestine. Une longue période de conditions défavorables avait amoindri les perspectives économiques du peuple palestinien, mais le représentant appréciait les efforts inlassablement déployés par le peuple palestinien pour développer son économie, avec l'appui de la communauté internationale.

231. L'assistance de la CNUCED avait évolué au fil des ans, facilitant ainsi l'intégration régionale et mondiale de l'économie palestinienne. La contribution de la CNUCED à la mise en place d'instruments de politique et de réglementation économiques avait permis d'harmoniser le développement économique et le développement de la société palestinienne dans son ensemble. Les projets menés par la CNUCED étaient des plus utiles et illustraient les efforts à long terme qui étaient nécessaires pour surmonter des problèmes chroniques. Le représentant a déploré qu'un certain nombre de projets n'aient pu être engagés en raison de contraintes budgétaires. Il a noté que, comme des événements récents l'avaient une fois de plus montré, l'environnement extérieur était responsable de nombre de problèmes que continuait de connaître l'économie palestinienne. En conclusion, il a souligné que le développement de l'économie palestinienne passait par la création d'un État palestinien indépendant, et que la communauté internationale devait apporter le soutien nécessaire.

232. Le représentant du **Pakistan** a dit que le débat sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien avait lieu à un moment très difficile. Les espoirs des Palestiniens d'obtenir un minimum de développement et de croissance et de tirer de modestes avantages de la phase intérimaire étaient une fois de plus brutalement réduits à néant. La communauté internationale assistait une fois encore, désespérée et hébétée, à l'anéantissement des efforts opiniâtement déployés pour aider le peuple palestinien à s'engager dans la voie d'un développement soutenu. Le rapport du secrétariat était extrêmement instructif, en particulier parce qu'il mettait bien en évidence l'environnement général extrêmement difficile dans lequel le peuple palestinien s'efforçait de concrétiser ses aspirations au développement.

233. Le rapport soulignait que le peuple palestinien restait prisonnier d'une situation dans laquelle il ne pouvait pas compter sur ses propres capacités pour se développer en raison d'un environnement défavorable. Il indiquait à juste titre que les quelques épisodes de croissance qui avaient pu être observés ces dernières années avaient toujours été suivis d'un fort recul en raison de la vulnérabilité de l'économie palestinienne aux pressions et aux chocs extérieurs. Malheureusement, une fois de plus l'économie palestinienne subissait de graves perturbations et l'optimisme affiché dans le rapport quant aux possibilités de réorienter les politiques macroéconomiques grâce à un effort systématique apparaissait hors de propos. Dans ces conditions, les activités d'assistance menées par la CNUCED en faveur du peuple palestinien étaient louables, mais leur efficacité et leur durabilité n'étaient pas assurées. Les événements récents imposaient une évaluation plus radicale de l'environnement général dans lequel le peuple palestinien cherchait à assurer son progrès économique.

234. Enfin, la communauté internationale devait reconnaître qu'une paix juste était indissociable d'un développement authentique. Il était inacceptable que le peuple palestinien doive poursuivre ses efforts de développement dans des conditions où ces efforts pouvaient être anéantis par des décisions arbitraires et brutales de la puissance occupante. La communauté internationale devait reconnaître que ses efforts pour aider le peuple palestinien ne mèneraient nulle part tant que le territoire palestinien resterait un territoire occupé. Les discussions sur l'assistance technique sembleraient grotesques au peuple palestinien si elles continuaient de se dérouler dans un contexte où des enfants étaient tués par balle et où des jeunes étaient sans cesse confrontés à la mort et à la prison.

235. Le représentant d'**Israël** a dit que, lors des débats des précédentes années sur ce point de l'ordre du jour, sa délégation s'était toujours efforcée de se concentrer sur la question véritablement à l'étude, en dépit des tentatives faites par d'autres de profiter de l'occasion pour poursuivre des objectifs politiques sans rapport direct avec la CNUCED. Compte tenu de l'introduction une fois de plus de questions politiques dans les débats du Conseil et en raison de la gravité de la situation au Moyen-Orient, le représentant était obligé de rappeler brièvement la position du Gouvernement israélien concernant le processus de paix au Moyen-Orient et les événements des derniers jours.

236. Israël était déterminé à parvenir à une paix globale au Moyen-Orient et n'avait ménagé aucun effort pour faire progresser les négociations de paix. Dans les négociations avec les Palestiniens, et en particulier au cours du Sommet de Camp David, Israël avait fait des propositions de grande portée, dans un effort suprême pour se rapprocher d'une conclusion du conflit. Cette position était pleinement appréciée par les dirigeants mondiaux. L'heure de vérité avait sonné et le moment était venu pour les dirigeants des deux parties de prendre des décisions audacieuses et courageuses. Toutefois, la partie palestinienne semblait avoir choisi une autre voie, celle de la violence.

237. Israël ne ferait pas d'autres concessions sous la pression de la violence, et la seule façon de parvenir à un accord avec les Palestiniens serait de s'asseoir à la table de négociation. Malgré les appels réitérés d'Israël, les autorités palestiniennes n'avaient toujours pas demandé de façon claire et sans équivoque aux Palestiniens de cesser les hostilités. Les forces de sécurité israéliennes et les civils israéliens avaient subi des centaines d'attaques en Cisjordanie et à Gaza, tandis que les instructions données aux forces israéliennes avaient très explicitement été de recourir le moins possible à la violence.

238. Le représentant espérait que la sagesse et la prudence prévaudraient et que les voisins d'Israël donneraient des instructions explicites pour calmer la situation et reviendraient à la table de négociation. Toutefois, plutôt que des appels au calme, c'était le contraire qui s'était produit jusque-là. Le représentant espérait néanmoins que la violence cesserait bientôt et qu'il serait possible de revenir à la table de négociation et de reprendre le processus qui avait été engagé avec les Accords d'Oslo de 1993 et qui avait culminé au Sommet de Camp David.

239. Israël se félicitait du rapport établi par le secrétariat. À quelques exceptions près, il s'agissait d'un rapport qui dénotait de la part du secrétariat une attitude tout à fait professionnelle, pour laquelle le représentant a loué le secrétariat en espérant que celui-ci conserverait la même attitude à l'avenir. Israël soutenait vivement le renforcement de l'économie et de l'infrastructure palestiniennes, et avait travaillé dans ce sens avec les Palestiniens. Le représentant a mentionné

les différents domaines de coopération économique entre les parties, notamment avec l'emploi de Palestiniens en Israël, ainsi que l'importance des échanges commerciaux entre les partenaires, la création de parcs industriels et la formation de spécialistes palestiniens dans divers domaines.

240. En conclusion, il a déclaré que même pendant les événements tragiques de ces derniers jours, Israël s'était efforcé de préserver un fonctionnement aussi normal que possible de l'économie. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et d'autres grands dirigeants mondiaux travaillaient sans relâche à la reprise du processus de paix. Ce n'était que par la négociation et le dialogue que l'on pourrait parvenir à une paix durable, globale, qui aurait une formidable incidence sur la question à l'examen aujourd'hui, à savoir le développement économique des Palestiniens.

241. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que sa délégation s'associait aux observations formulées à l'appui des efforts déployés par la CNUCED pour aider le peuple palestinien. C'était là une entreprise qui recueillait le soutien total des États-Unis d'Amérique, lesquels exécutaient eux-mêmes un programme complémentaire d'assistance au peuple palestinien. Le représentant a déclaré également partager l'avis exprimé par les représentants de la Ligue des États arabes et l'Égypte, à savoir qu'une véritable paix durable était nécessaire au développement. Les États-Unis demandaient à toutes les parties dans la région d'unir leurs efforts pour que reprenne le processus de paix, en vue de parvenir à une paix réelle et durable au Moyen-Orient, et ils continueraient de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour contribuer au succès de ce processus, au profit de tous les peuples de la région. Le représentant espérait que les efforts actuellement déployés par le Secrétaire général de l'ONU et d'autres dirigeants mondiaux permettraient bientôt d'aboutir à une solution offrant des perspectives de croissance économique continue pour le peuple palestinien et pour ses voisins.

242. Le représentant de **Cuba** s'est déclaré vivement préoccupé par les disparités entre les événements qui se produisaient dans le territoire palestinien occupé et le tableau dressé dans le rapport du secrétariat. Ce rapport ne donnait guère de raison d'être optimiste, mais il montrait que la CNUCED et la communauté internationale s'efforçaient de promouvoir le développement du peuple palestinien. Il y avait une contradiction entre le contenu du rapport du secrétariat et la réalité des événements sur le terrain. Aussi longtemps que les droits du peuple palestinien ne seraient pas respectés, et aussi longtemps que les Palestiniens continueraient d'être attaqués et que justice ne leur serait pas rendue, ils ne seraient pas en mesure de profiter de ces efforts.

Décision du Conseil du commerce et du développement

243. À sa 916^{ème} séance plénière, le 11 octobre 2000, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du secrétariat sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/47/5) ainsi que des déclarations relatives à ce rapport, et a décidé de soumettre le compte rendu de ses débats à l'Assemblée générale, conformément à la décision 47/445 de celle-ci.

Chapitre V

QUESTIONS DIVERSES

(Point 9 de l'ordre du jour)

Financement de la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions de la CNUCED

244. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant :

Financement de la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions de la CNUCED - projet de décision (TD/B/47/L.5).

245. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a réaffirmé l'importance que son groupe attachait à la question du financement de la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED et à la nécessité de mobiliser des ressources financières à cette fin. La participation d'experts des pays en développement renforçait la complémentarité entre les activités de coopération technique, les travaux d'analyse et les délibérations, et contribuait à l'intégration de toutes ces activités, comme demandé par la Conférence à sa dixième session.

246. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que le financement de la participation d'experts aux réunions de la CNUCED devait être assuré au moyen de ressources extrabudgétaires.

247. Le représentant du **Japon** a dit que, malgré l'importance que son pays attachait à la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition, c'était uniquement dans un esprit de compromis qu'il avait accepté la dernière phrase du paragraphe 4 du projet de décision TD/B/47/L.5, relative au budget-programme. Depuis 1996, le Japon avait plusieurs fois indiqué qu'il lui était difficile d'accepter que cette participation soit financée sur le budget ordinaire, et il demandait donc instamment au secrétariat de rechercher d'urgence d'autres sources de financement.

248. Le représentant de l'**Allemagne** a dit que la question du financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED devait être replacée dans le contexte plus large de l'ONU et non pas être simplement circonscrite à la CNUCED. Il a rappelé au Conseil la position du Gouvernement allemand à ce sujet, qui avait été réaffirmée récemment dans le cadre du Groupe de travail, et a déclaré que la délégation allemande se rallierait au compromis proposé, qui offrait au Secrétaire général une série d'options pour qu'une solution puisse être trouvée puis approuvée à Genève et à New York.

249. Le représentant de la **Croatie**, parlant au nom du **Groupe D**, a souligné l'importance de la décision à prendre sur cette question.

251. Le **Chef du Service de la gestion des ressources** a dit que le secrétariat prenait note des observations et des suggestions présentées sur la question, concernant en particulier la nécessité de trouver d'autres sources de financement que le budget ordinaire.

Décision du Conseil du commerce et du développement

251. À sa 916^{ème} séance plénière, le 11 octobre 2000, le Conseil du commerce et du développement a adopté la décision 465 (XLVII). (Pour le texte de la décision, voir TD/B/47/(Vol.I), section I.E.)

Chapitre VI

DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

252. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit qu'il était décevant qu'aucun résultat concret n'ait pu être obtenu au sujet du point 3 de l'ordre du jour concernant l'interdépendance, et a exprimé l'espoir que des conclusions concertées pourraient être adoptées à l'avenir. Au sujet du point 5 de l'ordre du jour, concernant l'Afrique, les travaux du Conseil ont montré que la CNUCED était l'une des instances les mieux désignées pour traiter des problèmes de l'Afrique. Quant au point 9 b) de l'ordre du jour, il faudrait que la mise en œuvre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur laquelle il porte soit accélérée.

253. Le représentant de la **Jamaïque**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que son groupe saluait en particulier la décision prise par le Conseil au sujet du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok et espérait que l'Organe consultatif qui avait été établi à ce titre deviendrait rapidement opérationnel.

254. Le représentant de la **France**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a salué les progrès réalisés sur le projet de programme d'action pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA.

255. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a exprimé l'espoir qu'il serait possible de travailler avec des institutions partenaires afin d'atteindre les objectifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Le principal objectif de la Conférence devrait être de réduire la pauvreté dans les pays les moins avancés de façon substantielle, et si tous unissaient leurs efforts, des progrès pourraient être faits.

Annexe

PARTICIPATION*

1. Les États membres de la CNUCED, ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Grèce
Albanie	Guatemala
Algérie	Guinée
Allemagne	Haïti
Angola	Honduras
Argentine	Inde
Australie	Indonésie
Autriche	Iran (République islamique d')
Azerbaïdjan	Irlande
Bangladesh	Israël
Barbade	Italie
Bélarus	Jamahiriya arabe libyenne
Belgique	Jamaïque
Bhoutan	Japon
Bésil	Kenya
Bulgarie	Lettonie
Burundi	Liban
Cameroun	Luxembourg
Canada	Madagascar
Chili	Malaisie
Chine	Malte
Colombie	Maroc
Congo	Maurice
Costa Rica	Mauritanie
Côte d'Ivoire	Mexique
Croatie	Mongolie
Cuba	Népal
Danemark	Nigéria
Égypte	Norvège
Espagne	Oman
États-Unis d'Amérique	Ouganda
Éthiopie	Pakistan
ex-République yougoslave de Macédoine	Panama
Fédération de Russie	Paraguay
Finlande	Pays-Bas
France	Pérou
Gabon	Philippines
Ghana	Pologne
	Portugal

* La liste des participants porte la cote TD/B/47/INF.1.

Qatar	Sri Lanka
République de Corée	Suède
République de Moldova	Suisse
République dominicaine	Suriname
République populaire démocratique de Corée	Thaïlande
République tchèque	Trinité-et-Tobago
République-Unie de Tanzanie	Tunisie
Roumanie	Turquie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Ukraine
Sénégal	Uruguay
Singapour	Venezuela
Slovaquie	Viet Nam
Slovénie	Yémen
Soudan	Zambie
	Zimbabwe

2. Les États membres de la CNUCED ci-après, non membres du Conseil, étaient représentés à la session en qualité d'observateurs :

Comores	Rwanda
Lesotho	Saint-Siège
République populaire démocratique lao	

3. La Palestine était également représentée par un observateur.

4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Centre Sud
Communauté d'États indépendants
Communauté européenne
Fonds commun pour les produits de base
Ligue des États arabes
Organisation arabe du travail
Organisation de la Conférence islamique
Organisation de l'unité africaine

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Banque mondiale
Fonds monétaire international
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce

6. Le Programme des Nations Unies pour le développement était représenté à la session, de même que le Centre du commerce international CNUCED/OMC.
7. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Confédération internationale des syndicats libres
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
Fédération syndicale mondiale
Organisation internationale de perspective mondiale

Catégorie spéciale

Conseil international des infirmières
International Multimodal Transport Association
